



ALCOOLIKES ANONYMES

UNION ALCOOLIKES ANONYMES

29, rue de Campo Formio
75013 PARIS

01 48 06 43 68
bsg@aafrance.fr

Dossier de préparation de la 47^{ème} conférence des services généraux

20, 21 et 22 avril 2018

**La Clarté Dieu – 95 rue de Paris
91400 Orsay**

La conférence souhaite que les structures régionales et les groupes partagent au cours de l'année précédant la conférence sur le thème choisi. Souhait agenda 2007

Thème choisi

« La Transmission du message : l'affaire de tous »



Modérateurs : Daniel A et Alain M

« Le délégué a une tâche exigeante,... parce ce qu'il est responsable de servir l'ensemble de la conférence. »

Extrait du manuel du service chez les AA – Chapitre 6 Le délégué – S48 Edition 2014-2015

Table des matières

Accès à la Clarté Dieu	3
Modalités pratiques à l'arrivée	4
Fiche de remboursement des frais de déplacement.....	5
Plan Clarté Dieu	7
Programme de la conférence	9
Modalités pour le choix du thème de la Conférence 2019	12
Répartition des salles de réunion	13
Stand de vente de littérature	14
Composition des commissions	15
Carrefour européen francophone d'échanges (CEFE).....	17
Ateliers.....	18
Membres votants	20
Invités - Candidats - Délégués adjoints - Serviteurs techniques	22
Textes lus en réunions plénières	23
Evitons le bris d'anonymat	24
Travail en commission	25
Votes en assemblée plénière : Vote des souhaits et résolutions / Vote de personnesSe reporter au complément au manuel du service édition 2016-2017	
Questions des régions / Réponses apportées avant la conférence	26
Commission structure et politique générale	38
Commission publications & archives - international.....	41
Commission pôle communication	44
Commission pôle collaboration avec les milieux professionnels	50
Commission finances.....	57
Candidatures	Annexe 1
Rapport des Editions AA	Annexe 2
Communication des Editions AA	Annexe 3
<i>Commission SPG :</i>	
Congrès 2020	Annexe 4
Statuts UAA.....	Annexe 5
Charte UAA	Annexe 6
La Clarté Dieu – document d'accueil des groupes	Annexe 7

En complément de ce dossier, chaque participant votant à la conférence est invité à se munir du manuel du service chez les AA, dans une édition récente, ainsi que du complément au manuel du service (CMS) dans son édition 2016-2017.

Le comité de préparation de la conférence 2018 est composé d'Alain M, Administrateur territorial substitut nord-ouest sorti en 2017 ; Daniel A, délégué 3^{ème} année sorti en 2017 (Provence-Alpes-Côte d'Azur) ; Jean-Claude P, délégué 3^{ème} année (Rhône-Alpes) ; Laurent S, délégué 3^{ème} année (Paris intra-muros) ; Yves D, délégué 3^{ème} année (Normandie) ; Didier B, administrateur des services généraux, référent conférence ; Anne-Marie O, administratrice des services généraux.

Le comité s'est réuni les 07 octobre 2017, 20 janvier 2018, 17 février 2018, ainsi que le 24 mars 2018 pour les modérateurs de la conférence et l'administrateur référent conférence. Les réunions ont fait l'objet de notes de suivi pour les participants, le conseil des services généraux et le BSG, documents archivés pour le prochain comité de préparation.

Accès à la Clarté Dieu

ADRESSE : La Clarté Dieu 95 rue de Paris
Missions Franciscaines 91400 ORSAY

Tél. 01.69.28.45.71

Coordonnées GPS : latitude 48.696472 – longitude : 2.193118

Accès par RER Ligne B, direction Sud « Saint-Rémy-les-Chevreuse»

Descendre à la gare de RER : ORSAY-VILLE



AU DEPART DE :

- Gare de Lyon Prendre RER A, direction Cergy/Poissy/St Germain en Laye
Descendre à Chatelet-les-Halles puis RER B
- Gare du Nord Prendre RER B
- Gare d'Austerlitz Prendre Métro 10, direction Boulogne – Pont de St-Cloud
Descendre à Cluny la Sorbonne
Prendre RER B
- Gare de l'Est Prendre Métro 5, direction Bobigny – Pablo Picasso
Descendre à Gare du Nord
Prendre RER B
- Gare Montparnasse Prendre Métro 6, direction Nation
Descendre à Denfert-Rochereau
Prendre RER B
- Gare Saint-Lazare Prendre Métro 12, direction Mairie d'Issy
Descendre à Montparnasse-Bienvenue
Prendre Métro 4, direction Mairie de Montrouge
Descendre à Denfert-Rochereau
Prendre RER B
- Aéroport d'Orly Prendre l'Orlyval jusqu'à Antony
Prendre RER B
- Aéroport Roissy – Ch. de Gaulle Prendre RER B

Accès en bus au départ de la gare RER d'Orsay-ville

Prendre le bus ligne 1, descendre à l'arrêt « Bois de la Grille noire ».

Navettes Gare RER B Orsay-ville ↔ la Clarté Dieu

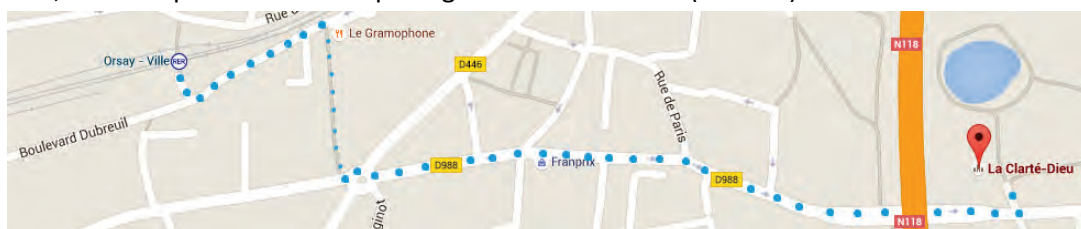
Samedi Gare RER B Orsay → La Clarté Dieu : 10h00- 10h30 - 11h00

Dimanche La Clarté Dieu → Gare RER B Orsay : 17h00 – 17h30 – 18h00

Accès à pied au départ de la gare RER d'Orsay-ville (15mn)

A gauche, prendre Bd Dubreuil, au n° 29 prendre à droite passage du Chemin de fer (escalier).

A gauche, rue de Chartres. Au rond-point, prendre rue de Paris (D998), continuer tout droit rue Dr Ernest Lauriat (D988), puis 95 rue de Paris.



En cas de difficultés ou pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter le BSG

Tél. : 01.48.06.43.68

Ouvert du lundi au vendredi 10h-12h30 / 13h30-17h00

Modalités pratiques à l'arrivée

A lire attentivement

Dans le but d'accélérer et de simplifier les formalités d'accueil à votre arrivée à la Clarté Dieu, nous vous remercions de vous préparer aux modalités pratiques suivantes

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT

Documents à remettre à l'arrivée

- ♦ Feuille de remboursement des frais de déplacement (*voir page suivante*)
- ♦ COPIE des billets de transport SNCF (2ème classe aller-retour) + éventuellement assurance annulation
 - ou la facture de la SNCF
 - ou une attestation de prix issue du site internet de la SNCF
 - ou kilométrage + copie ticket péage (aller) ou attestation internet du montant en cas d'utilisation d'un badge de Télépéage
 - ou attestation trajet participatif (ex. blablacar)

INVITES ET ADMINISTRATEURS CLASSE A

Les frais d'hébergement et de restauration sont pris en charge sur les frais généraux de la Conférence.

MEMBRES VOTANTS, MODERATEURS, CANDIDATS et SECRETAIRES TECHNIQUES

Arrivée le jeudi 19 avril

« Le CSG fait confiance aux délégués qui seront invités à déclarer si cette arrivée est liée à une question de confort (auquel cas ils prendront en charge la nuitée) ou d'impossibilité matérielle d'arriver le vendredi matin (nuitée prise en charge par AA). » *Décision du CSG des 9-10 décembre 2017*

- ♦ **Arrivée obligatoire : FORFAIT RESTAURATION** **68 €**
- ♦ **Arrivée confort : FORFAIT RESTAURATION + NUITEE DU JEUDI** **100 €**

Arrivée le vendredi 20 avril

- ♦ **FORFAIT RESTAURATION** **55 €**

DELEGUES ADJOINTS NON VOTANTS

Un reçu, correspondant au montant de votre hébergement, vous sera remis pour un remboursement éventuel de votre comité régional.

Arrivée le jeudi 19 avril

- ♦ **FORFAIT RESTAURATION + HEBERGEMENT** **124 €**
Dont hébergement : 56 €

Arrivée le vendredi 20 avril

- ♦ **FORFAIT RESTAURATION + HEBERGEMENT** **87 €**
Dont hébergement : 32 €

Merci de préparer vos documents à l'avance, photocopies comprises

N'oubliez pas de SIGNER votre note de frais

Chèque à l'ordre de ALCOOLIKES ANONYMES

Votre clé et votre badge (où est indiqué votre n° de chambre) vous sont remis lors de l'accueil

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

47^{ème} Conférence des services généraux

NOM

Prénom

Adresse

Motif du déplacement

Participation à la Conférence des services généraux

Date

Anticipez vos réservations, pour bénéficier des meilleurs tarifs

BILLETS / RECUS	Train	Avion	Autobus	Trajet participatif*	Total
Aller					
Retour					
Ass. Annulation					

Favorisez le covoiturage

REMBOURSEMENT KILOMETRIQUE	Nb de Km (0,15 €/km)	Péage	Nom des passagers	Total
Aller				
Retour				
TOTAL				

IMPUTATION	618510 CONFERENCE		
MONTANT		PAYE le	
Par	☐ VIREMENT	☐ CHEQUE	n°

Les justificatifs sont indispensables pour obtenir le remboursement

- Billets : remboursement sur la base d'une 2ème classe ou catégorie économique
- Péages : copie du reçu de péage aller, de l'attestation internet du montant du péage ou du relevé mensuel pour un abonnement télépéage

* Trajet participatif : ex. Blablacar

SIGNATURE

La Clarté Dieu

INFORMATIONS UTILES :

- Les serviettes de toilette ne sont pas fournies.
- Le RDC, les 2^{ème} et 3^{ème} étages disposent de 6 douches par étage, le 1^{er} étage d'une douche.
- La restitution des chambres et des clés est prévue le dimanche à **9h00**

Consignes de l'établissement (cf. annexe 7)

PLAN :

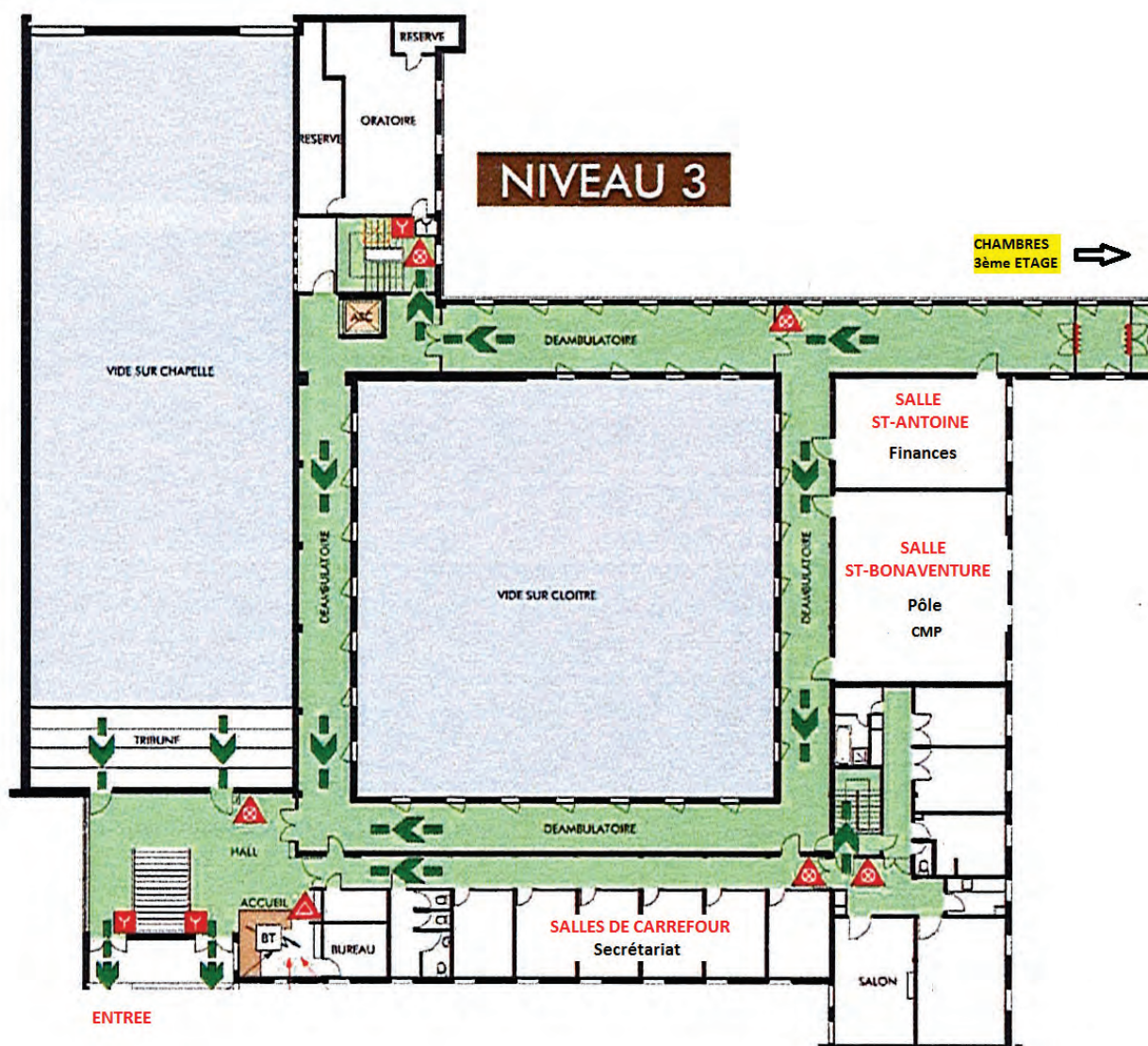
NIVEAU 3

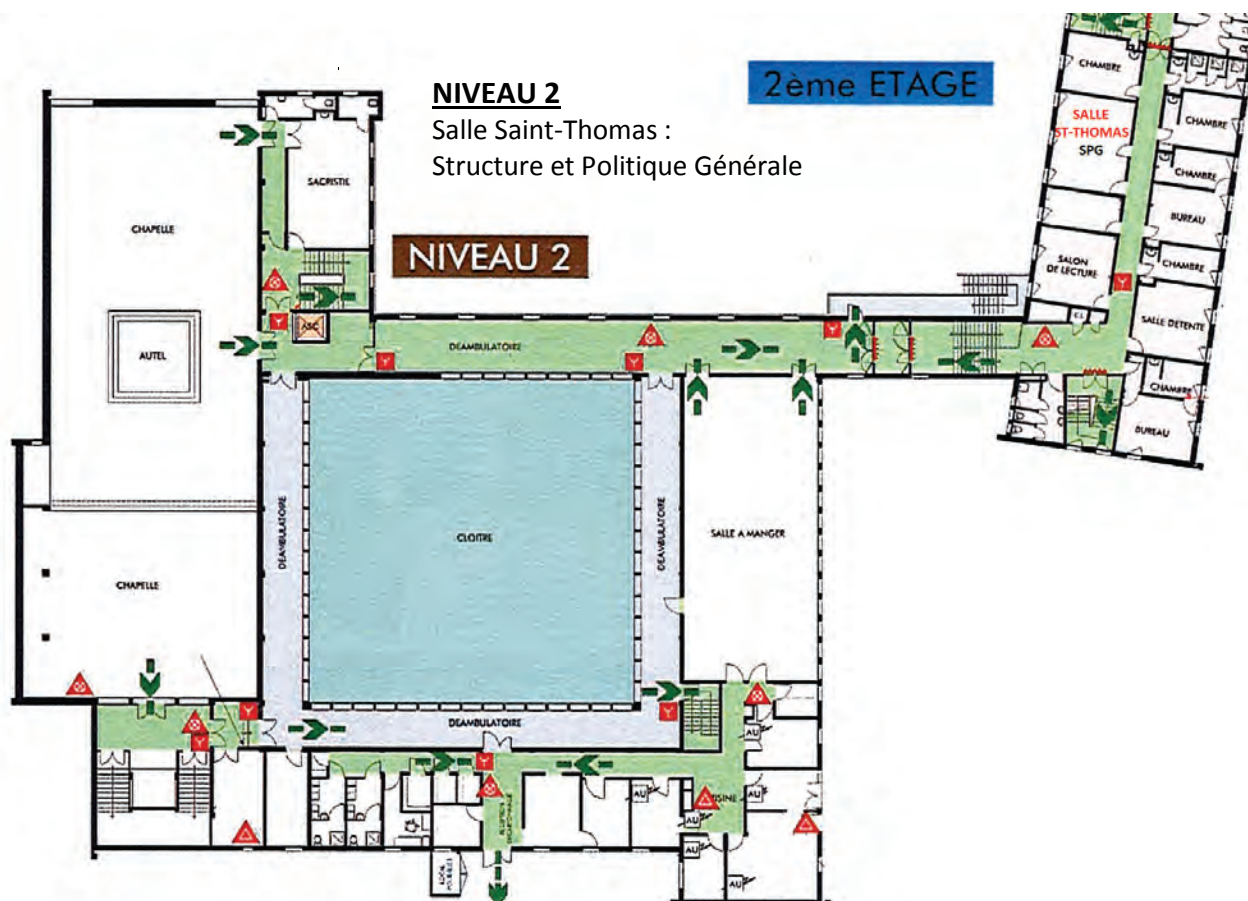
Accueil

Secrétariat

Salle Saint-Antoine : Finances

Salle Saint-Bonaventure : Pôle CMP





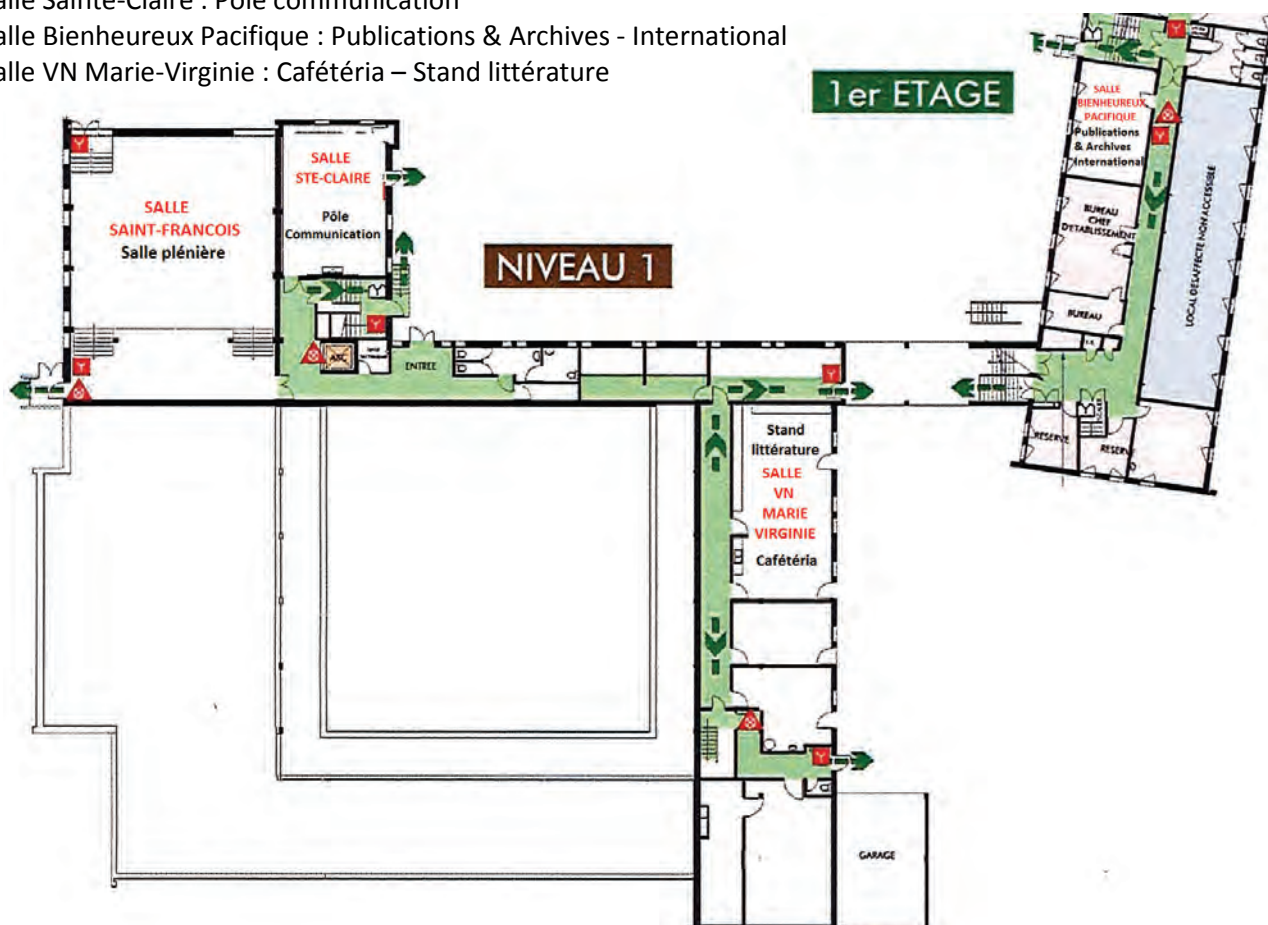
NIVEAU 1

Salle Saint-François : Réunion Plénière

Salle Sainte-Claire : Pôle communication

Salle Bienheureux Pacifique : Publications & Archives - International

Salle VN Marie-Virginie : Cafétéria – Stand littérature



Programme de la conférence – VENDREDI 20 avril

*Vente de Littérature horaires à préciser
Salle VN Marie-Virginie (Cafétéria)*

Horaires navette Gare RER Orsay-ville – La Clarté Dieu : 10H00 – 10H30 – 11H00

De 10h00 à 11h45 précises Accueil des participants à la Clarté Dieu

Déjeuner libre à l'extérieur

12h00 précises Réunion des secrétaires techniques (hors stand littérature)

12h45 – 14h30 Réunion plénière

Présentation des invités

Présentation des secrétaires techniques / scrutateurs pour les votes

Appel des membres votants et des délégués adjoints

Approbation du rapport de la conférence 2017

Présentation des candidates classe B

Allocution du président de l'Union AA

Rapport du conseil des services généraux

Distribution de la liste des thèmes à choisir pour la conférence 2019

Tirage au sort de deux scrutateurs parmi les délégués 3^{ème} année pour l'élection de l'administrateur territorial sud-est

15h00 - 19h00 Travail en commissions

19h15 – 20h15 Dîner

20h15 – 20h30 Réunion modérateurs conférence, comité de préparation et modérateurs et secrétaires des ateliers

20h30 – 22h15 Ateliers : « AA France se regarde en face »

20h30 – 22h15 Carrefour européen francophone d'échanges

22h30 Tirage au sort des collègues électoraux

Programme de la conférence – SAMEDI 21 avril

*Vente de Littérature de 9h à 19h
Salle VN Marie-Virginie (Cafétéria)*

8h00 - 8h30	Petit-déjeuner
8h30 – 10h30	Travail en commissions
10h30 – 11h00	Pause commune à toutes les commissions
11h00 – 12h30	Travail en commissions
12h30 – 13h30	Déjeuner
13h30 – 15h00	Travail en commissions
15h00	Heure limite de dépôt des listes pour le choix du thème pour la conférence 2019
15h30 – 17h00	Réunion plénière Présentation de la candidate classe A Appel des membres votants Rapport de la déléguée à l'international Vote de confirmation d'un administrateur des services généraux classe A Vote de confirmation d'un administrateur des services généraux classe B Election d'un administrateur territorial sud-est
17h15 – 18h30	Rencontre des délégués avec leur administrateur territorial
18h30	<i>Heure de remise des rapports de commissions à la responsable des secrétaires techniques pour reprographie</i>
18h45 – 19h00	Rencontre entre les modérateurs de l'atelier plénier et les rapporteurs des ateliers
19h15 – 20h15	Dîner
20h15 – 20h45	Commission plénière agenda Thème de la conférence 2019 (cf. modalités page 12)
20h45 – 21h00	Présentation de La Baule 2018
21h00 – 22h15	Atelier plénier Lecture des comptes-rendus par les rapporteurs des ateliers Synthèse
IMPORTANT :	Distribution des rapports des commissions aux participants à l'issue de l'atelier

Programme de la conférence – DIMANCHE 22 avril

8h30 – 9h00 Petit-déjeuner – **libération des chambres à 9h00**

9h00 – 12h15 **Réunion plénière**
Parole aux invités
Parole aux sortants

Appel des membres votants pour la journée
Rapports des commissions et vote des souhaits et résolutions

12h15 – 13h15 Déjeuner

13h15 – 16h30 **Réunion plénière**
Rapports des commissions et vote des souhaits et résolutions

48^{ème} conférence des services généraux en 2019 :
Présentation du modérateur élu par le conseil des services généraux
Election du modérateur parmi les délégués 3^{ème} année
Election des délégués membres du comité de préparation

16h30 **Dernières consignes et**
Fin de la 47^e conférence des services généraux

Horaires navette La Clarté Dieu - Gare RER Orsay-ville : 17H00 – 17H30 – 18H00

Modalités pour le choix du thème de la conférence 2019

Ce choix s'opère en trois étapes successives.

1^{ère} étape : du 22 janvier au 12 mars 2018

Copie du texte du courriel adressé aux délégués le 24 janvier 2018

Chers amis délégués,

Lors de sa réunion de décembre 2016, le conseil des services généraux s'est prononcé unanimement pour adopter, dès la conférence 2017, une nouvelle façon de faire pour que soit choisi le **thème de la conférence** de l'année suivante.

Cette formule privilégie la participation directe des groupes dans ce choix et votre implication sur le terrain à les y motiver.

Le souhait agenda adopté par la conférence 2007 nous dit que : **la conférence souhaite que les structures régionales et les groupes partagent au cours de l'année précédant la conférence sur le thème choisi.**

Il nous a semblé que les partages rassembleraient d'autant mieux les serveurs des groupes et des régions si le thème choisi émanait directement de leurs préoccupations et aspirations.

Concrètement, nous vous proposons de vous **organiser librement** dans votre région, et entre délégués et délégués adjoints, pour réaliser une **consultation** des groupes et serveurs régionaux (districts le cas échéant).

Et de transmettre au BSG (bsg@aafrance.fr) les **deux thèmes qui auront recueilli le plus de suffrages avant le 12 mars 2018** (date butoir impérative).

Vous trouverez en page suivante la liste des thèmes des dernières conférences.

Le thème de la conférence devrait être un thème de partage de réflexion pour améliorer le service dans notre mouvement [pour la transmission de notre message] et non un thème de réunion de partage.

Le choix parmi les 44 thèmes proposés aura lieu pendant la conférence, suivant des modalités qui vous seront précisées dans le dossier de préparation de celle-ci.

La restitution par les délégués des partages qui auront eu lieu au cours de l'année 2018-2019 dans leurs régions respectives aura lieu lors de la conférence 2019 sous forme d'ateliers. Il est rappelé que les comptes rendus de ces ateliers se trouvent dans le rapport de la conférence, à disposition des groupes.

Les deux étapes suivantes ont lieu pendant le temps de la conférence.

2^{ème} étape : du vendredi 20 avril au samedi 21 avril

Les 44 thèmes qui ont été transmis par les délégués avant le 12 mars 2018 sont mis sur une liste, distribuée aux participants votants de la conférence 2018 en début de réunion plénière du vendredi 20 avril.

Les votants ont à choisir **trois thèmes** au maximum parmi ces 44 thèmes et à déposer la liste avec leurs choix dans une urne se trouvant à la cafétéria (salle VN Marie-Virginie) avant le samedi 21 avril 15h00, dernier délai. Le vote est anonyme. Il appartient à chaque votant de s'exprimer ou de s'abstenir.

3^{ème} étape : commission plénière agenda le samedi 21 avril à 20h15

Les résultats du scrutin sont annoncés. Le thème qui a recueilli le plus de suffrages est adopté.

En cas d'égalité entre plusieurs thèmes, on procède à un choix par vote à main levée. Après trois tours de vote au maximum, un tirage au sort est effectué.

Répartition des salles de réunion

Toutes les réunions plénières ont lieu en salle Saint-François

- ° **Vendredi (12h00-12h30)**
Secrétaires techniques Salle Saint-Bonaventure

- ° **Vendredi (15h00-19h00) – pauses à la libre appréciation des participants**

Commission finances	Salle Saint-Antoine
Commission SPG	Salle Saint-Thomas
Commission pôle communication	Salle Sainte-Claire
Commission pôle CMP	Salle Saint-Bonaventure
Commission publications & archives - international	Salle Bienheureux Pacifique

- ° **Vendredi (20h15 – 20h30)**
Modérateurs conférence / modérateurs et secrétaires ateliers Salle Saint-François

- ° **Vendredi (20h30 – 22h15)**

Atelier 1 :	Salle Sainte-Claire
Atelier 2 :	Salle Saint-Antoine
Atelier 3 :	Salle Bienheureux Pacifique
Atelier 4 :	Salle Saint-François
Atelier 5 :	Salle Saint-Bonaventure

- ° **Vendredi (20h30 – 22h15)**
Carrefour européen francophone d'échanges Salle Saint-Thomas

- ° **Vendredi (22h30)**
Tirage au sort des collèges électoraux Salle Saint-Thomas

- ° **Samedi (8h30 – 10h30)**

Commission finances	Salle Saint-Antoine
Commission SPG	Salle Saint Thomas
Commission pôle communication	Salle Sainte-Claire
Commission pôle CMP	Salle Saint-Bonaventure
Commission publications & archives - international	Salle Bienheureux Pacifique

- ° **Samedi (11h00 – 12h30)**
Commission pôle communication Salle Sainte-Claire

- ° **Samedi (13h30 – 15h00)**
Commission pôle communication Salle Sainte-Claire

- ° **Samedi (17h15 – 18h30)**

Territoire Nord-Ouest	Salle Saint-Bonaventure
Territoire Sud-Ouest	Salle Bienheureux Pacifique
Territoire Nord-Est	Salle Sainte-Claire
Territoire Sud-Est	Salle Saint-Antoine
Territoire Centre - Paris - Ile de France	Salle Saint-Thomas

- ° **Samedi (20h15 – 22h15)**

Commission plénière agenda	Salle Saint-François
Présentation de La Baule 2018	
Atelier plénier	

La Cafétéria est gérée en libre-service Salle VN Marie Virginie

Stand de vente de littérature

Stand ouvert le vendredi horaires à préciser et le samedi de 9h à 19h
Salle VN Marie Virginie

Edition 2018

Réf	Titres	Prix de vente	Qtés
	Les lignes de conduite – assortiment relié – <i>document de service</i>	2,00	10
	Informations sur les AA - <i>feuillet</i>		80
	Mise en place d'une action de cinquième tradition – <i>document de service</i>		80
	L'anonymat à l'épreuve d'internet – <i>document de service</i>		80
FF4	Et maintenant, que vais-je faire ? (LOT de 10) NEW	1,00	30
FF12	Votre RDR NEW	0,20	30
FP13	Vous croyez-vous différent ? NEW	2,00	80

Livres

FB1	Les Alcooliques Anonymes - relié	18,00	2
FB16	Les Alcooliques Anonymes - format loupe	25,00	2
LEd005	Les Douze Etapes & les Douze Traditions (21 X 14cm)	10,00	2
FB14	Les Douze Etapes & les Douze Traditions - format loupe	20,00	2
FB3	Le mouvement des AA devient adulte	22,00	2
FGV11	Le langage du cœur	22,00	5
FGV7	Le groupe d'attache : le battement du cœur des AA	12,00	20
FGV30	Heureux, joyeux et libre <i>Une sobriété enjouée</i>	18,00	20
FGV29	En tête à tête <i>le parrainage AA en action</i>	18,00	10
LED-009	Partage 40 ans hors-série	4,00	80

Brochures

CFR011	Chevalet argent et spiritualité	1,00	30
AEd302	Préambule	1,00	10
FP10	Notre méthode	0,50	10
FP12	L'article de Jack Alexander sur les AA	1,00	10
FP47	Le sens de l'anonymat	1,00	10
FP15	Questions réponses sur le parrainage	1,00	10
FP16	Le groupe des AA : Là où tout commence	2,00	10
FP18	La structure des AA : le mouvement et ses unités de service	1,50	10
FP17	La tradition des AA et son développement	3,00	10
FP19	Le RSG : Représentant auprès des Services Généraux	0,50	10
FBM31	Le manuel du service et les 12 concepts des services mondiaux + complément conférence française	16,00	20
IFR031	Complément au manuel du service	2,00	80
IFR202	Avant de lire les concepts	3,00	80
FP44	L'héritage du service chez les AA	2,00	10
FP55	Les 12 étapes illustrées	1,00	10
FP43	Les 12 traditions illustrées	4,00	10
FP8	Les 12 concepts illustrés	4,00	10
FMS15	Les cofondateurs des AA	12,00	20
FP11	Le membre AA face aux médicaments et à la drogue	2,00	10
FP35	Problèmes autres que l'alcoolisme	2,00	10
FP29	Collaboration des membres des AA avec les professionnels	2,00	10
FP84	Différentes avenues vers la spiritualité	1,00	80

Divers

FM81-A	Les Alcooliques anonymes (Big Book) 6 CD	25,00	3
DCH-01	Jeton « Appelle avant »	1,50	100

Les articles étant en quantités limitées, le nombre d'exemplaires par personne le sera également.

Répertoire et tarif de la littérature au 2018 en distribution sur le stand

Les commissions

Le travail en commission est considéré dans la globalité du temps qui lui est alloué.

Pour les commissions à sujets multiples, un ordre du jour unique est établi tenant compte des temps nécessaires à chaque sujet à traiter ; ces commissions sont co-moderées, sur leur durée globale, par deux modérateurs ; la commission fait l'objet d'un rapport unique lu par un rapporteur.

COMMISSION FINANCES

Salle Saint-Antoine

Durée : 6 heures

Modérateur : Yves D

Co-modérateur : Karim F

Rapporteur : Jean-Alain S

Administrateur / Trésorier national : Régis M

Secrétaire technique : Marie-Dominique M

Délégués titulaires membres de la commission

NORMANDIE	NO	3	Yves D	LORRAINE	NE	2	Jean-Alain S
AQUITAINE	SO	3	Karim F	ILE DE FRANCE	CPI	1	Jean-Pierre R
MIDI PYRENEES	SO	3	Gérard M	PAYS DE LA LOIRE	NO	1	Michel L
LANGUEDOC ROUSSILLON	SE	3	Christophe R	PICARDIE	NO	1	Claudie C
PARIS INTRAMUROS	CPI	3	Suzy B				

COMMISSION STRUCTURE et POLITIQUE GENERALE

Salle Saint-Thomas

Durée : 6 heures

Modérateur : François D

Co-modérateur : A élire

Rapporteur : A élire

Administrateur : Anne-Marie O

Secrétaire technique : Jean D

Délégués titulaires membres de la commission

ILE DE FRANCE	CPI	3	François D	BRETAGNE	NO	1	Daisy C
RHONE-ALPES	SE	1	Stéphanie S	LORRAINE	NE	1	Bernard C
NORD-PAS-DE-CALAIS	NO	1	Caroline P	POITOU-CHARENTES	SO	1	Alain B

**COMMISSION POLE COLLABORATION AVEC LES MILIEUX PROFESSIONNELS
(SANTÉ – JUSTICE – ENTREPRISES – SERVICES SOCIAUX - COLLECTIVITES)**

Salle Saint-Bonaventure - Durée : 6 heures

Modérateurs : Bernard D – Jacques V

Rapporteur : Claude D

Administrateur : Annie S

Responsables comités nationaux : justice Jean-Christophe P – santé Jeannot R

Secrétaire technique : Nathalie L

Délégués titulaires membres de la commission

ILE DE FRANCE	CPI	3	Dominique V	LANGUEDOC ROUSSILLON	SE	2	Dominique R
PARIS INTRAMUROS	CPI	3	Bernard D	FRANCHE COMTE	NE	2	Claude D
BRETAGNE	NO	3	Jacques V	POITOU CHARENTES	SO	2	Thierry Q
PAYS DE LA LOIRE	NO	2	Marc V	CHAMPAGNE-ARDENNE	NE	1	Alain F
NORD PAS DE CALAIS	NO	Adj.	Roger C				

COMMISSION PUBLICATIONS & ARCHIVES / INTERNATIONAL

Salle Bienheureux Pacifique - Durée : 6 heures

Modérateurs : Cathy D – Jean-Claude P

Rapporteur : A élire

Administrateur : Bernard H

Responsable comité national publications & archives : Jean-François L

Délégation à l'international : Lotus A

Secrétaire technique : Georges L

Délégués titulaires membres de la commission

CORSE	SE	Adj	Debbie L	CENTRE	CPI	2	Pascal H
RHONE-ALPES	SE	3	Jean-Claude P	NORD PAS DE CALAIS	NO	2	Alain D
MIDI PYRENEES	SO	3	Cathy D	BOURGOGNE	NE	1	Daniel L
AQUITAINE	SO	2	Odette L	PARIS INTRAMUROS	CPI	1	Lionel D

**COMMISSION POLE COMMUNICATION
(RELATIONS PUBLIQUES – PERMANENCES – INTERNET)**

Salle Sainte-Claire - Durée : 9 heures

Modérateurs : Corinne T - Philippe L

Rapporteur : Marie-Jeanne C

Administrateurs : Didier B - Claudie P

Responsable comité national permanences & internet : Catherine GM

Responsable comité national des relations publiques : Didier B

Secrétaires techniques : Sylvie L – Laurent Q

Délégués titulaires membres de la commission

PARIS INTRAMUROS	CPI	3	Laurent S	PACA	SE	2	Corinne T
BOURGOGNE	NE	3	Sylviane G	AUVERGNE	SE	2	Michel R
BRETAGNE	NO	2	Philippe L	LIMOUSIN	SO	1	Anne-Corinne L
NORMANDIE	NO	2	Marie-Jeanne C	ILE DE FRANCE	CPI	1	Anne F

Carrefour Européen Francophone d'Echanges (CEFE)

Carrefour Européen Francophone d'Echanges (CEFE) Salle Saint-Thomas Modérateur : Didier B Secrétaire technique : Maryline D		
Belgique	Patrick B	Administrateur régional Brabant Bruxelles
Belgique	Didier L	Administrateur régional Liège
Suisse	Monika S	Administratrice territoriale
Suisse	Henri L	Vice-président AASRI
France	Lotus A	Déléguée à l'international
Editions AA	Michèle A	Trésorière des Editions AA francophones européennes
France	Anne-Marie O	Administrateur des services généraux, présente à la réunion CEFE lors de la conférence AASRI.
France	Annie S	Administrateur territorial nord-est, présente à la réunion CEFE lors de la conférence AASRI.
France	Elisabeth S	Administrateur territorial sud-ouest, présente à la réunion CEFE lors de la conférence AA Belgique.
France	Dominique B	Administrateur territorial nord-ouest, présente à la réunion CEFE lors de la conférence AA Belgique.

Ordre du jour

1. Rapport des Editions AA francophones européennes
2. L'avenir du Bureau des isolés

En 2018, ce carrefour d'échanges entre les pays francophones européens s'est réuni lors de la conférence d'AASRI (Suisse Romande et Italienne) les 10 et 11 mars, puis lors de la conférence de AA Belgique du 16 au 18 mars. Il s'agit ici de la 3^{ème} réunion, qui s'appuie entre autres sur les réflexions menées lors des deux premières et sur leurs comptes rendus. Il s'agit d'une réunion de travail dont les participants sont listés ci-dessus.

Ateliers – Vendredi 20h30-22h15

En 2016, suite à la pétition des minoritaires pointant l'essoufflement de notre fraternité, nous avons essentiellement examiné les causes extérieures.

En 2017, nous ne sommes pas revenus sur ce point.

Lors d'une réunion, les membres du comité ont évoqué 14 sujets de réflexion et, après vote, en ont retenu 4 :

1. 2020 : une association plus moderne (ou plus adaptée au 21^e siècle) et plus attractive
2. Quel message voulons-nous transmettre et comment le transmettre
3. Evoluer sans se renier
4. Améliorer et développer nos communications

Ces sujets sont cohérents et progressifs : il faut faire un état des lieux (2), voir ce que nous changeons (ou pas) (3), comment nous faisons connaître (4) que nous avons évolué vers une association adaptée à notre époque (1).

Il est donc temps, en 2018, de nous pencher sur nous-même, d'examiner honnêtement notre responsabilité sur l'état de AA France en choisissant pour thème d'atelier « **AA France se regarde en face** ». Le travail de cet atelier devant se poursuivre dans les groupes et lors des prochaines Conférences, le comité de préparation souhaite que les groupes, districts, régions proposent leurs idées d'évolution afin que la Conférence 2019 puisse en discuter.

Les ateliers sont des séances de réflexion pour le service, et non des réunions spirituelles de partage personnel. Ces séances sont menées sous forme de brassage d'idées où il est possible, et même tout à fait souhaitable, que les participants confrontent leurs opinions.

Cinq groupes seront constitués en atelier sur le thème le vendredi. Leur travail sera rapporté en atelier plénier le samedi.

Le secrétaire de l'atelier plénier prendra des notes pour le compte rendu de synthèse qu'il rédigera après la conférence en coordination avec les modérateurs. Ce compte rendu paraît dans le rapport de conférence conformément à la résolution agenda n°3 adoptée par la conférence 2012.

Ateliers - Vendredi 20h30-22h15

Atelier 1 *salle Sainte-Claire*

Modérateur : Karim F. (Aquitaine)					
Karim F.	3	Aquitaine	Caroline P.	1	Nord-Pas-de-Calais
Dominique V.	3	Ile-de-France	Lionel D.	1	Paris intra-muros
Jean-Claude P.	3	Rhône-Alpes	Jean-Philippe R.	Adj.	Champagne-Ardenne
Dominique R.	2	Languedoc-Roussillon	Norredine L.	Adj.	Picardie
Marie-Jeanne C.	2	Normandie	Alain B.	Adj.	Poitou-Charentes
Bernard C.	1	Lorraine			

Atelier 2 *salle Saint-Antoine*

Modérateur : Corinne T. (PACA)					
Jacques V.	3	Bretagne	Alain F.	1	Champagne-Ardenne
François D.	3	Ile-de-France	Michel L.	1	Pays de la Loire
Gérard M.	3	Midi-Pyrénées	Pierre R.	Adj.	Aquitaine
Alain D.	2	Nord-Pas-de-Calais	Anne-Marie C.	Adj.	Languedoc-Roussillon
Corinne T.	2	PACA	Clement C.	Adj.	Paris intra-muros
Daniel L.	1	Bourgogne			

Atelier 3 *salle Bienheureux Pacifique*

Modérateur : Sylviane G. (Bourgogne)					
Odette L.	2	Aquitaine	Anne F.	1	Ile-de-France
Sylviane G.	3	Bourgogne	Stéphanie S.	1	Rhône-Alpes
Suzy B.	3	Paris intra-muros	Pierre T.	Adj.	Auvergne
Jean Alain S.	2	Lorraine	Bernard D.	Adj.	Midi-Pyrénées
Daisy C.	1	Bretagne	Marie M.	Adj.	Normandie

Atelier 4 *salle Saint-François*

Modérateur : Bernard D. (Paris intra-muros)					
Cathy D.	3	Midi-Pyrénées	Marc V.	2	Pays de la Loire
Bernard D.	3	Paris intra-muros	Jean-Pierre R.	1	Ile-de-France
Michel R.	2	Auvergne	Alain B.	1	Poitou-Charentes
Philippe L.	2	Bretagne	Jean-Louis M.	Adj.	Bourgogne
Claude D.	2	Franche-Comté	Roger C.	Adj.	Nord-Pas-de-Calais

Atelier 5 *salle Bonaventure*

Modérateur : Yves D. (Normandie)					
Christophe R.	3	Languedoc-Roussillon	Anne-Corinne L.	1	Limousin
Yves D.	3	Normandie	Claudie C.	1	Picardie
Laurent S.	3	Paris intra-muros	Debbie L.	Adj.	Corse
Pascal H.	2	Centre	Paule C.	Adj.	Lorraine
Thierry Q.	2	Poitou-Charentes	Christian G.	Adj.	Rhône-Alpes

MEMBRES VOTANTS

DELEGUES

1	AQUITAINE	KARIM F.	3	Finances
2		ODETTE L.	2	Publications & Archives / International
3	AUVERGNE	MICHEL R.	2	Pôle Communication
4	BOURGOGNE	DANIEL L.	1	Publications & Archives / International
5		SYLVIANE G.	3	Pôle Communication
6	BRETAGNE	DAISY C.	1	Structure et Politique générale
7		PHILIPPE L.	2	Pôle Communication
8		JACQUES V.	3	Pôle Collaboration avec les milieux professionnels
9	CENTRE	PASCAL H.	2	Publications & Archives / International
10	CHAMPAGNE-ARDENNE	ALAIN F.	1	Pôle Collaboration avec les milieux professionnels
	CORSE	HUBERT B.	3	Publications & Archives / International <u>Absent excusé remplacé</u>
11		DEBBIE L.	Adj.	Publications & Archives / International
12	FRANCHE-COMTE	CLAUDE D.	2	Pôle Collaboration avec les milieux professionnels
13	IDF	ANNE F.	1	Pôle Communication
14		JEAN-PIERRE R.	1	Finances
15		DOMINIQUE V.	3	Pôle Collaboration avec les milieux professionnels
16		FRANÇOIS D.	3	Structure et Politique générale
17	LANGUEDOC ROUSSILLON	DOMINIQUE R.	2	Pôle Collaboration avec les milieux professionnels
18		CHRISTOPHE R.	3	Finances
19	LIMOUSIN	ANNE-CORINNE L.	1	Pôle Communication
20	LORRAINE	BERNARD C.	1	Structure et Politique générale
21		JEAN ALAIN S.	2	Finances
22	MIDI-PYRENEES	CATHY D.	3	Publications & Archives / International
23		GÉRARD M.	3	Finances
24	NORD-PAS-DE-CALAIS	CAROLINE P.	1	Structure et Politique générale
25		ALAIN D.	2	Publications & Archives / International
		JEAN RENÉ C.	2	Pôle Collaboration avec les milieux professionnels <u>Absent excusé remplacé</u>
26		ROGER C.	Adj.	Pôle Collaboration avec les milieux professionnels
27	NORMANDIE	MARIE-JEANNE C.	2	Pôle Communication
28		YVES D.	3	Finances
29	PACA	CORINNE T.	2	Pôle Communication
30	PAYS DE LA LOIRE	MICHEL L.	1	Finances
31		MARC V.	2	Pôle Collaboration avec les milieux professionnels
32	PICARDIE	CLAUDIE C.	1	Finances
33	PIM	LIONEL D.	1	Publications & Archives / International
34		BERNARD D.	3	Pôle Collaboration avec les milieux professionnels
35		LAURENT S.	3	Pôle Communication
36		SUZY B.	3	Finances
37	POITOU-CHARENTES	ALAIN B.	1	Structure et Politique générale
38		THIERRY Q.	2	Pôle Collaboration avec les milieux professionnels
39	RHONE-ALPES	STÉPHANIE S.	1	Structure et Politique générale
40		JEAN-CLAUDE P.	3	Publications & Archives / International

MEMBRES VOTANTS (suite)

SERVICES GENERAUX

1	PAUL BELVEZE	Administrateur classe A - Président UAA	6
2	ELISABETH COURTOIS	Administrateur classe A	4
3	MARION ACQUIER-BACHELART	Administrateur classe A	2
4	DIDIER B.	Administrateur des services généraux - Vice-président UAA	1
5	REGIS M.	Administrateur des services généraux - Trésorier national	2
6	ANNE-MARIE O.	Administrateur des services généraux	4
7	CLAUDIE P.	Administrateur territorial Centre - Paris - Ile -de-France	3
8	ANNIE S.	Administrateur territorial nord-est	3
9	DOMINIQUE B.	Administrateur territorial nord-ouest	1
10	BERNARD H.	Administrateur territorial sud-est	4
11	ELISABETH S.	Administrateur territorial sud-ouest	2
12	CATHERINE G.	Responsable comité national permanences et internet	2
13	JEAN FRANÇOIS L.	Responsable comité national publications & archives	1
14	JEAN-CHRISTOPHE P.	Responsable comité national justice	1
15	JEANNOT R.	Responsable comité national santé	2
16	LOTUS A.	Déléguée à l'International	1

Comptant parmi le premier tiers votant SG

17	SYLVIE ROUGIER	Salariée - responsable BSG
----	----------------	----------------------------

Invités

MICHELE A.	BELGIQUE	Trésorière des Editions AA francophones européennes
PATRICK B.	BELGIQUE	Administrateur régional Brabant Bruxelles
DIDIER L.	BELGIQUE	Administrateur régional Liège
MONIKA S.	SUISSE	Administratrice territoriale
HENRI L.	SUISSE	Vice-président AASRI

Candidats

SANDRINE CHARNIER		Administrateur classe A
MARYLINE D.	AQUITAINE	Administrateur des services généraux
MARTINE B.	PACA	Administrateur territorial sud-est

Délégués adjoints non votants

PIERRE R.	AQUITAINE	BERNARD D.	MIDI-PYRENEES
PIERRE T.	AUVERGNE	MARIE M.	NORMANDIE
JEAN-LOUIS M.	BOURGOGNE	NORREDINE L.	PICARDIE
JEAN-PHILIPPE R.	CHAMPAGNE-ARDENNE	CLEMENT C.	PIM
ANNE-MARIE C.	LANGUEDOC ROUSSILLON	ALAIN B.	POITOU-CHARENTES
PAULE C.	LORRAINE	CHRISTIAN G.	RHONE-ALPES

Serviteurs techniques

SYLVIE ROUGIER	Salariée	Responsable des secrétaires techniques et de la mise à disposition des rapports des commissions	
MARIE-DOMINIQUE M.	CENTRE	Secrétariat commission finances	Scrutateur
JEAN D.	PARIS INTRA-MUROS	Secrétariat commission structure et politique générale	Scrutateur
SYLVIE L.	PARIS INTRA-MUROS	Secrétariat commission Pôle Communication	Scrutateur
LAURENT Q.	BRETAGNE	Secrétariat commission Pôle Communication	Tableau votes
GEORGES L.	AQUITAINE	Secrétariat commission Publications & Archives / International	Scrutateur
NATHALIE L.	AQUITAINE	Secrétariat commission Pôle collaboration avec les milieux professionnels	Scrutateur
MARYLINE D.	AQUITAINE	Secrétariat CEFE	
ELISABETH G.	NORD-PAS DE CALAIS	Secrétariat des réunions plénières	
DOMINIQUE M.	PACA	Secrétariat des réunions plénières	
GWENDOLINE H.	BRETAGNE	Stand littérature	
MARTINE V.	ILE-DE-FRANCE	Stand littérature	

Textes lus en Réunions Plénières

Prière de la sérénité

Mon Dieu, donnez-moi la Sérénité d'accepter les choses que je ne puis changer, le courage de changer les choses que je peux et la sagesse d'en connaître la différence.

Preamble

Les Alcooliques anonymes sont une association d'hommes et de femmes qui partagent entre eux leur expérience, leur force et leur espoir dans le but de résoudre leur problème commun et d'aider d'autres alcooliques à se rétablir.

Le désir d'arrêter de boire est la seule condition pour devenir membre des AA. Les AA ne demandent ni cotisation, ni droit d'entrée ; nous nous finançons par nos propres contributions. Les AA ne sont associés à aucune secte, confession religieuse ou politique, à aucun organisme ou établissement ; ils ne désirent s'engager dans aucune controverse ; ils n'endossent et ne contestent aucune cause. Notre but premier est de demeurer abstinents et d'aider d'autres alcooliques à le devenir.

Copyright © by The AA Grapevine, Inc.

Pourquoi avons-nous besoin d'une Conférence ?

Le regretté Bernard B. SMITH, un ami non alcoolique alors président du Conseil d'Administration et l'un des architectes de la structure de la Conférence, a répondu de façon superbe à cette question dans son allocution d'ouverture de la réunion de 1954 :

« Nous n'avons peut-être pas besoin d'une Conférence des Services Généraux pour assurer notre rétablissement. Nous en avons sûrement besoin pour assurer le rétablissement de l'alcoolique qui titube dans le noir à moins d'un coin de rue d'ici. Nous en avons besoin pour assurer le rétablissement de l'enfant qui naît ce soir et dont le destin en fera un alcoolique. Nous en avons besoin pour offrir, en accord avec notre douzième Étape, un refuge permanent aux alcooliques qui, dans un lointain avenir, pourront trouver chez les AA cette même renaissance qui nous a permis de recommencer à vivre.

Nous en avons besoin, parce que, plus que tous les autres, nous sommes conscients des ravages engendrés par cet appétit humain de pouvoir et de prestige dont nous devons tous nous assurer qu'il ne pourra jamais envahir notre Mouvement. Nous en avons besoin pour protéger les AA de toute forme excessive de gouvernement, tout en les protégeant contre l'anarchie. Nous en avons besoin pour épargner au Mouvement la désintégration tout en le préservant de la surstructuration. Nous en avons besoin pour que le Mouvement des Alcooliques Anonymes, et lui seul, soit l'ultime dépositaire de ses douze Étapes, de ses douze Traditions et de tous ses services.

Nous en avons besoin pour assurer que tous les changements effectués dans le Mouvement ne répondent qu'aux besoins et aspirations de tous les membres et non pas de quelque groupuscule. Nous en avons besoin pour assurer que les portes des AA soient toujours ouvertes, de sorte qu'en tout temps, toute personne qui souffre d'alcoolisme puisse librement franchir ces portes, être bien accueillie et se sentir bienvenue. Nous en avons besoin pour assurer que les Alcooliques Anonymes ne demandent jamais aux gens qui comptent sur nous de quelle race ils sont, de quelle confession ou de quel rang social »

Le Manuel du service chez les AA – Chapitre 1

Lecture d'un texte du Chanoine RAVEN décrivant les conditions d'une véritable fraternité. Bernard SMITH a considéré que ce texte représentait pour AA une force créatrice et dynamique, apte à libérer notre énergie latente pour permettre de vivre et d'agir d'une façon constructive.

« Il faut trois conditions pour avoir une véritable fraternité : Le partage d'un idéal commun, totalement libre d'égoïsme et de division. L'établissement d'une tâche commune assez importante pour captiver l'imagination et permettre à la loyauté de s'exprimer. Et la camaraderie qui se manifeste dans le plaisir et la force d'appartenir à une société organique et de se consacrer à temps plein au service.

Nous la voyons s'exprimer totalement : quand l'idéal est le plus élevé et le plus exigeant, quand la tâche s'étend pour demander chaque once de notre énergie et chaque fibre de notre être, quand la camaraderie est si forte et profonde que nous réagissons les uns aux autres sans effort conscient, quand nous comprenons le besoin non exprimé et que nous y réagissons de façon spontanée et sur le champ. Dans de telles conditions, toute l'énergie que nous gaspillons habituellement en jalousie et vanité, en tentant de sauver les apparences et à rabaisser les autres à leur juste niveau, nous est accessible pour un travail créateur. »

Le Mouvement des AA devient adulte, p. 282

Par Bernard Smith, Président des services généraux 1951-1956

Les 12 concepts - version abrégée - V

Confère Manuel du service chez les AA, édition 2015-2016

Les 12 traditions - version intégrale - S13

Confère Manuel du service chez les AA, édition 2015-2016

Evitons le bris d'anonymat

Par respect pour les autres, nous vous demandons de ne pas prendre de photos pendant les réunions de la conférence. N'oubliez pas que les images prises lors des réunions Alcooliques anonymes peuvent mettre des membres mal à l'aise quant à la confidentialité de la réunion.

De plus, soyez prévenants quand vous prenez des photos sur les lieux de la conférence. Prenez soin de ne pas photographier des membres Alcooliques anonymes qui ne vous ont pas donné l'autorisation de le faire et qui ne souhaiteraient peut-être pas apparaître sur vos photos.

La version intégrale de la onzième tradition des Alcooliques anonymes dit que « Nos noms et nos photos nous identifiant comme membres Alcooliques anonymes ne devraient jamais être diffusés sur les ondes ou dans des films ou des écrits publics. »

En vertu de ce principe, n'affichez pas de photos où l'on peut reconnaître des membres Alcooliques anonymes sur des sites Web accessibles au grand public, incluant les pages librement accessibles sur les sites des réseaux sociaux.

Enfin, quel que soit le support, la divulgation de l'appartenance d'un membre aux Alcooliques anonymes ne peut légitimement être faite que par la personne elle-même.

Travail en commission – Extrait du CMS Edition 2016-2017 (2^{ème} SECTION- chap. 2)

Cette page est à lire par le modérateur en début de commission

La Conférence est composée au 2/3 au moins de délégués, qui détiennent donc la majorité.

Les commissions suivent l'ordre du jour et si besoin est, rédigent des souhaits ou des résolutions.

SOUHAIT : Manifeste un consentement profond pour un objectif commun, mais n'a pas valeur de décision exécutoire puisqu'il peut s'adresser aux régions et aux groupes. C'est un souhait fortement exprimé. Il est adopté à la majorité simple.

RÉSOLUTION : Décision exécutoire pour le conseil des services généraux. Elle est adoptée à la majorité des deux tiers.

Souhaits et résolutions sont rédigés en commission et font l'objet d'un accord par vote lors de celle-ci. En commission, seuls les délégués votent. Les votes en commission se font à la majorité simple. Si un vote en commission ne fait pas l'unanimité, les motivations de ceux qui s'y opposent, ainsi que leurs prénoms, initiales et régions figurent au rapport de la commission, tel qu'il sera lu en assemblée plénière. Le droit d'appel s'applique. Les abstentions ne sont pas considérées comme des opinions exprimées, elles ne sont pas décomptées et n'ont donc pas le droit d'appel. Il appartient à la commission de choisir avec beaucoup de soin le qualificatif de la proposition. Une résolution qui n'obtient pas les 2/3 des voix est rejetée, elle ne se transforme pas en souhait.

Rappel de la résolution Finances n°5 de 2010 : « **La Conférence recommande qu'à partir de 2011, chaque commission proposant une action en indique conjointement le coût financier budgété.** »

Rôle du délégué

Les délégués prennent connaissance du travail réalisé dans l'année écoulée par le conseil des services généraux via le comité national concerné et lui donnent des directives et des orientations pour l'année à venir. De manière générale, toute demande précisément formulée se devrait d'être entérinée par un vote. Les délégués apprécient la portée à donner au vote : soit de la commission, soit de la Conférence. Dans ce dernier cas, les délégués élaborent et rédigent des propositions sous forme de souhait ou résolution. En commission, seuls les délégués votent, en leur âme et conscience, éclairés par la connaissance qu'ils ont de leur dossier et de la conscience collective des groupes de leur région qui leur a été transmise par les RSG.

Rôle du modérateur

Elu par la commission de la Conférence précédente, le modérateur a eu des contacts dans l'année écoulée avec le responsable du comité national. Avant le début de la commission, le modérateur se réunit avec le secrétaire technique, le responsable du comité et l'administrateur concerné. Le modérateur suit l'ordre du jour établi et distribue la parole avec équité.

Tout participant à la conférence peut assister à la commission. Le modérateur apprécie la demande de prise de parole quelle qu'elle soit.

Rôle du rapporteur

Elu par la commission de la Conférence précédente, le rapporteur prend des notes durant la commission et travaille ensuite activement aux côtés du secrétaire technique à l'élaboration du rapport de la commission, rapport qu'il lira lui-même en assemblée plénière.

Rôles conjoints du responsable du comité national et de l'administrateur référent

Durant les travaux de la commission, ils fournissent tout l'éclairage nécessaire concernant les points à l'ordre du jour, et répondent aux questions des délégués. Ils prennent une part active à la rédaction du rapport de commission.

Ils se devraient d'agir selon trois axes :

1. présenter le bilan de l'année écoulée, en insistant sur les avancées positives et/ou les difficultés notables
2. faire des propositions d'actions
3. écouter (voire susciter) les propositions émanant des délégués. Proposer leur expérience pour la rédaction de souhaits ou résolutions.

Rôle du secrétaire technique / Rapport de la commission

Le secrétaire technique prend toutes les notes et rédige le rapport des travaux de la commission, avec l'aide du modérateur, du rapporteur, du responsable du comité et de l'administrateur attachés à la commission.

Le secrétaire dactylographie le rapport pour que celui-ci soit diffusé aux membres de la Conférence. Sa relecture par l'ensemble des délégués de la commission avant diffusion est fortement encouragée. Le modérateur se devrait d'apporter sa validation finale au rapport de la commission avant que celui-ci soit transmis en reprographie.

Rappel de la résolution SPG n°1 de 2009 : La conférence recommande que tous les documents destinés à la transmission du message, élaborés par chaque comité, soient approuvés par la conférence au travers de la commission concernée, avant diffusion.

Traitement des questions des régions

Les questions émanant des groupes, via les comités régionaux, ont été reçues au BSG jusqu'au 31 décembre 2017. Lors de sa séance du 20 janvier 2018, le comité de préparation de la conférence a examiné 46 questions, en a rejeté 6 et a affecté les autres aux différentes commissions de la conférence et au conseil des services généraux. Les affectations ont été validées lors de la séance du conseil des services généraux des 3 et 4 mars 2018, en présence des responsables des comités nationaux.

Conformément à la proposition faite par le comité de préparation le 7 octobre 2017, validée par le CSG lors de sa réunion de décembre 2017, les questions sont classées en 2 catégories :

- Catégorie 1 : les questions ne relevant pas de la conférence en vertu des concepts 6, 7, 8, 10 et 11 (concepts légaux) ou d'autres textes légaux (exemple : copyright). Celles-ci seront toutes affectées au CSG qui y répondra en expliquant pourquoi la conférence ne peut pas en être destinataire.*
- Catégorie 2 : les questions relevant de sujets sur lesquels la conférence peut être invitée à se prononcer. Aucune de celles-ci ne fera plus l'objet d'une réponse avant la conférence. Elles seront mentionnées dans le dossier de préparation sans réponse. Les réponses seront préparées par les comités nationaux en accord avec le CSG, comme des propositions de réponses mises à la disposition des délégués lors des commissions (absentes du dossier de préparation). Les réponses seront formulées et votées par les commissions.*

4 Questions affectées à la commission FINANCES

AUVERGNE

Question 1

De la littérature, des documents sur nos sites alcooliques-anonymes.fr et aa.org parlent de "à quoi sert l'argent en AA". Mais concrètement, biens des membres et trésoriers de groupes, lorsque la question leur est posée, n'arrivent pas clairement à expliquer ce que sont, ou vont et à quoi servent : les contributions ordinaires, les \$\$ de sobriété, les chapeaux de la reconnaissance, les participations à la conférence.... Les réponses demandent souvent des recherches dans une foule de documents. Il suffit de parler un peu d'argent en AA (7ème tradition...) dans une réunion de rétablissement pour constater quelquefois que le montant du chapeau a sensiblement augmenté par rapport au montant moyen, ceci sans remettre en question bien sur la liberté traditionnelle de chaque membre face à ses propres contributions .

Serait-il possible d'élaborer un petit document expliquant ce que sont ces différentes contributions, leur rôle dans nos actions et fonctionnement, à quoi elles contribuent ?

PARIS INTRA-MUROS

Argumentaire commun aux questions 1 à 4 : Nous observons que les comptes des congrès nationaux ont été déficitaires trois années consécutives (2014, 2015, 2016). Le prix du badge est resté à un niveau bas et pratiquement inchangé depuis de nombreuses années. Cependant, nous constatons une explosion du prix des sites, une forte augmentation du coût des heures de travail et que d'importants frais de sécurité se sont ajoutés.

Citation guide Congrès :

« ...pour assurer une continuité de fréquentation de la part d'amis habitués à participer aux congrès, nous estimons que les frais d'inscription (formule que nous préférons désormais utiliser à la place de « badge ») devraient rester dans une fourchette de 25€ à 30€. ». Enfin, nous savons qu'aux Etats-Unis, le congrès a lieu tous les 5 ans et que le financement est en partie assuré par les services généraux.

Question 2

La Conférence peut-elle décider d'établir un prix des frais d'inscription aux congrès nationaux plus réaliste ?

Question 3

La Conférence peut-elle décider qu'une partie de la dépense – à définir - des congrès nationaux serait prise en charge par le budget global de AA France ?

Question 4

La Conférence peut-t-elle envisager le principe d'une souscription nationale des membres et/ou des groupes, pour aider au financement des congrès nationaux ?

15 Questions affectées à la commission Structure et Politique générale

ILE DE FRANCE

Question 1

En se référant au souhait n°1 de la conférence de l'année 2000. Afin de laisser aux groupes la responsabilité finale des affaires de AA (1^{er} concept), de susciter des vocations de serviteurs dans les structures et de respecter l'esprit de rotation des services, la commission suggère une carence de 2 ans entre les mandats nationaux (administrateurs, bureaux nationaux, délégués mondiaux). Considérant que l'on rencontre encore régulièrement des amis qui s'accrochent à des services au-delà d'un délai raisonnable ; d'autres qui persistent à rester dans la même sphère, même s'ils changent de poste. Ce point a déjà été abordé l'an passé par la question n° 24 de la conférence 2017 répondu par le conseil des services généraux.

Il nous semble qu'on a à faire à un oubli de la signification de la rotation de service :

- Protection de notre égo,
- Lâcher prise sur le groupe ou la structure où nous évoluons c'est-à-dire abandonner le contrôle.
- Laisser la relève se lancer et enrichir le mouvement au fil de ses essais, erreurs et motivations.
- Savoir s'éloigner pour faire place aux autres afin de susciter de nouveaux serviteurs

La conférence pourrait-elle adopter des règles claires d'élection aux postes de services nationaux en référence au souhait n°1 de la conférence de l'année 2000. ?

Question 2

Dans le guide de préparation du congrès national (version juin 2017 sur le site national), il est précisé en page 8 : « Il est demandé aux régions du territoire concerné de ne pas organiser de convention territoriale ou régionale l'année où il organise le congrès AA France. Cela laisse plus de disponibilité aux serviteurs. »

Force est de constater que cette précaution n'est pas toujours observée. A titre d'exemple, deux conventions régionales ont été organisées parmi les cinq régions du territoire Nord-Est au cours de l'année 2016 et du congrès national à Nancy. Le Conseil des Services Généraux ayant confié au comité SPG « une étude sur la politique (périmètre, fréquence et financement) des manifestations en AA France (congrès, conventions, forums) dans l'objectif d'instruire un dossier à présenter à la prochaine conférence ». (JSG n°147, pages 6 et 7)

La Conférence pourrait-elle envisager de confirmer la non organisation d'une convention régionale ou territoriale l'année où le territoire organise le congrès national ?

Argumentaire commun aux questions 4 et 5 :

1. La conférence 2017 a adopté la résolution suivante : Littérature & archives – international - Résolution n° 4 « La conférence recommande au conseil des services généraux d'étudier la réalisation de deux documents du type : « A lire en réunion ouverte » - «A lire en réunion fermée» s'inspirant des documents joints en annexe 5 et adaptés au français européen.» En adoptant cette résolution à une large majorité (54 oui et 1 non), la conférence a affirmé son consentement à distinguer clairement une réunion ouverte [à tout public] et une réunion fermée. La réunion fermée est définie comme suit dans cette annexe 5 :

« Conformément à notre objectif premier, seules les personnes qui ont le désir d'arrêter de boire y sont admises. Si vous croyez avoir un problème d'alcool, vous êtes les bienvenus. »

2. Il est écrit dans la brochure FP-16, La vie du groupe, là où tout commence, page 13 : « Toute réunion d'un groupe des AA, comme le dit notre « préambule », doit permettre aux membres des AA de partager «entre eux leur expérience, leur force et leur espoir, dans le but de résoudre leur problème commun et d'en aider d'autres à se rétablir de l'alcoolisme». Pour atteindre ce but, certains groupes tiennent à la fois des réunions ouvertes et des réunions fermées.»

3. En parcourant le Carnet des réunions en France sur le site www.alcooliques-anonymes.fr, on constate que certains groupes en France ont choisi de ne tenir que des réunions ouvertes.

Si le choix de ces groupes pourrait ne pas poser problème dans une zone géographique où plusieurs groupes existent, dont des groupes tenant des réunions fermées, il semble légitime de s'interroger sur la pertinence de ce choix concernant un groupe géographiquement isolé. Un nouveau venu va-t-il franchir la porte de la même manière et se sentir autant en confiance, s'il sait qu'il pourrait être mis en présence de personnes étrangères à son problème ? N'est-ce pas un potentiel obstacle supplémentaire [ou bien prétexte] mis sur le chemin d'un passage à l'acte que nous savons difficile ? Un membre AA, nouveau venu ou non, n'a-t-il pas potentiellement besoin de réunions «fermées» pour se rétablir ? (N.B. : les questions ci-dessus ne sont évidemment pas des questions à la conférence mais une simple figure de style)

Question 4

Dans le respect de la quatrième tradition, la conférence peut-elle suggérer aux groupes concernés une réflexion allant dans le sens de ces questionnements ?

Question 5

Afin de l'aider à choisir, la conférence peut-elle envisager des moyens pour mettre d'avantage l'accent sur ce sujet au moment de la création d'un nouveau groupe ?

NORD-PAS-DE-CALAIS

Question 1

La possibilité pour les groupes de créer une association de service de groupe aboutit dans notre cas à fragiliser l'unité du mouvement et son appartenance territoriale.

Serait-il possible de préciser, à la suite des décisions de la conférence 2015 au sujet de la nouvelle charte, qu'une association de service de groupe n'a pas de raison d'être dans une région dotée elle-même d'une association de service sauf cas particulier et notamment précisés par certains critères?

Question 2

Compte-tenu des déficits successifs enregistrés ces quatre dernières années par notre congrès annuel et de la désaffection croissante des amis pour ces manifestations, à savoir également les forums et les conventions, **la Conférence pourrait-elle réfléchir à une pratique plus modeste, voire moins fréquente, de ces manifestations afin de la rendre accessible au plus grand nombre ?**

NORMANDIE

Argumentaire commun aux questions 4 à 7 : depuis très longtemps, on peut entendre, souvent et partout sur notre territoire français, les mêmes phrases : « on manque de serviteurs » et « le service est un outil de rétablissement ». Or, il est à regretter que, dans bon nombre de régions, voire de groupes, l'accès au service, tant de 5^{ème} tradition que de structure, soit réglementé de manière drastique par des injonctions strictes contenues dans des « règlements intérieurs régionaux » (voire locaux) imposant un nombre, parfois fort élevé, d'années d'abstinence, une élection ou encore d'autres critères sélectifs pour aller transmettre notre message lors d'actions de 5^{ème} tradition ou pour candidater à un service de structure. Ces pratiques semblent en forte contradiction avec l'esprit de notre littérature de service qui, tout d'abord, n'émet aucune injonction, mais se limite à proposer des suggestions. De même, elle n'en présente aucune, tant dans le fascicule « La vie du groupe, là où tout commence » que dans le « Manuel du Service chez les

AA » ainsi que dans son complément concernant les services de transmission du message dans les actions de 5^{ème} tradition.

La seule mention à un règlement concerne, dans le manuel du service, l'assemblée régionale et ce concernant seulement les modalités d'élection des serviteurs du comité régional.

Question 4

La conférence pourrait-elle se prononcer sur le bien-fondé et la nécessité de ces règlements intérieurs régionaux et locaux ?

Question 5

La conférence pourrait-elle recommander, dans l'esprit de notre 4^{ème} tradition, que ces dits règlements ne constituent que des « pratiques de fonctionnement » et soient renommés en ces termes ?

Question 6

La conférence pourrait-elle recommander que, tout comme dans notre littérature de service, ces pratiques de fonctionnement ne comportent que des suggestions de types : *devrait, souhaitable que, etc.* Et excluent toutes injonctions de types : *doit, devra, et toute autre formulation constituant un ordre.*

Question 7

La conférence pourrait-elle recommander que le contenu de ces pratiques de fonctionnement soit limité, conformément au principe d'autonomie de notre 4^{ème} tradition, à la durée des différents mandats (différente selon les régions) et au mode d'élection des serviteurs de notre structure de service (lui aussi différent selon les régions : élection par le groupe ou l'assemblée régionale ou cooptation par le comité de groupe ou le comité régional) en excluant la désignation par un comité restreint issu du comité de groupe ou du comité régional qui constitue un acte de gouvernement contraire, à la fois, à notre 2^{ème} tradition et au 12^{ème} concept ?

Question 8

Les services de président et vice-président sont présents à quasiment tous les étages de notre pyramide de service : président de groupe, d'intergroupe (bien que cette entité ne fasse pas partie de la pyramide de notre structure de service), de comité régional (appelé très souvent, à tort d'ailleurs, président de région) et celui de l'Union Alcooliques Anonymes. S'y ajoutent également des présidents de comités temporaires de service : président de comités de préparation de : congrès, de convention régionale et de conférence. Seuls les comités nationaux de service n'ont pas de président : ils ont un **responsable**.

Dans le manuel du service américain dans sa dernière version, l'appellation "président" n'est jamais utilisée : on y trouve le terme *chairman* ou *chairperson* dont la seule traduction française est celle de président. Or ces deux appellations recouvrent des réalités bien différentes dans le domaine du service. De plus, le terme de président a, le plus souvent, une consonance et une appréciation à la fois honorifique et hiérarchique qui induit les notions de légalité, de pouvoir, de gouvernement, voire de toute puissance.

Ce terme a donc, chez les candidats à ce service, deux résonnances très opposées :

l'une qui flatte notre faiblesse liée à l'égo encore présent chez bon nombre d'entre nous, malgré un programme qui nous incite à une recherche d'humilité; l'autre qui renforce notre propension à une mésestime de soi et qui nous amène à ne pas candidater à ce service par peur de mal ou ne pas savoir faire.

Pour éviter de tomber dans ces deux écueils et pour harmoniser avec les comités nationaux de service, la conférence pourrait-elle recommander de remplacer le terme président par celui de responsable et celui de vice-président par celui de responsable adjoint, à l'exception de ce qui concerne l'UAA et les associations de services, parties légales de notre association, pour lesquelles les termes de président et vice-président sont les seuls reconnus par l'administration française pour les associations de type Loi 1901 ?

PARIS INTRA-MUROS

Argumentaire commun aux questions 1 à 4 : Nous observons que les comptes des congrès nationaux ont été déficitaires trois années consécutives (2014, 2015, 2016). Le prix du badge est resté à un niveau bas et pratiquement inchangé depuis de nombreuses années. Cependant, nous constatons une explosion du prix des sites, une forte augmentation du coût des heures de travail et que d'importants frais de sécurité se sont ajoutés.

Citation guide Congrès :

« ...pour assurer une continuité de fréquentation de la part d'amis habitués à participer aux congrès, nous estimons que les frais d'inscription (formule que nous préférons désormais utiliser à la place de « badge ») devraient rester dans une fourchette de 25€ à 30€. ». Enfin, nous savons qu'aux Etats-Unis, le congrès a lieu tous les 5 ans et que le financement est en partie assuré par les services généraux.

Question 1

La Conférence peut-elle réfléchir à la périodicité des congrès nationaux, voire envisager leur suspension ?

Question 5

Rappel de la question n°20 de la Région Paris Intra-Muros en 2017, et sa réponse : *« AA France a opté il y a quelques années pour l'affectation au tirage au sort des commissions auxquelles siègeraient les délégués, ceci conformément au Manuel des services mondiaux. Cette pratique prive la Conférence de compétences, de savoir-faire et de motivation. »*

QUESTION 20

La Conférence peut-elle réfléchir à un mode d'affectation plus conforme aux désirs des délégués et plus propice à l'efficacité des travaux en commission.

Réponse

La réduction du nombre de délégués (résolution SPG n° 1 adoptée par la conférence 2012) a eu pour conséquence directe la réduction du nombre de délégués par commission. Le comité de préparation de la conférence a constaté alors qu'il n'était plus en mesure de satisfaire les souhaits d'affectation des délégués, ni leur souhait de restriction d'affectation. Cette situation a engendré quelques frustrations, allant jusqu'à la démission d'un délégué 1ère année n'ayant pas eu « son choix ». Le conseil des services généraux a alors décidé de revenir à la simplicité de la formule du tirage au sort, en demandant toutefois au comité de préparation de la conférence de privilégier la représentativité des cinq territoires dans chaque commission. Nous rappelons que la compétence première demandée à un délégué lors du travail en commission de la conférence est d'apporter son expertise de terrain et sa connaissance du vécu des groupes de sa région. Il n'est pas nécessaire qu'il soit un spécialiste des sujets traités. »

Il y a une contradiction dans la réponse, puisqu'il s'agirait d'un tirage au sort orienté, mais dont les règles ne sont pas précisées. Nous rappelons que par le passé les délégués affichaient un premier et un deuxième choix. Il était parfois impossible de satisfaire ces choix mais cela n'a jamais semblé poser de réels problèmes. Les « postes » en commission se libérant d'année en année sont connus. Les régions pourraient avoir connaissance dans le rapport de la Conférence des postes qui leur reviennent pour l'année suivante, à charge pour elles de les pourvoir au mieux selon les compétences/intérêts des candidats à la délégation.

La Conférence peut-elle réfléchir à un mode d'affectation des délégués aux commissions plus propice à l'intérêt des délibérations en commission ?

PAYS DE LA LOIRE

Question 1

Actuellement, un responsable de bureau national ou un administrateur aux Services Généraux peut être élu sans avoir été délégué.

Nous avons vu plusieurs exemples ces dernières années, responsable de bureau national en 2008, au service d'administrateur au Service Généraux en 2013.

Cela nous semble être une lacune dans le déroulement du service en A.A. puisque même pour le service d'administrateur territorial il faut avoir été délégué, manuel du service chez les A.A. : «*En 1977, la Conférence a recommandé qu'un délégué ne soit pas éligible pour poser sa candidature comme administrateur avant un an après sa dernière conférence.* » (Page S67, édition 2008-2009).

Nous demandons à la Conférence d'unifier les critères pour ces services, c'est-à-dire :

La conférence peut-elle recommander d'avoir été délégué pour être responsable d'un bureau national ou administrateur aux Services généraux comme le sont les administrateurs territoriaux, en référence au manuel du service chez les A.A. (page S67, édition 2008-2009) ?

Question 2

Aujourd'hui un délégué doit avoir la capacité d'être affecté à n'importe quelle commission à la Conférence, comme cela a été décrété il y a quelques années (3 – 4 ans).

Nous pensons qu'il serait mieux que cela se fasse comme par le passé, c'est-à-dire : Qu'un membre A.A. élu au service de délégué puisse avoir la possibilité d'émettre un souhait quant à l'affectation à une commission.

La Conférence peut-elle recommander qu'un Membre A.A. élu au service de délégué puisse avoir la possibilité d'émettre un souhait quant à son affectation à une commission ?

6 Questions affectées la commission PUBLICATIONS & ARCHIVES - INTERNATIONAL

PUBLICATIONS ET ARCHIVES

MIDI-PYRENEES

Question 1

Lors de la Conférence 2017, nous avons demandé s'il serait possible d'intégrer au catalogue Littérature un slogan existant dans le catalogue anglophone « This too shall pass ! » traduit par « Cela aussi passera ».

Le Comité Littérature et Archives nous a précisé que cette même question avait obtenu une réponse en 2013.

Or, la réponse apportée (rapport de la Conférence 2013, page 22) est « le Bureau Littérature et Archives va effectuer des recherches sur ce slogan et s'assurer de son approbation à une autre Conférence, puis vous tiendra informé du résultat.

N'ayant pas eu d'information quant au résultat, nous réitérons la question.

« Au catalogue Littérature anglophone, il existe le slogan « This too shall pass ! ». Pourrions-nous l'intégrer au catalogue Littérature francophone sous la traduction « Cela aussi passera ! » ?

Question 2

En 1980, sous la référence n° 24, et en 1986, sous la référence n° 26, il existait dans notre catalogue Littérature un petit texte appelé « Ma nouvelle règle d'or ».

Je penserai de vous ce que j'aimerais que vous pensiez de moi
Je parlerai de vous comme j'aimerais que vous parliez de moi
J'agirai envers vous comme j'aimerais que vous agissiez envers moi.

Avant de raconter une histoire sur quiconque,
je me poserai les questions suivantes :

est-ce vrai ?
est-ce gentil ?
est-ce nécessaire ?

L'homme récolte ce qu'il a semé

Ce document n'ayant été approuvé par aucune Conférence, il a été retiré de notre catalogue.

« La Conférence pourrait-elle se prononcer sur l'édition de « Ma nouvelle règle d'or » sous format de notre carte de visite, ou de notre Prière de la Sérénité?

NORMANDIE

Argumentaire commun aux questions 1 à 3 : le jeton « appelle avant » figurant au catalogue littérature depuis peu, présente à nos yeux deux erreurs : l'écriture AA ne respecte pas la charte graphique et aucun numéro de téléphone AA n'y figure.

Question 1

Ce jeton a-t-il été validé par l'une des 3 conférences francophones pour figurer en l'état sur notre catalogue de littérature ?

Question 2

En cas de renouvellement, la conférence pourrait-elle recommander que l'écriture de AA apposée sur cet objet respecte la charte graphique ?

Question 3

En cas de renouvellement, la conférence pourrait-elle recommander qu'y figure le numéro national, à savoir 09.69.39.40.20 ?

CORRESPONDANTS REGIONAUX JUSTICE

Question 1

Question émanant de plusieurs correspondants régionaux justice, lors de leur réunion du 14 octobre 2017 : Depuis plusieurs années dans de nombreux établissements pénitenciers nous distribuons la brochure « Ça vaut mieux que de poireauter en prison » (référence FP33 à 0,50€ au catalogue littérature).

Si le contenu (des témoignages) est apprécié, son titre déclenche moqueries et/ou incompréhension.

Serait-il possible de le changer (par/pour exemple : « Ça vaut mieux que de perdre son temps en prison ») ?

10 Questions affectées à la commission Pôle COMMUNICATION
--

PERMANENCES ET INTERNET

BRETAGNE

Argumentaire commun aux questions 1 et 2 :

Le site www.alcooliques-anonymes.fr a une double vocation :

1. Rendre accessible l'aide que proposent les Alcooliques anonymes : les réunions, les évènements, les ressources, nos relations avec la presse et avec les professionnels, ce qui se passe dans les régions.
2. Fournir aux membres un accès à divers outils et documents afin d'aider les groupes AA dans la poursuite de leur objectif primordial : transmettre le message à l'alcoolique qui souffre.

Ce deuxième volet du site constitue une bibliothèque d'outils et une zone d'archivage (dans une limite raisonnable). A l'intérieur de cet espace réservé aux membres, il serait intéressant de pouvoir trouver des documents produits par les régions. L'intérêt serait à la fois :

→ de permettre un accès centralisé à l'information, ce qui pourrait aider à rendre le service plus attrayant, notamment pour de jeunes serveurs (ou même de moins jeunes), et d'éviter la multiplicité des outils informatiques à maîtriser.

Il suffirait alors aux amis d'apprendre à connaître l'espace membres du site pour avoir accès à la plupart des informations utiles dans le cadre du service.

→ de permettre aux serveurs de pouvoir consulter les outils développés par des amis d'une autre région et de s'en inspirer éventuellement.

La condition en serait une conformité rigoureuse à La ligne de conduite des AA sur l'internet (respect scrupuleux de l'anonymat, éviter les liens pouvant laisser supposer une affiliation, recommandations concernant l'affichage de comptes rendus de service ...).

Afin d'éviter la surcharge de cet espace, il serait possible de convenir d'une liste limitative du type de documents concernés et d'une double validation (par le comité régional responsable et par le BSG).

A titre d'exemple, notre région Bretagne, par l'intermédiaire de son comité, pourrait mettre à disposition, dans un onglet régional réservé aux membres :

- le "P'tit Bob", bulletin régional à destination des groupes bretons,
- les comptes rendus des assemblées régionales, des réunions du comité régional, des réunions de districts.

Question 1

La conférence pourrait-elle recommander la création d'un onglet archivage régional sur l'espace "pour les membres" du site national internet ?

Question 2

La conférence pourrait-elle confier au conseil des services généraux et à son comité national de service "permanences internet" la mise en place d'un onglet *archivage régional* sur l'espace "pour les membres" du site national internet ?

LIMOUSIN

Question 1

Depuis la création d'une permanence téléphonique nationale (numéros 0820...puis 0969...), certains groupes et régions ont abandonné leur numéro de téléphone propre pour s'en remettre aux moyens nationaux.

D'autres groupes ont choisi de conserver leurs moyens de communications locaux plutôt que de délocaliser et s'en remettre exclusivement à une "plateforme" nationale, parfois suite à de mauvaises expériences dans ce sens. Et ces groupes souhaitent généralement l'aide des services nationaux pour transmettre au maximum leurs coordonnées locales.

Cependant, sur le site internet officiel AAFrance, lors d'une recherche de coordonnées de groupe, le numéro de la permanence 0969 est donné, et même en priorité sur le numéro du groupe- et le fait que ce soit un numéro en 09 entretient l'ambiguïté : l'alcoolique ou l'allié naturel qui appelle un numéro fixe pense tomber sur le groupe AA de sa ville, alors qu'il contacte quelqu'un à l'autre bout de la France, qui retransmettra aux groupes en passant par plusieurs intermédiaires.

De même, sur la « chemise de nuit », ou de jour, du permanent, la consigne est de retransmettre les demandes au BSG, correspondants permanence, responsables comités... – mais pas de donner en priorité aux appelants le numéro de téléphone du groupe lorsqu'il existe.

Ainsi les numéros de téléphone des groupes sont peu transmis par les services généraux, le souhait du comité permanence étant « qu'il n'y ait plus à terme de numéros publiés autres que le numéro Cristal » (Conférence2016, réponse à la question 1 de l'Alsace par la commission pôle communication).

En considérant que les groupes sont la base des AA, que les services généraux sont au service des groupes, mais non « au-dessus » des groupes, et que ce n'est pas aux services généraux ou à la conférence de décider de la communication de chaque groupe ou de complètement le remplacer dans ses actions lorsqu'il ne le souhaite pas, la conférence peut-elle recommander au comité communication, lorsqu'un groupe possède un numéro de téléphone propre, de transmettre en priorité ce numéro ?

C'est-à-dire :

- sur le site internet, de l'indiquer systématiquement et exclusivement comme coordonnées du groupe, et non couplé avec celui de la permanence ou autre.
- sur les consignes aux permanents, de leur demander clairement de transmettre en priorité les coordonnées du groupe de leur ville aux appelants.

NORD-PAS-DE-CALAIS

Question 3

Sur le site national AA, pour des raisons de lisibilité nous dit-on, les informations données sont déjà présentées selon les nouveaux découpages régionaux. Or le souci de proximité est bien présent dans les groupes et ne saurait être ignoré : les difficultés que connaissent certains districts à se détacher de leur association de services témoignent en ce sens. Il nous semble dangereux pour l'unité de notre mouvement d'éloigner encore les comtés régionaux de leur base : les groupes.

La Conférence pourrait-elle se pencher sur cette question du redécoupage des régions AA en gardant présent à l'esprit que cette question n'émane aucunement des groupes ?

PARIS INTRA-MUROS

Question 7

Le site Internet AA France devrait permettre à chacun, membre AA existant ou potentiel, de trouver facilement un groupe pour pouvoir s'y rendre. Le moteur de recherche des groupes se révèle à l'usage peu performant. Les réponses aux requêtes sont aléatoires. De plus, les temps de réponse sont trop longs sur l'ensemble du site. Enfin, les noms des groupes AA ne sont pas référencés ni reconnus par le système.

La Conférence peut-elle demander aux services généraux de prendre toute mesure pour améliorer le système de recherche des réunions sur le site Internet AA France ?

Question 8

Un grand nombre de documents utiles au service se trouve sur l'espace « membre » du site Internet AA France. La fonction de recherche ne répond qu'à l'orthographe exacte, et uniquement aux noms des répertoires de l'arborescence. De plus, la fonction ne permet pas une recherche dans les fichiers PDF. Il serait souhaitable que le filtre réponde à des mots partiels ou incomplets et que les contenus soient intégrés au site.

La Conférence peut-elle demander aux services généraux de prendre toute mesure pour que la recherche de documents sur l'espace « membre » soit plus fonctionnelle ?

Question 9

Le smartphone devient l'outil le plus utilisé pour accéder à Internet. Les outils de géolocalisation sont d'un usage courant. Elle serait importante pour la recherche de réunions.

La Conférence peut-elle demander aux services généraux de faire ajouter une fonction de géolocalisation sur le site Internet AA France lorsque les utilisateurs se connectent depuis leur smartphone ?

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Question 1

L'UAA France, possédant déjà un nom de domaine, pourrait-elle prendre en charge la mise en place d'un service de messagerie pour l'ensemble des adresses mail des groupes, afin de préserver l'anonymat, et l'unité ?

Cette mise en place permettrait une gestion plus simple, plus cohérente des adresses (face notamment à une perte éventuelle du mot de passe, au changement de serveur, aux adresses anarchiques, etc.), et la préservation de l'anonymat.

RELATIONS PUBLIQUES

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Question 1

Chez les AA, le respect de la dignité des autres est la base de nos efforts pour transmettre le message aux alcooliques ayant des besoins spéciaux. En 2012, le Baromètre Santé Sourds et Malentendants (BSSM)

réalisé sous l'autorité de L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) révélait une consommation d'alcool à risque (chronique ou de dépendance) chez les personnes sourdes ou malentendantes semblable à celle de la population entendante. Or chez ces personnes, les difficultés de communication et l'isolement les amènent à demander très tardivement de l'aide.

Pourquoi ne pas intégrer sur notre site une vidéo de bienvenue en langue des signes française (LSF), permettant ainsi à un public doublement isolé (surdité/alcoolisme) de se sentir accueilli et accompagné face à la maladie alcoolique ?

Question 2

Les supports de communication et d'information ont beaucoup évolués ces dernières années. Lors de campagnes d'affichage, nous avons vu apparaître des écrans publicitaires dans les pharmacies. A l'instar de certaines campagnes TV, film à destination des prisons, ou autres communications AA réalisés par le passé, notre message pourrait, aujourd'hui, apparaître sur ces écrans TV.

Dans le but de transmettre le message et d'avoir une plus grande visibilité, la conférence pourrait-elle se prononcer favorablement sur le principe de l'attribution d'un budget en vue d'être utilisé pour ce type de diffusion média sur les écrans de pharmacie ?

2 Questions affectées à la commission Pôle COLLABORATION AVEC LES MILIEUX PROFESSIONNELS

SANTE

PARIS INTRA-MUROS

Question 10

Peu de médecins connaissent réellement notre mouvement. Au mieux, ils ont lu notre brochure « AA pour la santé » qui n'évoque ni le programme, ni le rôle que nous accordons à la spiritualité dans le rétablissement. Les retours de certains de leurs patients peuvent leur faire penser que AA est un mouvement confessionnel. De nouveaux efforts de communication vers les médecins pourraient être tentés mais auparavant il serait utile de mieux appréhender leur connaissance de notre mouvement et leurs réticences.

La Conférence pourrait-elle suggérer d'établir un questionnaire qui serait adressé à un grand nombre de médecins par nos administrateurs classe A nous permettant d'avoir une meilleure connaissance de leur perception de notre mouvement, et de pouvoir ensuite réfléchir à une communication qui leur soit plus adaptée ?

JUSTICE

Question 11

Lorsque des membres AA en prison retrouvent la liberté, même s'ils ont compris à quel point l'alcool avait créé ou aggravé les causes de leur condamnation, ils peuvent se retrouver en forte tentation de ré-alcoolisation à la sortie. Plusieurs expriment leur peur de rechuter.

Un « kit de sortie » pourrait leur être offert, contenant par exemple :

- le « Vivre sans alcool »
- le carton jaune
- la carte de 5^e Tradition
- la liste de réunions de leur région de détention
- la liste de réunions de leur région
- des numéros de téléphone d'amis du bureau justice de leur région.

Le coût serait d'environ 6 € et pourrait être financé par les dollars de sobriété dont c'est la fonction.

La Conférence peut-elle se prononcer sur la pertinence, la composition et le financement d'un « kit de sortie » à l'usage des détenus prochainement libérables ?

ILE DE FRANCE

Question 3

Les médias (télévision, radio, presse, etc.) sont notre lien le plus précieux pour nous faire connaître et faire connaître notre méthode vers l'extérieur. Lors de certaines interviews nous ne retrouvons pas toujours les valeurs de notre programme qui nous ont amenées vers une abstinence heureuse et durable ce qui est bien dommage dans une période où la fréquentation de nos groupes décline de jour en jour.

Dans un but d'une communication claire et reflétant bien notre programme de rétablissement ne faudrait-il pas envisager une coordination des propos à tenir avec ceux qui nous représentent avec dévouement vers l'extérieur à savoir nos administrateurs de classe A ? Cette coordination pourrait se faire pour l'unité du mouvement avec notre comité national en charge du pôle communication.

Nos administrateurs de classe A sont parfaitement conscients de l'importance des termes qu'ils utilisent à l'occasion de leurs interventions dans les médias. Ils sont eux aussi demandeurs d'une ligne de conduite qui les aiderait à aller à l'essentiel dans la présentation du mouvement vers l'extérieur (ex: présentation du programme de rétablissement et spiritualité). Le conseil des services généraux a choisi de mettre en place un groupe de travail de 3 administrateurs (classe A et B) pour élaborer un aide-mémoire.

NORMANDIE

Question 9

Un certain nombre de recueils de notre littérature, comme les "Réflexions quotidiennes" par exemple, sont d'une lecture peu aisée, car utilisant un vocabulaire et une syntaxe assez désuets, (dus souvent à une traduction trop "mot à mot") et mal adaptés au langage courant actuel.

La conférence pourrait-elle recommander au CSG de demander aux services mondiaux, via le délégué à l'international lors de la prochaine RMS, de doter notre littérature d'un langage plus adapté à notre époque?

Le conseil des services généraux prend acte de la proposition de la région Normandie et va la transmettre à la prochaine Réunion mondiale des services.

PARIS INTRA-MUROS

Question 6

De nombreuses questions ne sont pas délibérées en Conférence mais reçoivent des réponses directes du CSG ou des comités concernés. La question 5 est un exemple d'une réponse qui mérite d'être rediscutée sans attendre l'année suivante.

La Conférence peut-elle décider que les réponses directes aux questions à la Conférence par le CSG ou les comités soient relues et validées en commission ?

Anticipant la proposition de la région Paris intra-muros ; le conseil des services généraux a choisi cette année de ne pas insérer les réponses aux questions dans le dossier de préparation, laissant ainsi le soin aux délégués en commissions d'échanger sur les meilleures réponses à apporter aux questions. Les propositions de réponse émises par les déléguées seront rapprochées de celles envisagées par les comités nationaux afin d'en faire la synthèse. Le conseil se réserve toutefois le soin de répondre aux questions qui relèvent de sa propre responsabilité conformément aux concepts six, sept, huit, dix et onze. Un texte d'explication a été inséré dans le dossier de préparation de la conférence.

ALSACE

Question 1

Serait-il possible de créer et de mettre facilement à disposition une banque de photos AA pour nos relations avec la presse ?

Affectation : question rejetée par le comité de préparation qui suggère une reformulation claire avec un argumentaire plus explicite.

Question 2

Compte-tenu de l'importance du Congrès AA, comment faire pour pérenniser l'annualité de l'évènement ?

Affectation : question rejetée par le comité de préparation qui suggère une reformulation claire avec un argumentaire plus explicite.

Question 3

Il existe un historique AA mondial sur le site AA.org.

Ne serait-il pas important d'avoir l'équivalent pour la France sur le site national afin de mieux promouvoir le mouvement ?

Affectation : question rejetée par le comité de préparation qui suggère une reformulation claire avec un argumentaire plus explicite.

Question 4

Les groupes AA n'ont pas tous un RSG.

Pourquoi AA France exige alors qu'un groupe en centre pénitentiaire ait obligatoirement un RSG pour être un groupe et plus une antenne ?

Affectation : question rejetée par le comité de préparation qui suggère une reformulation claire avec un argumentaire plus explicite.

LORRAINE

Question 1

La fréquence des appels téléphoniques sur le numéro cristal laisse à penser que les groupes Aa sont inexistants dans certains DOM TOM.

Pourrait-on mettre en œuvre des mesures spécifiques, calquées sur celles réalisées en Afrique, pour favoriser l'émergence de notre mouvement dans ces DOM-TOM ?

Affectation : question rejetée par le comité de préparation qui suggère une reformulation claire avec un argumentaire plus explicite.

Question 2

Les Aa ne peuvent-ils pas faire l'économie d'une structure, soit en calquant les régions Aa sur les cinq territoires Aa actuels, soit en créant 13 territoires ?

Affectation : question rejetée par le comité de préparation qui suggère une reformulation claire avec un argumentaire plus explicite.

Commission Structure et Politique Générale

Ordre du jour

1. Prière de la Sérénité et lecture par le modérateur du texte « travail en commission » page 25
2. Appel des participants - Comptage des votants
3. Rapport d'activité du comité entre les conférences 2017 et 2018
4. Questions à la conférence 2018
5. Relecture et approbation du compte-rendu de la commission par les délégués
6. Elections du modérateur et du rapporteur pour la conférence 2019

10h30-11h00 : Pause commune à toutes les commissions

Suivi des souhaits et résolutions adoptés par la conférence 2017

Résolution n°1 : la conférence recommande au conseil des services généraux de diffuser le questionnaire et sa lettre explicative élaborés par le comité temporaire SPG, suite à la résolution SPG n°1 et aux souhaits n°1 et n°2 de la conférence 2016, directement aux groupes. Ces documents seront publiés sur le site internet AA France.

Résolution n°2 : la conférence recommande au conseil des services généraux le réexamen de la représentation d'une région par un délégué titulaire unique.

Résolution n°3 : la conférence recommande au conseil des services généraux d'annuler la résolution SPG n°1 de la conférence 1995 et la résolution SPG n°2 de la conférence 2015.

Résolution n°4 : la conférence recommande au conseil des services généraux d'appliquer les principes suivants pour l'organisation des congrès nationaux : les années se terminant par 0 ou par 5 les congrès se feront dans les régions du territoire Centre-Paris-Ile de France.

Les autres années, les congrès se feront dans les régions des autres territoires dans l'ordre suivant : NE, SO, NO, SE.

Rapport d'activité du comité Structure et Politique Générale

Ce comité s'est réuni le 27 janvier et 8 février 2018 et a rendu compte de l'avancement de ses travaux au conseil des services généraux.

1°) Etude sur la politique des manifestations AA en France (congrès nationaux, conventions régionales, forums) :

Suite à la conférence 2017, cette étude a été confiée par le CSG au comité national SPG, (voir dans le JSG n°148 – p. 5) au regard, d'une part, de la multiplication des manifestations régionales et territoriales et du déficit de 3 congrès nationaux consécutifs, d'autre part.

A) Conventions régionales ou territoriales simultanées dans des régions proches :

Après examen et discussion, le comité national SPG émet les remarques et suggestions suivantes :

- définir si possible les dates pressenties pour l'année suivante avant le 30 novembre de l'année en cours (après l'assemblée régionale électorale)
- informer le BSG immédiatement de ces dates
- communiquer ces dates aux autres régions du territoire
- établir, ENTRE les présidents des comités régionaux EN LIEN avec l'administrateur territorial, un calendrier de bon sens et de consensus, l'harmoniser puis le diffuser le plus tôt possible
- faire paraître ce calendrier dans le JSG du 1^{er} trimestre

B) « Concurrence » entre les manifestations régionales et/ou territoriales avec le congrès national :

Rappel du but premier de toute manifestation AA :

Comme l'a écrit, en substance, Bernard Smith : *le but de toute manifestation AA est de transmettre le message à l'alcoolique qui souffre encore.*

Le plus important n'est pas celui qui y vient, mais celui qui souffre encore quelque part et qui pourra, au travers des échos de cette manifestation, nous découvrir et trouver, auprès de nous, sa solution.

On peut donc en conclure que conventions et forums ne sont pas des obstacles au congrès national, notre but premier s'y rejoignant, toutes ces manifestations étant, par définition, des actions de transmission du message (5^{ème} tradition).

C) Conclusions du comité national SPG sur la mission confiée sur l'étude la périodicité des congrès :

Le comité national SPG propose l'organisation d'un congrès national tous les 2 ans (années paires) dans l'ordre NE, SO, NO, SE, CPI excepté les années 0 (zéro) où **toutes** les régions de **tous** les territoires pourront faire acte de candidature.

Cette périodicité bisannuelle et l'ouverture à toutes les régions d'une candidature à l'organisation du congrès anniversaire d'une dizaine (année zéro) auraient pour intérêts :

- une durée de recherche de structures plus allongée et plus perfectible.
- une rotation des serviteurs au sein des comités de préparation, l'organisation ne revenant sur le territoire que tous les 10 à 12 ans selon le choix du CSG quant au territoire organisateur du congrès l'année zéro.
- la possibilité de déposer les candidatures avant le CSG de décembre de l'année N-3, allongeant ainsi la durée de préparation et évitant qu'une région d'un même territoire soit organisatrice deux fois consécutives pour les années 8 et 0 et les années 0 et 2..
- la motivation de toutes les régions par l'organisation d'un événement marquant (anniversaire d'une dizaine).

Voir les réflexions de l'administratrice Paris- Ile de France dans le JSG n° 148 – page 19. (pièce jointe en annexe)

2°) Réflexion sur le nombre de délégués :

a) Suite à la résolution n°2 de la conférence 2017 : « la conférence recommande au CSG le réexamen de la représentation d'une région par un délégué titulaire unique », répondant à la question de la Franche Comté : **« Pour les régions n'ayant qu'un seul délégué (7 régions sur 21) et qu'un seul suppléant (cas de la Franche Comté, faute de serviteur) serait-il possible que celui-ci puisse assurer l'intégralité de son mandat en participant à plus d'une conférence ? »**

Le comité national SPG en a étudié les différents paramètres

« Résolution n°1 -2012 : La conférence des services généraux recommande une modification du complément au manuel du service, à savoir, une nouvelle répartition du nombre de délégués par région comme suit :

- Moins de 15 groupes : 1 délégué
- De 15 à 29 groupes : 2 délégués
- De 30 à 39 groupes : 3 délégués
- 40 groupes et plus : 4 délégués

Nota : Chaque délégué ayant commencé son mandat, ira jusqu'à son terme et quel que soit le nombre de délégués, chaque région envoie un délégué suppléant chaque année. »

b) Le comité SPG, lors de son travail sur l'étude de la question posée par la région Franche Comté, s'est aperçu que la résolution n°2 de la conférence 2017 ne correspondait pas vraiment à l'objet de la question. Revenir sur le dossier de préparation de 2017- p35 et de la pré-réponse du CSG induisant la rédaction de la résolution.

A savoir « pour les régions n'ayant qu'un seul délégué (7 régions sur 21) et qu'un seul suppléant (cas de la Franche Comté, faute de serviteur) serait-il possible que celui-ci puisse assurer l'intégralité de son mandat en participant à plus d'une conférence ? »

Il s'avère que la demande concerne plus précisément la possibilité pour le délégué adjoint d'assister à plusieurs conférences pendant toute la durée de son mandat défini par sa région.

Le comité SPG propose que le délégué adjoint puisse assister à chaque conférence pendant toute la durée du mandat défini par sa région.

3°) Synthèse des questionnaires : l'analyse du retour des questionnaires a été répartie entre les membres du comité par territoire (sous forme de tableau). Chaque réponse des groupes a été traitée minutieusement et enregistrée.

44% de réponses globales au questionnaire soit 219 sur 501 groupes francophones.

a) Implication du groupe dans la structure (question n°2) sur la participation aux réunions de service : les groupes vont aux réunions de région ou de district majoritairement.

Sept régions ont des districts (30%) : Bretagne – Nord Pas de Calais – Normandie – Aquitaine – Paca – Ile de France et Pays de Loire (en cours avec 2 districts).

W<q

b) Demande d'aide

-Paradoxalement, 11 groupes souhaiteraient une aide extérieure, malgré une structure très complète.

-Une région voudrait une aide concernant les 5^{èmes} traditions pour les hôpitaux et prison (comment faire ?).

De façon générale les groupes ont peu exprimé des manques.

c) Rattachement à une autre région

On relève 7 groupes/24 souhaitant être rattachés à une autre région :

Conclusion pour le rattachement : très peu de groupes (15) souhaitent être rattachés à une autre région, 7% environ.

d) Connaissance de la structure (question n°3) : en ce qui concerne la connaissance de la structure il ressort que l'information circule par le RSG et le JSG + internet + littérature et rapport de conférence.

e) Actions de 5^{ème} tradition (Question n° 4) : en règle générale et malgré une fréquentation faible parfois et même sans RSG, les groupes mènent des actions variées de 5^{ème} tradition qu'il serait bon de communiquer au correspondant régional pour informer les comités nationaux.

Il serait bon de faire une première analyse suite aux réponses des groupes et de voir comment le mouvement AA peut s'adapter au nouveau découpage des régions sans pour autant modifier son fonctionnement interne puisque les groupes n'en manifestent pas le désir. Par exemple : sur notre site externe montrer une visibilité nationale avec le nouveau découpage des régions à l'intention des professionnels et des médias. Laisser pour les membres dans le site dédié aux informations le fonctionnement habituel.

- La réflexion sur le sujet de la réforme territoriale se poursuit par le comité SPG – Un tableau général d'analyse des réponses des groupes a été établi.

4°) Questions à la conférence attribuées à la commission SPG (pages 27 et suivantes)

Les questions attribuées à la commission sont au nombre de 15.

La question n°1 de NORD PAS DE CALAIS rejoint la demande du CSG (JSG 149 p 6) à savoir :

« Modification du fonctionnement juridique de l'Union des Alcooliques Anonymes

Dans le chapitre relatif au fonctionnement juridique de l'UAA (Complément au Manuel des services page 26)

« L'association Union Alcooliques Anonymes est garante de l'unité administrative des AA au niveau national. Elle fédère les associations de services régionales ou locales qui lui sont rattachées par la signature d'une charte commune »,

Le CSG suggère la suppression du terme « locales », seules les associations régionales étant fédérées par l'UAA. Le comité structure et politique générale est mandaté pour soumettre une question dans ce sens à la conférence ».

Le comité suggère aux délégués de la commission de se munir des documents suivants :

- Manuel de service
- Complément au manuel de service (édition 2016/2017)
- Les statuts et la charte seront joints en annexes.

Commission Publications & Archives - International

Ordre du jour de la commission

Prière de la sérénité,

Appel des participants, comptage des votants, lecture par le modérateur du texte « travail en commission »,

Lecture du rapport d'activité du Comité National des Publications et Archives (C.N.P.A.) par le responsable du comité,

Etude des questions attribuées par le comité de préparation de la Conférence à la commission des Publications et Archives,

Rédaction éventuelles de résolutions et souhaits,

Etudes des documents rapportés par Lotus de la R.E.S.

Etudes des brochures figurant au catalogue des éditions francophones non diffusées en France,

Point sur l'international par Lotus A,

Election des modérateurs et rapporteurs pour la commission Publications et Archives de la Conférence 2019,

Relecture et approbation du compte rendu des travaux de la commission par les délégués.

1. Rapport d'activité du C.N.P.A. entre les Conférences 2017 et 2018 :

Le comité s'est réuni 3 fois (le 02/09/2017, au Congrès de Toulouse et le 03/02/2018) dans la joie, la bonne humeur et l'esprit de service.

A En ce qui concerne la littérature :

1 Les ajouts au catalogue faits en 2017 :

le hors-série « partage 40 ans » réf LEd009

le jeton « appelle avant » réf DCH-01

la brochure « votre RDR » réf FF12

2 Le comité n'a pas été sollicité pour la relecture de documents émis par d'autres comités nationaux.

3 Le chantier sur la relecture et l'adaptation des « lignes de conduites » attribuées à chaque comité et au conseil des services généraux (C.S.G.) se poursuit. Dossier à suivre pour finalisation fin 2018.

4 Suivi des résolutions et souhaits votés par la conférence 2017 :

Publications & Archives

Résolution n°1 : La conférence recommande au conseil des services généraux la création et la mise en ligne sur le site internet AA des 5 slogans qui figurent au catalogue littérature, en accord avec la charte graphique AA France c'est-à-dire Calibri Bleu Pantone 293 C, au format PDF.

Les « nouveaux slogans » sont disponibles en téléchargement sur le site AA France, espace Membres – Tous les documents - « LITTERATURE » « **Affichage de groupe - cinq SLOGANS version conférence 2017** ».

Le C.S.G. souhaite que la prière de la sérénité soit mise en ligne, elle le sera quand la décision sur l'orthographe du mot dieu avec ou sans majuscule sera officialisée.

Résolution n°2 : La conférence recommande au conseil des services généraux la création et la mise en ligne sur le site internet AA d'un modèle de fléchage avec le logo AA respectant la charte graphique AA France c'est-à-dire Calibri Bleu Pantone 293 C, au format PDF.

Le fléchage est disponible en téléchargement sur le site AA France, espace Membres - Tous les documents - « LITTERATURE » « **Affichage de groupe - quatre FLECHAGES** ».

Résolution n°3 : La conférence recommande au conseil des services généraux d'étudier la création d'un calendrier perpétuel respectant le cahier des charges proposé p.46 du dossier de préparation de la conférence.

Conformément à la décision du CSG de confier la réalisation du calendrier aux éditions francophones les citations extraites de la littérature et les dates des principaux événements AA en Europe ont été transmises aux éditions pour mise en vente du calendrier fin 2018.

Résolution n° 4 : La conférence recommande au conseil des services généraux d'étudier la réalisation de deux documents du type : « A lire en réunion ouverte » - « A lire en réunion fermée » s'inspirant des documents joints en annexe et adaptés au français européen.

Texte en ligne : espace Membres – Tous les documents - « LITTERATURE ».

International

Souhait n°1 : Sur proposition du CEFE, la conférence souhaite l'organisation d'un forum européen francophone des services. Un comité d'organisation sera désigné, composé de personnes des trois pays, si possible connaissant le CEFE.

Cf. l'exposé de Lotus.

B en ce qui concerne les archives :

1 Le document sur la nomenclature des noms de fichiers : 20180124_cnpa_doc_nomenclaturenomdefichier a été actualisé et est sur le site ; il est recommandé de l'utiliser pour nommer tout document de région envoyé au BSG et pour enregistrer les archives régionales. Un courrier a été adressé aux présidents, secrétaires, correspondants Publications et Archives en région.

2 La numérisation des cassettes audio : terminée pour les cassettes des enregistrements des pionniers qui sont archivées sur le serveur dédié aux archives au BSG.

3 La numérisation des cassettes vidéo : terminée, reste à convertir les fichiers en mp4 pour les renommer et les enregistrer sur le serveur des archives. Une recherche sur le site d' l'Institut National de l'Audiovisuel sera faite pour compléter les archives vidéo si besoin.

Le service des archives souhaite recevoir les copies sur CD DVD des émissions de radio ou de télé (même régionales) et des copies d'articles de journaux.

C nos projets :

1 exploitation des documents rapportés par Lotus de la RES soit pour en faire une brochure mise au catalogue soit pour rédiger un document de travail mis à disposition sur le site internet.

Accueillir un nouveau dans un groupe,

La réunion dans la poche,

Le mot dieu,...

Exploitation des brochures inscrites au catalogue des éditions AA francophones et non diffusées en France :

En partenariat avec le comité finances : le trésorier du groupe AA réf FF96

l'autonomie financière réf FF3

En partenariat avec le comité S.P.G.: votre bureau des services généraux réf FF6

En partenariat avec le pôle institutions y a-t-il un alcoolique dans votre milieu de travail ? réf FP54

Conception de porte-clés (comme ceux vendus au Congrès de Toulouse) avec la prière de la sérénité version calibri.

D en ce qui concerne l'international, par Lotus A, déléguée à l'international :

Compte rendu d'activités (International)

Depuis la dernière conférence j'ai collecté un maximum d'éléments des années précédentes afin de comprendre ma tâche au mieux. (Rapports, comptes rendus, parrainage de service, site <https://www.aa.org/>)

- Traductions de divers écrits en langue anglaise au profit du CSG et BSG, ainsi que communication avec les serviteurs afin d'éclaircir leurs demandes.

- Préparation de mon rapport ainsi que les points saillants pour la France en vue de la Réunion Européenne de Service à York en sollicitant les responsables de comité et avec l'aide et le soutien de mon administrateur référent.
- Participation à la 19^{ème} réunion Européenne de Service à York, Angleterre du 13 au 15 octobre 2017. Ensuite élaboration d'un rapport sur son déroulement ainsi qu'un article pour le JSG concernant le service de Déléguée à l'International et la RES.
- Un questionnaire concernant les congrès nationaux ainsi que les relations avec les organismes de recherche dans les autres pays d'Europe a été élaboré par le CSG en français. J'ai traduit ce questionnaire en anglais et envoyé à chaque délégué européen, puis collecté leurs réponses (tardives et peu complètes pour certaines) et, après traduction en français, les ai transmises au CSG.
- J'ai ramené de la RES des brochures d'autres structures européennes pour les soumettre au CNPA afin d'apporter de l'inspiration pour notre littérature. J'ai, après validation, traduit certaines d'entre elles susceptibles d'intéresser la France.
- L'année 2018 s'annonce riche en expériences dans le service. Lors de la RES à York, j'ai eu l'honneur d'être élue modératrice pour le comité « Rétablissement » pour la réunion européenne 2019. Je vais donc participer au mois de juillet 2018 à la réunion Agenda à York.
- J'ai également eu l'honneur d'être élue par la RES pour être rapporteur lors de la Réunion Mondiale de Service à Durban, Afrique du Sud, en octobre 2018. A ce titre, j'ai écrit un compte rendu détaillé en anglais de la RES, qui va être envoyé au BSG à New York, afin d'être présenté lors de la RMS. En octobre, je participerai à la réunion mondiale de service à Durban. J'écirai ensuite un compte rendu de la RMS pour le présenter à la RES 2019. Je rédigerai également un rapport en français de ce même évènement pour les trois structures de l'Europe francophone.
- En mars et avril prochains, participation aux 3 conférences de services francophones.
- J'ai été invitée en tant que déléguée française à la conférence de service Italienne, qui se déroulera en avril prochain. Un document destiné à présenter AA France lors de cette conférence est en cours de préparation, basé sur le rapport présenté lors de la RES. Ce type d'échanges est courant en Europe et permet aux structures de partager leurs expériences et pratiques par l'intermédiaire de leurs délégués internationaux.

Tous les rapports écrits ont été lus et validés par mon administrateur référent.

Commission Pôle communication

Permanences & internet – Relations publiques

8 votants en commission / majorité simple à 5 - Modalités de travail en commission : à lire en page 25

Ordre du jour de la commission pôle communication

La salle est équipée d'un rétroprojecteur avec un PC en liaison WIFI

1. Prière de la sérénité - Présentation des participants (tour de table) - Décompte des votants
2. Organisation du temps en commission – temps à consacrer à chaque sujet (modérateurs)
3. Questions des délégués sur les rapports d'activité des comités (les rapports sont dans ce dossier et ne sont pas nécessairement relus intégralement en séance, des précisions pourront toutefois y être apportées en fonction de l'actualité récente des comités).
4. Débats, questions et interventions des délégués sur les différents sujets signalés comme à traiter par les modérateurs (en suivant l'ordre du jour)
5. Examen des questions posées par les régions. Rédaction des réponses. Rédaction éventuelle de résolutions et/ou souhaits par la commission
6. Election des deux modérateurs et du rapporteur 2019
7. Relecture et approbation du compte-rendu de la commission par les délégués
8. Questions diverses – Parole aux auditeurs libres (si temps restant) – Serment de Toronto

Comité permanences & internet (CNPI)

Rapport d'activité du comité depuis la conférence 2017

Le comité permanences & internet est composé aujourd'hui de 7 membres dont la responsable du comité et l'administrateur référent élu à la conférence de 2017. Le comité travaille en étroite collaboration avec le webmaster du site national. Quatre membres ont des rôles particuliers : l'administrateur du 09 69 39 40 20 et son adjoint, deux rédacteurs pour le site national étant chargé, pour l'un, du suivi des numéros de téléphone et pour l'autre de l'analyse du retour des feuilles récapitulatives hebdomadaires de la permanence de nuit ainsi que le suivi des adresses mail dites de « contact de 12^{ème} étape ». Le comité est en lien étroit avec le BSG pour la mise à jour des groupes et des listes de réunions.

Les échanges sont continus entre les correspondants et le comité, par mail et téléphone. Pour l'année 2018, l'ensemble des régions (22) est pourvu d'un contact de 12^{ème} étape, 2 régions ont une personne « faisant fonction » et les autres ont un correspondant régional de comité permanences. Nous notons que dans certaines régions, il n'y a pas de rotation de serviteur ou les anciens serviteurs assurent l'intérim.

La plupart des régions (17 / 22) ont maintenant une adresse mail générique ou anonyme pour la communication entre correspondants (notamment lors des contacts de 12^{ème} étape) et avec le comité national.

Les travaux de l'année 2017/2018 sont dans la continuité des années précédentes :

- Veiller à la continuité du service de la permanence de nuit (rotation des régions et gestion des appels à la solidarité nationale),
- Favoriser l'implantation de points de permanence de jour dans les régions (pas de nouvelles demandes depuis 2 ans,
- S'assurer de la mise en œuvre du réseau de 12^{ème} étape par les régions,

- Surveiller le fonctionnement technique ainsi que la capacité d'accueil du numéro Cristal et les adapter si besoin,
- Assurer le service de permanence par internet et ses relais,
- Assurer la maintenance et la mise à jour du site,
- Travailler en collaboration avec le BSG sur les aspects annuaires des réunions,
- Articles dans le JSG.

Internet : point sur le site

Pour le site national, la fonction nécessaire de webmaster a été établie lors de la réunion du 19 juillet 2017. Le CSG de septembre 2017 a souhaité que ce service fasse l'objet d'une rotation. Etant donné le caractère particulier de ce service qui demande des compétences techniques développées, la rotation se fera prudemment par l'intégration d'un adjoint ayant le profil qui sera formé par le titulaire.

Mais avant cela, le CSG a souhaité que soit réalisé un audit technique complet et indépendant du site afin de confirmer que son architecture générale réponde bien aux critères de la profession. Cet audit est consécutif au retrait en juillet 2017 du prestataire développeur WEB ayant réalisé le site et préalable au recrutement d'un nouveau prestataire pour le remplacer.

Cette période transitoire sans prestataire a inévitablement ralenti, voire suspendu, certains travaux prévus lors de la commission 2017 ; mais le large niveau d'autonomie du webmaster sur la maintenance et l'amélioration du site a cependant permis d'en mener certains autres. La mise à jour des groupes, au cœur du site, a pu être assurée sans interruption par le BSG, grâce aux outils de back office actuellement à sa disposition.

Point sur les projets du comité validés par la conférence 2017 (rapport de la conférence 2017, page 46) :

1. Mise en œuvre de cartes interactives des actions en établissement de soins et milieu de justice, à la demande et en collaboration avec les comités du pôle institutions.
 - ⇒ Cette mise en place demandait l'établissement préalable d'une liste géolocalisée des actions. Le comité possède à ce jour cette liste pour les actions justice.
2. Communication auprès des régions pour la mise en place de leur page régionale
 - ⇒ La réunion des correspondants du 30 septembre 2017 a été une excellente occasion d'échanger avec les régions à ce sujet. Depuis, quatre nouvelles régions (AA) ont manifesté leur intérêt pour les pages régionales : Alsace (Grand Est) ; Centre (Centre Val de Loire) ; Provence Alpes Côte d'Azur (idem) ; Pays de la Loire (idem).
 - La réorganisation des pages par régions administratives et l'ouverture de nouvelles pages nécessitent une intervention du prestataire. Ces travaux sont donc suspendus.
 - ⇒ A noter que l'on observe très peu d'alimentation des pages régionales en nouveaux articles de la part des cinq régions (AA) en place à ce jour.
3. Améliorer les outils de back-office (service d'appui) du BSG au service des groupes et des régions

La nécessité de faire intervenir un prestataire pour développer ces outils n'a pas permis d'avancer sur ce point.

 - ⇒ Toutefois, la réunion du 19 juillet 2017 avec le personnel du BSG a permis d'en préciser le principe, en distinguant deux types d'outils.
 - 1) Les outils internes au BSG lui permettant de rationaliser et de sécuriser ses tâches régulières (exemple : tâches ayant trait à l'exploitation de la base de données des groupes).
 - 2) Les outils qui auraient un impact sur les membres. A ce sujet, le comité a émis un avis de grande prudence, suite à la remarque formulée par les délégués en 2017.
4. Inscription au congrès par internet
 - ⇒ Ce sujet dépendant de plusieurs comités n'a pas été instruit.
5. Commande de publications en ligne (sous réserve de faisabilité financière)
 - ⇒ Ce sujet dépendant de plusieurs comités n'a pas été approfondi.

Autres travaux effectués sur le site depuis la conférence 2017, pour les principaux :

1. Mise en place d'une page ARCHIVES dans le menu MEMBRES (avec le comité publications & archives).
Mise en ligne de documents d'archives dans TOUS LES DOCUMENTS.
2. Mise en ligne des documents fléchage et slogans (réalisés par le comité publications & archives),
révision à cette occasion de l'arborescence TOUS LES DOCUMENTS pour la littérature.
3. Mise en place de la page congrès LA BAULE (en évolution).
4. Travail en cours d'optimisation des affichages (temps de réponse).
5. Ajout (en cours) d'une page « Ils parlent de nous » dans le menu PROS & PRESSE
6. Travaux de maintenance et de mise à jour réguliers et divers.

Déplacements en régions :

- Participation à la convention Nord-Pas-de-Calais/Picardie,
- Tenue du stand Permanences et Internet au congrès de Toulouse 2017,
- Invitation du responsable de comité P&I aux réunions des comités régionaux d'Alsace et de Bourgogne.

Statistiques du 09 69 39 40 20 : Les statistiques trimestrielles sont communiquées dans chaque JSG. Le taux de réponse dépend essentiellement du renforcement de la permanence de jour au niveau des régions.

L'objectif 1^{er} du permanent : inviter une personne concernée à franchir la porte d'une réunion

Où trouver les adresses de réunions ? (Cf. souhait n°1 2010) La liste des réunions en France est disponible sous plusieurs formes :

- Version carnet papier format A5, rééditée deux fois par an en janvier et juillet. Au répertoire et tarif littérature sous la référence IFR203 (0,50 €),
- Liste des réunions par territoire,
- Carnet et listes en versions téléchargeables disponibles sur le site. Une nouvelle version est mise à jour au moins tous les trois mois.
- Site mis à jour en temps réel

Depuis janvier 2013, le comité vérifie les demandes de parution de numéros téléphoniques sur les annuaires AA (annonce Alcooliques anonymes, présentation du numéro national, pas d'annonces pour les autres fraternités – y compris Al-Anon).

Les groupes ayant été appelés à la vigilance dans la relève du courriel sur leurs adresses mails de groupe (12^{ème} étape) une vérification des adresses a été menée durant l'année par le comité permanences et internet.

Permanence de jour dans les régions (Cf. souhait n°1 2008 – souhait n°1 2009 - souhait n°2 2010 – souhait n°1 2015) Le cahier des charges a été revu à la demande de la commission 2015 (présenté à la commission 2016), avec l'objectif de faciliter la mise en place de nouveaux points de permanence en régions. Aucune demande n'a été formulée depuis cette révision. Aujourd'hui on compte dix lieux de permanence de jour, dont la permanence de l'intergroupe Paris-Banlieue.

Réseau de 12^{ème} étape : aider une personne concernée à pousser la porte d'une réunion (Cf. souhait n°3 et résolution n°2 de la conférence 2010) Ce réseau a été lancé dans toutes les régions le 8 mai 2011. Il fonctionne en toute autonomie au niveau de chaque région. Ce service est un chemin très efficient entre l'appel à la permanence nationale et l'arrivée d'un nouvel ami dans un groupe. Les expériences heureuses sont nombreuses. Ce service substitue avantageusement un service actif (travail de 12^{ème} étape) à un service passif (répondeur). De fait, des répondeurs locaux continuent à être supprimés et l'utilisation d'un portable de groupe (support de 12^{ème} étape) est en progression.

Revue des numéros de téléphone : Il a été convenu de vérifier l'ensemble des numéros de téléphone diffusés sur le carnet de réunions et sur le site internet. Cette revue de téléphone se fera au moins une fois par an. Un état des lieux des numéros existants (fixes et portables) sera présenté et étudié en commission. Un point précis à faire pour la commission ?

Revue des adresses mails : A compter de 2017, une vérification systématique des adresses mails dites de contact de 12^{ème} sera faite une fois par an au moins. Le point précis à faire pour la commission ?

Revue des forums de partage en ligne : L'accès aux solutions de partage en ligne proposés par le site de l'OIAA (on-line intergroup AA) ont été examinés un par un. Les solutions qui fonctionnent réellement sont maintenant précisées sur la page du site REUNIONS / EN LIGNE. Il est prévu que cette vérification soit faite également chaque année.

Pages Jaunes : Le comité permanences et internet a réussi à faire diffuser l'adresse du site internet sur chaque insertion de groupe sur le site des Pages Jaunes.

Veille sur les annonces diffusées dans les médias écrits : Le comité repère le plus de diffusions possibles de notre fraternité afin de repérer les annonces non conformes.

Actualisation de documents utiles à la permanence :

- Feuille récapitulative d'une semaine de permanence de nuit : colonne 1^{er} appel a été réintégrée suite à la question N°2 de Midi-Pyrénées de la conférence 2017
- Feuille récapitulative d'une nuit de permanence : colonne 1^{er} appel a été réintégrée suite à la question N°2 de Midi-Pyrénées de la conférence 2017
- Feuille récapitulative d'une permanence de jour, colonne 1^{er} appel a été réintégrée suite à la question N°2 de Midi-Pyrénées de la conférence 2017
- Chemise de jour : Sur le principe de la chemise de nuit, le guide de la permanence de jour a été allégé afin d'être plus attrayant. Une version sera remise aux délégués de la commission en début de conférence.
- Refonte du formulaire de modification des informations du groupe (en cours).
- Mise à jour des modalités de transfert de ligne pour la permanence de nuit.
- Guide d'inscription sur les pages jaunes a été actualisé.

Permanence par internet (Cf. résolution n°4 de la conférence 2010) Des demandes d'aide sont redirigées vers les correspondants des régions concernées en cas de 12^{ème} étape potentielle. Beaucoup de messages de proches sont orientés vers les groupes familiaux Al-Anon. Nous relayons des demandes régulières de professionnels et des messages concernant les services généraux. Nous traitons également des messages de membres ou de groupes qui ne savent pas à qui s'adresser.

Articles dans le JSG : En plus des statistiques trimestrielles et des articles liés à l'actualité du comité, les membres du CNPI ont décidé de promouvoir la permanence de jour en diffusant un article par lieu de permanence. Les 2 premiers articles parus concernent la permanence historique de l'IGPB Sauton (JSG N° 148) et celle de Suresnes (JSG N° 149).

Point sur les souhaits 1 et 2 adoptés par la conférence 2017

Souhait n°1

La conférence souhaite que les fiches récapitulatives de permanence soient systématiquement adressées au comité national permanence-internet via le correspondant.

Récapitulatif paru dans le JSG 149 pour l'année 2017

Permanence nationale 09 69 39 40 20 de nuit

Bilan année 2017 – compléments

Bilan des comptes rendus des correspondants régionaux

Période : de la semaine du 17 avril 2017 à la semaine du 13 novembre 2017 (31 semaines)

Nb de semaines de compte rendu reçu	14
Nb de nuits	96
Nb de douzième étapes proposées et transmises	89
Nb total d'appels	1 618
DONT :	
Alcooliques (1er appel, appels suivants, partage AA)	1 397
Tiers	100
Professionnels ou alliés naturels	19
Autres	102

Une mise à jour des premiers mois de l'année 2018 sera remise aux délégués en commission.
On constate à ce jour que la marge de progrès est importante (14 semaines sur 31).

Souhait n°2

La conférence souhaite que les groupes et les différentes entités de services disposant d'un numéro de téléphone local et d'un e-mail en fassent régulièrement l'inventaire en s'appuyant sur l'état des lieux réalisé par le comité national.

Le comité a fait ses propres inventaires. A notre connaissance, 1 région sur 22 a fait également le sien.

Annexe

Nouveau : analyse des réponses aux appels à solidarité :

Le comité a mis en place un nouveau tableau « analyse des réponses aux solidarités ».

Au 31 décembre 2017

- * 6 régions n'ont pris aucune solidarité
- * plusieurs régions prennent des nuits de solidarités sur leur semaine de rotation
- * 1 région a pris 25 nuits de solidarités
- * 3 régions ont pris une dizaine de nuits

Comité relations publiques (CNRP)

Rapport d'activité du comité pour la conférence 2018

Le comité est composé, pour le moment, de quatre membres. A la suite de la démission du responsable du comité qui avait été présenté à la conférence de 2017, l'administrateur référent assure l'intérim dans l'attente de la désignation d'un nouveau responsable. Le comité cherche à étoffer de deux membres supplémentaires plus particulièrement compétents dans le domaine des réseaux sociaux et des relations avec le monde des médias.

Les activités du comité depuis la conférence 2017

- Répondre aux demandes émanant de l'extérieur ou qui sont déposées sur les réseaux sociaux en les renvoyant vers les régions. Répondre à ces demandes lorsqu'il est nécessaire que ce soit un représentant du conseil qui s'exprime.
- Poursuivre l'envoi de quatre communiqués de presse dans l'année, un pour les événements de fin d'année, un en été pour dire que les groupes sont toujours ouverts et parler des stands AA sur les forums de la rentrée, un pour la conférence et un pour le congrès annuel.
- Accompagner les comités de préparation des congrès dans leur communication. Un membre du comité est plus particulièrement chargé de cet accompagnement.

- Valider et mettre en impression la brochure institutionnelle.
- Finaliser le dossier du film pour les établissements pénitentiaires. Le film a été validé par la Direction de l'administration en mars 2018. Cette dernière nous a précisé que ce film appartenait à Alcooliques anonymes. Le comité va réfléchir à l'usage qui pourra être fait de ce film et aux conditions de son utilisation.
- Mettre à disposition la brochure « Medias mode d'emploi » sur le site dans la partie « membres/Les comités de service/Relations publiques ».

Les projets pour 2018

- Poursuivre la réflexion sur l'utilisation des réseaux sociaux, et plus particulièrement Twitter et Facebook. Chacun de ces deux outils est désormais sous la responsabilité d'un membre du comité. Le comité recherche des amis pour épauler les deux responsables.
- Relancer le contact avec les correspondants régionaux, ou les présidents des comités régionaux et les délégués en l'absence de correspondants, afin de leur faire connaître ces deux outils et les inciter à prendre part à la diffusion des informations locales au travers de Twitter et de Facebook dans le but de montrer à l'extérieur l'activité de AA (anniversaires de groupes, conventions, congrès, actions de cinquième tradition...).
- Procéder à l'ouverture du compte Instagram et réfléchir aux moyens de l'utiliser, en prenant en compte le fait qu'il est difficile de communiquer par l'image pour un Mouvement qui s'appuie sur l'anonymat de ses membres.
- Réfléchir à l'intégration d'un compte LinkedIn dans les réseaux sociaux afin de prendre en compte le besoin qui se fait de plus en plus sentir de communiquer avec le monde de l'entreprise. Une expérimentation est en cours en région Paris intra-muros.
- Adapter le film pour les jeunes au 0969.
- Continuer à soutenir les actions en région.
- Elaborer un guide pratique « Comment faire de l'information publique » regroupant tous les documents existant dans tous les domaines, en relation avec le pôle CMP.

Le comité a abordé la question de la diffusion des informations concernant les autres fraternités en douze étapes. Il a affirmé que AA n'était pas leur porte-parole, mais qu'il se réservait la possibilité de relayer des informations spécifiques au cas par cas et s'est doté d'une règle de décision.

Il a réfléchi à l'image de AA sur les réseaux en soulignant le fait qu'il est attristant de voir les illustrations de certains témoignages qui se résument parfois à « la honte et le caniveau », le problème sans la solution. Si la joie et la sérénité ne sont pas faciles à illustrer, c'est quand même ce message que nous devons diffuser. Il nous appartient, lorsque nous intervenons en quelque endroit que ce soit à l'occasion d'une action de cinquième tradition ou de contact avec les médias, que nous soyons attentifs au message que nous souhaitons faire passer.

Nous devons aussi adapter la manière dont nous communiquons à l'outil que nous utilisons, Twitter est moins formel que Facebook. Le comité a prévu de se doter d'une ligne de conduite dans ce sens.

Commission Pôle Collaboration avec les milieux professionnels

santé-justice-services sociaux-entreprises

1- Ordre du jour de la commission -6h- *une pause le vendredi et une le samedi*

1. Prière de la sérénité. Lecture par les modérateurs du texte : « Travail en commission »
2. Présentation des délégués et décompte des membres votants.
3. Tour de table des régions axé sur trois domaines d'actions : 1°) santé, 2°) justice, 3°) relations avec les services sociaux, les entreprises et les administrations. Conclusions : synthèse par la commission
4. *Pause (20 mn vers 16h30)*
5. Compte rendu d'activités en 2017 des comités nationaux du pôle CMP (activités communes et activités spécifiques)
6. Bilan comparatif et évaluatif par la commission sur les moyens mis en œuvre en 2017 par ces comités et les demandes des groupes : point sur les demandes spécifiques faites à chaque comité.
7. La commission réfléchira sur la double approche des institutions, services sociaux et entreprises, suivant si l'on s'adresse aux dirigeants ou aux employés.
8. Étude des questions posées aux comités et avis complémentaire sur les réponses apportées par le conseil des services généraux.
9. *Fin des travaux en commission du vendredi après-midi vers 19h*
10. Définition des actions à mener en 2018 par : les comités de groupe, les districts, les comités régionaux et les comités nationaux (réponse en partie à la pétition dite des minoritaires de 2016)
11. -remettre le groupe au centre des actions de 5^{ème} tradition et l'y responsabiliser
12. -lui proposer des aides pour y parvenir
13. -améliorer la communication interne avec lui : fonctionnement de la pyramide inversée
14. -lui proposer aide et outils pour développer et élargir l'information vers l'extérieur
15. Rédaction de souhaits/résolutions.
16. *Pause commune à toutes les commissions de 10h30 à 11h00*
17. Présentation du guide commun 5^{ème} tradition + « compléments » justice et santé.
18. Tour de table conclusif sur les ressentis des membres de la commission concernant son déroulement : points à conserver, à changer, à améliorer. Parole aux auditeurs libres selon temps restant
19. *Fin des travaux en commission du samedi matin vers 11h30*
20. Relecture et approbation du compte rendu de la commission par les délégués
21. Élection des deux modérateurs et du rapporteur de la commission du pôle CMP de la conférence 2018. Serment de Toronto et prière de la sérénité

2018_Rapport d'activité du comité national santé (CNS)

Le comité national santé 2018

Il s'est réuni 2 fois cette année et est aujourd'hui composé de 5 membres.

Suite au CSG du mois de juin le pôle Institutions s'appelle désormais **pôle Collaboration avec les Milieux Professionnels (CMP)**. Cette dénomination affiche plus clairement l'élargissement des domaines d'actions de ce pôle à l'ensemble des professionnels.

Actions spécifiques

Nous intervenons dans environ 300 structures de santé. N'ayant pas toujours les comptes rendus exacts des régions, il est difficile d'en connaître le nombre exact. **La carte de ces actions apparaîtra sur le site internet en accès libre.**

Comme les autres années, les demandes des professionnels (créations d'antennes, des forums, diverses demandes de renseignements) ont été relayées auprès des groupes par les correspondants. Par rapport aux autres années les demandes de centres de formation ont été plus nombreuses.

Nous intervenons aussi de plus en plus en entreprises à l'invitation d'organismes de formation, de l'ANPAA

ou des DRH. Pour les administrations, la meilleure porte d'entrée semble être la médecine du travail. Plusieurs régions ont mené des ateliers de 5^e tradition Santé lors de leurs assemblées ou leurs réunions de district.

Lors de la dernière conférence

Action des RSG

Il y a moins de remarques sur le manque de serviteurs de la part des délégués.

Toutefois le rôle des serviteurs semble moins bien connu dans les régions. Il incombe au RSG, en plus d'être la courroie de transmission dans les 2 sens entre son groupe et l'ensemble de la structure AA, de transmettre des idées, des opinions, des faits. Il exerce au niveau de son groupe un véritable leadership tel que défini dans le 9^{ème} concept (complément au manuel de service p.9).

D'où quelques questions :

- le parrainage dans la transmission de service existe-t-il encore et comment ?
- le service est-il encore présenté comme un outil de rétablissement ?

Il est suggéré de transmettre aux nouveaux RSG un dossier correspondant à leur rôle, d'organiser une journée des RSG au niveau régional et de commencer chaque réunion par "la minute du RSG".

COMMUNIQUER / TRANSMETTRE

Des difficultés dans la transmission

Aujourd'hui, le monde médical propose un cocon de 3 semaines où le patient peut laisser ses ennuis à l'extérieur et prône la réduction de la consommation comme solution à notre maladie.

Il semble aussi que les statistiques priment au détriment de la gravité de la maladie.

D'où l'importance d'aller vers les personnes les plus proches de la souffrance des patients.

Tout le monde connaît les Alcooliques anonymes, mais peu de gens savent – professionnels ou grand public – comment nous fonctionnons.

Il est important de communiquer sur notre rétablissement, de transmettre un message positif, un message d'espoir !

Il faudrait donner plus de place aux jeunes lors de nos informations.

Communiquer aussi sur notre fonctionnement afin de "changer notre image". Pour cela, nous devons profiter de la réunion des professionnels lors des congrès...

Mais savons-nous comment nous sommes réellement perçus ?

Spiritualité et programme de rétablissement

Comment sommes-nous réellement perçus ? Il peut être intéressant de demander aux administrateurs Classe A de définir notre spiritualité face aux personnels, en s'inspirant de la "foire aux questions" et d'AA pour la santé, en élaborant un questionnaire qui serait soumis à leurs collègues.

- Comment AA est-il perçu dans le monde de la santé ?
- Qu'est ce qui fait qu'un professionnel amène un patient vers AA ?

L'idée de spiritualité est souvent un prétexte pour rejeter notre mouvement. Cette notion n'est pas toujours claire dans nos écrits. Mal comprise, elle est certainement une raison de la réserve dont font preuve les professionnels de santé à notre égard.

Un médecin peut orienter un patient vers AA. Mais si celui revient vers lui après une ou deux réunions desquelles il n'aura retenu que les slogans et le vocabulaire « religieux et sectaire », ce médecin hésitera certainement à renouveler cette orientation.

Que connaissent les professionnels de santé du caractère spirituel de notre programme ?

Participation aux groupes de travail de la SFA, de l'INSERM et de la MILDECA

Il a été décidé par le CSG que nous répondrions aux enquêtes de l'INSERM après examen par le CSG de l'intérêt de celles-ci pour la transmission du message. Toutefois, des amis nous y représentent toujours à titre individuel.

Comme tous les ans, nous avons participé aux travaux de la Société Française d'Alcoologie (SFA). Le prochain thème sera « comment le groupe d'entraide peut favoriser aux soins »

La **MILDECA** (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) organisera sa 3^{ème} journée nationale des conduites addictives en milieu professionnel au mois de mai.

Guide de 5e tradition

La réalisation du document « Comment faire de l'information publique » prenant en compte les documents divers existants (BRESS, justice, etc.) est en cours.

Il comprendra un tronc commun ainsi qu'une partie relative à chaque comité

Il sera nécessaire de préciser les rôles et les spécificités des groupes, antennes, permanence, visite aux malades.

Collaboration avec les entreprises : il est possible de rentrer dans les entreprises par l'intermédiaire des DRH, qui sont chargés de la réduction des risques et de la prévention des accidents de travail, la médecine du travail ou les comités d'entreprise ou les syndicats.

Dans les administrations, c'est en général les assistantes sociales qui nous facilitent l'entrée.

Associations caritatives (Restos du cœur, centre Emmaüs...)

ENQUETE

L'enquête de Claire Herniaux (*Étude Addiction-Spiritualité-Rétablissement*) est dans la phase « entretien individuel » et devrait être terminée pour la fin d'année. 463 amis ont participé et le questionnaire a obtenu 263 réponses.

Formation patient expert

Deux possibilités de formation s'offrent à nous aujourd'hui :

Celle du professeur Reynaud et Addict Aide qui propose une formation de 6 mois en E-learning (+3 jours à Paris pour les examens). Addict Aide assure la sélection des candidats (lettre de motivation + CV en AA). Il y a 6 étudiants par association et il en coûte 1000 € pour la formation – 500€ financés par le fond Addict Aide et 500€ restant à la charge du candidat.

La formation débouche sur un diplôme universitaire (DU).

1. Elle s'adresse aux professionnels
2. Aussi, à quoi va-t-elle servir ?
3. N'y a-t-il pas un souhait de s'approprier notre savoir-faire ?
4. Les associations seront-elles exclues des centres de soins ?

Certains des patients experts ainsi formés voudraient se regrouper pour définir une stratégie de communication, et éventuellement de lobbying, afin de modifier le regard et les représentations sur les addictions pour obtenir une mobilisation pour mieux prévenir et traiter cette maladie chronique (cela se fait pour d'autres maladies).

Celle qui est proposée par l'APHP.

D'autre part, certaines régions envisageraient de mettre en place des formations de pair-aidants sous le patronage des ARS.

Y a-t-il un risque de professionnalisation ? On entend déjà : "Ce n'est pas parce qu'on est un AA abstinent qu'on est expert".

La mise en place des patients experts n'en est qu'à son tout début, il est nécessaire d'attendre avant de nous engager.

Rapport d'activité du comité national Justice (CNJ)

Le comité national justice 2018

Aujourd'hui, Il est composé de 4 membres (dont son administrateur référent et une secrétaire technique). Le responsable entrant à l'issue de la conférence 2017 constitue le comité selon ses choix. Il tient à remercier le comité sortant qui l'accompagne depuis sa prise de fonction, lui fait profiter d'un parrainage sans faille et l'aide à recruter de nouveaux membres. Chaque membre sera en charge d'être en contact régulier avec les correspondants justice (ou à défaut, avec un délégué ou le président du comité régional) d'un certain nombre de régions sur tout le territoire.

Le rôle du comité est de rechercher les meilleures solutions et outils pour aider les serviteurs à transmettre le message sur le terrain. Il a un rôle essentiel dans la communication et la bonne circulation des

informations. Il apporte son aide aux serviteurs sur le terrain pour la mise en place d'ouvertures de groupes, d'antennes, de réunions d'information en milieu fermé et ouvert. Le comité a à cœur de développer les actions en milieu ouvert, en amont et en aval de l'incarcération, autres que la présence d'AA dans les tribunaux. Il a été rappelé de promouvoir auprès des groupes l'utilisation du document *comment faire...en dehors de la prison* qui leur permet d'y trouver de nombreux axes à explorer dans leur périmètre géographique. Les actions en milieu ouvert sont réalisables par tous les groupes en commençant par inviter des professionnels des services sociaux aux réunions ouvertes. La prévention de la délinquance et de la récidive est une compétence légale des départements : elle est déclinée au travers de programmes spécifiques avec l'ensemble des partenaires locaux. C'est donc une opportunité de pouvoir rencontrer et informer les professionnels en charge de ces programmes souvent démunis face au problème de l'alcoolisme.

N'étant pas directement sur le terrain, le comité attend beaucoup des transmissions et suggestions des régions via les correspondants et les délégués afin de jouer au mieux, à la fois, son rôle de garant de l'unité des actions et de courroie de transmission avec la conférence et le CSG, les autres comités nationaux et le BSG.

Les actions en milieux de justice

En milieu fermé

Groupe AA : tenue d'une réunion de partage telle qu'elle se tient à l'extérieur. Ce groupe devrait être représenté en assemblée régionale par un RSG (le plus souvent élu parmi les intervenants)

Préambule, lecture de la méthode, thèmes liés au programme, pratique de la 7^{ème} tradition en timbres, si autorisée, sinon rappel de celle-ci, Prière de la sérénité.

Antenne : réunion entre intervenants AA et détenus. La méthode de rétablissement est abordée.

Réunion d'information ou de présentation : réunion d'information de ce qu'est AA auprès des détenus, avec la présence possible de personnel pénitentiaire et/ou médical.

Le comité rappelle que les interventions en milieu de justice sont un travail d'équipe : il est donc très important de veiller à la constitution d'une équipe solide avant de s'engager dans une action.

Les intervenants doivent avoir une bonne sobriété émotionnelle, de la maturité et de l'humilité. Ils doivent avoir une bonne connaissance du programme des Alcooliques Anonymes et de la littérature. Ils doivent scrupuleusement respecter les règles de chaque établissement et ne s'en tenir exclusivement qu'aux problèmes d'alcool. Ils s'engagent à être fiables dans leur service et ne l'arrêtent pas sauf cas de force majeure, sans avoir prévu de remplaçant. (Nombre de serviteurs, nécessité d'être à 2, pas d'action solitaire, durée d'obtention des accès). Le parrainage de service par les intervenants habitués est on ne peut plus nécessaire.

En milieu ouvert

Le ministère de la justice et l'administration pénitentiaire font de plus en plus appel aux acteurs de la société civile, dont AA fait partie, pour prendre une part active dans la réinsertion et l'alternative à l'incarcération. Ces actions peuvent être : des réunions d'information auprès de professionnels, des participations sous forme de témoignages à certains programmes de réinsertion ou d'obligation de soin.

Le dernier recensement national en février 2018 de toutes les actions déclarées et répertoriées fait état de : AA est présent dans 40 établissements pénitentiaires (1/5 des établissements sur le territoire), 45 actions : 6 groupes – 28 antennes – 11 réunions d'information

7 actions régulières en milieu ouvert

Rappel

La loi de la réforme pénale applicable depuis octobre 2014 et mettant en place la contrainte pénale et la libération sous contrainte commence à avoir quelques impacts dans les groupes AA français.

Le comité a été interpellé plusieurs fois sur la délivrance d'attestations pour des détenus soumis à ces aménagements de peine. Signer en son nom propre un papier quand on fait partie d'un programme anonyme peut paraître étrange, voire déroutant pour certains membres des groupes. N'oublions pas que nous collaborons avec le système judiciaire depuis longtemps : nous transmettons le message dans de nombreux établissements pénitentiaires et, de ce fait, nous sommes considérés comme une ressource pour l'administration dans l'exécution des peines aménagées, car elles sont soumises à contrôles dont des attestations de présence en cas de demande par le juge d'assister à des réunions AA. Sans remettre en

cause tous les fondamentaux de AA (traditions, concepts, anonymat, affiliation), nous devons participer, dans la mesure de nos possibilités, à aider ces personnes et coopérer avec les autorités de justice. En signant une feuille, ni les groupes, ni les membres ne sont liés, en aucune manière, à l'administration pénitentiaire. La position du comité national justice et d'AA France n'a jamais varié : nous ne délivrons pas d'attestations officielles AA. Cependant, tout membre AA peut décider d'attester de la présence de telle personne à telle réunion, c'est un choix personnel et cela ne regarde pas le groupe. Mais, en aucun cas, un membre ne peut engager le mouvement dans son ensemble en fournissant une attestation libellée au nom des Alcooliques anonymes. Chacun est libre de la formuler, comme il l'entend, sur papier libre et sans tampon AA. (cf. rapport de la commission justice de la conférence 2012 et la ligne de conduite AA US *Collaboration avec les tribunaux et les programmes de prévention* consultable sur l'espace membre du site national). (voir article sur le site)

Activités spécifiques du comité national justice depuis la conférence 2017

Tout au long de l'année, le comité a été amené à répondre aux demandes des correspondants des régions qui ont été sollicités par les services judiciaires (Service pénitentiaire d'insertion et de probation, directeurs de prisons). Ces rencontres débouchent, assez souvent favorablement, sur des actions d'information auprès des personnels judiciaires, carcéraux ou des services de santé intervenant en milieu fermé. Ces informations favorisent ensuite l'ouverture d'antennes, de réunions d'information ou de groupes.

Il s'est réuni en septembre 2017 et, conjointement avec le CNS, en février 2018.

La réunion biannuelle de ces correspondants régionaux a eu lieu le samedi 14 octobre dans les locaux du BSG (Compte Rendu consultable sur le site interne). Bien que peu fréquentée (11 régions représentées), son but a été atteint : communiquer pour partager nos connaissances et ainsi améliorer la transmission de notre message.

Nous avons élaboré divers documents d'aide au service qui ont été soumis au CSG élargi du 3 mars 2018 :

- modèles de lettres type pour la prise de contact et de rendez-vous avec les professionnels en milieu de justice, services sociaux.
- modèle d'attestation de présence en réunion AA (groupes de détention et de ville)
- une présentation brève et explicite de AA pour l'inclusion dans les livrets d'accueil distribués aux nouveaux arrivants en détention.
- proposition d'un plan de modération pour les correspondants lorsqu'ils organisent une réunion d'intervenants. (Quel que soit le domaine de service)
- le guide justice qui sera inclus dans le manuel commun à toutes les actions de 5^{ème} tradition est finalisé et sera soumis au CSG de mars 2018. Il pourrait être diffusé aux correspondants dans l'attente du manuel final.

(A noter que la fiche de liaison des groupes avec la région, mentionnant toutes les actions de 5^{ème} tradition que font les groupes, a été validée par le CSG. Elle sera bientôt disponible sur le site internet dans l'espace pour les membres.)

CR de la réunion du 20 février 2018 avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP)

Participants :

- Pour la DAP, 4 membres du ministère de la justice (coordinateurs des relations avec les associations)
- Pour CAMERUP 1 membre du CA, également Vie Libre
- Pour NA 2 membres
- Pour AA 2 membres

Points évoqués :

- La convention partenariat nationale :

- Elle va nous être représentée à signature après modification des dates (2108-2020) et ajout d'une phrase au préambule pour couvrir cette « année blanche » due à notre retard.

- Actions mises en place pour améliorer les interventions auprès des PPSMJ (Personnes Placées Sous Main de Justice) :

Après que nous lui ayons fourni la liste de nos actions en milieu fermé, la DAP va nous communiquer les coordonnées des chefs de ces établissements pour que nous sollicitons une entrevue lors de leurs réunions régulières avec les SPIP (Service Pénitencier d'Insertion et de Probation) et le personnel de détention, afin de leur présenter notre action dans leurs murs. Leur proposer des protocoles locaux reste recommandé.

Contacteur les SPIP et DSPIP est toujours d'actualité.

La DAP va inviter la Direction Générale de la Santé (DGS) à avoir des contacts formalisés avec nous.

Chaque association propose à la DAP un interlocuteur national.

Comme convenu nous prenons en charge la réalisation d'une affiche commune qui sera surtout diffusée dans les endroits où nous ne sommes pas. Cela sera un supplément à nos affichages individuels.

Les films ont été validés par le service communication de la DAP.

Comme nous en sommes les seuls propriétaires, la DAP va nous confirmer par écrit notre droit à les utiliser.

Les supports de diffusion qu'elle a financés restent à définir.

4-Rapport d'activité conjointe des deux comités du pôle CMP

Proposition d'aide aux régions dans la continuité des travaux de la commission

- Remettre les groupes au cœur des actions de 5^{ème} tradition. Elles sont l'assurance vie des groupes et des amis. Il est souhaitable d'apprendre à y associer tous les membres des groupes : *mise en place d'une action de 5^{ème} tradition, théorie du compas* sont des documents d'aide au service.
- Pour assurer une meilleure communication à tous les niveaux de la structure, il est nécessaire de diffuser au plus large les différents comptes rendus des réunions de service au sein de la région : districts, intergroupes, groupes. Il est souhaitable que chaque action ait un référent qui tient informé le correspondant régional de l'état de santé de l'action.
- Encourager le service à tous les niveaux : témoignages courts de service en réunions, faire circuler les plannings des permanences en hôpital ou téléphonique, la prévision des informations publiques afin de diversifier les témoignages. Lors des assemblées régionales, les ateliers de 5^{ème} tradition sont souvent probants. Réaliser des inventaires personnels et de groupe de 5^{ème} tradition. Solliciter le plus souvent possible des modérateurs extérieurs au groupe. Organiser des ateliers d'accueil des nouveaux RSG. Les RSG devraient, en début de chaque réunion de partage, parler brièvement, 1 à 2 minutes, de ce qui se passe en région et rappeler les actions à mener. Organiser des journées d'actions de 5^{ème} tradition. Ne pas négliger le parrainage de service. Solliciter le plus souvent possible les correspondants régionaux et les délégués pour modérer sur les actions de 5^{ème} tradition quel que soit le domaine.

Relations avec les entreprises, services sociaux, collectivités

Les domaines d'actions locales de 5^{ème} tradition en direction des services sociaux et des entreprises sont de la prérogative des groupes, mais entrent dans les compétences des comités du pôle CMP. Rappel est fait de transmettre tous les retours des informations publiques auprès des correspondants justice/santé régionaux et des délégués des régions. Les demandes d'aide dans ces domaines sont à effectuer auprès des comités nationaux du pôle CMP.

Un fascicule pour faciliter les contacts avec les entreprises est en cours d'élaboration. Nous aurions besoin de vos expériences et idées, en tant qu'employé ou dirigeant.

Il sera un complément, comme ceux spécifiques Justice et santé, au guide commun pour les actions de 5^{ème} tradition.

Points divers

La transmission au comité Permanences & Internet, pour la mise sur le site interne des documents indispensables au service ainsi que les comptes-rendus est faite régulièrement. Merci à eux pour leur réactivité. Les comités apprécient beaucoup le nouveau site de service : simple à utiliser, pratique, clair, concis et complet. Il est attrayant et beaucoup plus gai.

Les comités ont convenu avec Sylvie Rougier (secrétaire du BSG) que, pour le fichier des professionnels, il serait plus intéressant de laisser les régions constituer leur fichier régional de professionnels (via les correspondants) sur une trame commune. Il pourrait être transmis ponctuellement au BSG pour des

actions de communication de grande ampleur (congrès par exemple). Le BSG gèrera le fichier des contacts nationaux essentiellement alimentés par les connaissances des administrateurs classe A (instances, ministères, DAP, MILDECA, SFA, INSERM, media nationaux...).

Les comités ont tenu un stand commun lors du Congrès de Toulouse : des visites de courtoisie, mais peu de visites pour le service à proprement parler.

Le comité Permanences & Internet a été saisi de la demande des comités santé et justice concernant la visibilité des actions sur le site, utile tant pour les professionnels que pour les personnes concernées par une prise en charge médicale ou un transfert d'établissement pénitentiaire et cherchant un lieu où AA est présent. Les coordonnées postales exactes des établissements (n° et nom de la rue, code postal, ville), classées dans les 13 régions administratives actuelles, seront visibles sur le site (carte interactive en cours de réalisation).

Commission Finances

Ordre du Jour

Le temps alloué à la commission finances est de 6 heures.

Les sujets seront traités par ordre d'importance selon le déroulé suivant :

- 1 – Appel des participants et tour de table – Lecture par le modérateur de la page 25, travail en commission
- 2 – Compte rendu du trésorier national
- 3 – Analyse des résultats
 - Etat des dépenses
 - Etat des recettes
- Rédaction des résolutions statutaires à soumettre au vote de la conférence 2018 relatifs aux résultats de l'exercice 2017 (quitus au trésorier national et affectation des résultats).
- 4 – Examen de la proposition de budget 2018
- Rédaction de la résolution statutaire à soumettre au vote de la conférence 2018 relatif à la proposition de budget.
- 5 – Analyse de l'utilisation des dollars de sobriété en 2017, état de la réserve et perspectives.
- 6 – Point sur les souhaits et résolution commission finances, votés par la conférence 2017.
- 7 – Questions posées à la conférence affectées à la commission finances A lire page 26 et suivantes de ce dossier*.
- 8 – Rédaction des résolutions et souhaits éventuels de la commission finances à soumettre au vote de la conférence 2018.
- 9 – Relecture et approbation du rapport de la commission par les délégués.
- 10 – Election du modérateur, co-modérateur et rapporteur de la commission finances pour la conférence 2019.
- 11 Questions diverses.

Informations générales

Le comité finances est composé de 6 membres administrateur compris.

Les tableaux statistiques des contributions des régions et des achats de littérature effectués par les régions ont été transmis mensuellement aux serviteurs concernés. Le bilan à mi- année a lui aussi été transmis aux mêmes serviteurs. Des rappels concernant l'état de nos recettes (contributions) ont été envoyés lorsque la situation le justifiait. En 2017, la fréquence des versements s'est améliorée mais le montant des contributions versé mois après mois a toujours été inférieur aux prévisions budgétaires. Les retards sur le budget atteignant 46% en mai et encore 29% en Août. La faiblesse de nos recettes tout au long de l'année, nous a contraints à recourir régulièrement à la prudente réserve pour honorer nos dépenses. La situation s'est heureusement redressée au cours des trois derniers mois de l'année.

Au regard du compte de résultat intermédiaire (à 6 mois) négatif d'un montant de -22747€, le CSG, sur proposition du trésorier national à par mesure de prudence et conformément au souhait n°1 de la conférence 2013, réduit le montant des versements aux 2 fonds internationaux et solidaires, pour l'organisation de la réunion européenne des services (RES) et pour l'organisation de la réunion mondiale des services (RMS). Ces versements ont été effectués pour un montant de 350€ par fonds au lieu des 500€ prévus au budget.

Analyses financières

Produits

Les contributions reversées par les groupes hors pertes du congrès de Toulouse, sont très légèrement inférieures à celles prévues au budget avec un montant de 176804€ contre 178500€ voté.

Les ventes de littérature, y compris abonnements au J.S.G. et à Partage, affichent globalement un résultat de 10% inférieur au budget (82596€ contre 91950 prévus). A noter que les abonnements au JSG sont en recul de 23% (2907€ contre 3730€ en 2016).

Cependant, le coefficient de marge sur les ventes de littérature (1,76) est revenu à un niveau conforme à notre politique des marges avec un coefficient de 1,96.

Ainsi, les recettes sont, tous produits confondus mais hors résultat du congrès divers et produits exceptionnels et financiers, inférieures aux prévisions de 11049€.

Charges

Les charges totales sont supérieures aux prévisions de 6691€. Afin de rapprocher le compte de résultat de nos dépenses et produit d'exploitation nous avons en accord avec notre cabinet comptable décidé de ne pas amortir les travaux de remise en état des locaux qui ont fait suite aux dégâts des eaux d'août 2016. D'autant que l'intérêt fiscal est inexistant. Ce montant s'élève à 8262€. Il en est de même pour une partie de la charge (5000€) concernant la réalisation du film "justice" pour lequel nous avons reçu une participation (5000€) de la DAP pour que nous prenions en charge les supports de diffusion.

A noter que les frais pour la gestion du site internet sont réduits du fait de l'absence de prestataire depuis juin 2017. Ce qui a pour conséquence de réduire les frais du poste "frais postaux, téléphone, internet)

Compte de résultat

L'année 2017 se termine par un résultat excédentaire de 6450€.

Hors éléments exceptionnels, excédent du congrès de Toulouse (8009€), produits exceptionnels (1971€) et produits financiers (741€) le résultat courant d'exploitation aurait généré un déficit de 4271€.

Au 31/12, en se basant sur les charges et produits prévisionnels 2018, la prudente réserve représente 1,41 année de fonctionnement contre 1,33 en 2017.

Compte de réserve dollars de sobriété

La dotation annuelle à la réserve de dollars de sobriété est de 23385€, stable par rapport à l'année précédente. Elle s'élève en fin d'année à 21959€ pour 21187€ l'année dernière. La stabilité est donc de nouveau retrouvée malgré le financement de la réalisation du film justice. (6302€). La réserve de dollars de sobriété est donc hors cette dépense exceptionnelle de nouveau en progression. Nous pouvons donc envisager de réaffecter pour 2018 les 50% de charges du n° cristal sur le compte de réserve dollars de sobriété stricte action de 5^{ème} tradition. Cette disposition sera proposée au comité finances lors de l'étude du budget 2018.

Les dépenses pour fourniture de matériel de 5^{ème} tradition (brochures, affiches, cartes) sont d'un montant d'environ 1401€ contre 4260€ en 2016 celles des comités 1643 contre 4900 en 2016.

Le versement au fonds international de littérature a été versé pour un montant de 500€.

Après avoir étudié et posé quelques questions sur les différents postes de dépenses, pris acte du résultat du congrès de Toulouse, le comité finances valide le bilan et le compte de résultat 2017 ainsi que la trésorerie du compte de réserve du dollar de sobriété lors de sa réunion du 23/02/2018 à l'unanimité.

Ces résultats seront soumis au quitus de l'assemblée générale de l'Union AA au cours de la Conférence 2018.

Proposition Budget pour l'exercice 2018

Deux budgets pour l'exercice 2018, sont proposés au comité finances. Un budget en déséquilibre intégrant 50% des charges du n° national "cristal" et générant un déficit de 8000€. Un deuxième budget présenté à l'équilibre ne prenant plus en compte cette charge qui serait entièrement financée sur le compte de réserve dollars de sobriété. Après discussion et rappel du souhait n°1 de la conférence 2009, le comité finance valide à l'unanimité, le budget ne présentant pas de déficit.

Ce budget présenté en équilibre est en diminution de 3,37 % par rapport à 2017 (- 9220€)

Charges

Le montant des charges externes (125830€) est en diminution de 5,34% (7392€) par rapport à 2017 si l'on exclut la charge de 5000€ dédiée à la réalisation du film "justice". Cette diminution est essentiellement due au basculement des 50% de charge du n° national "cristal" et à la réduction de la charge concernant le site internet (-50%). Les frais des comités nationaux sont stables. Les frais de participation et de déplacement de notre déléguée à l'internationale à la réunion mondiale de service (RMS) s'élèvent à environ 3000€, et conformément à la résolution n° 4 de la conférence 2017 seront financés pour 1/3 par chaque pays francophones européens (Belgique, Suisse romande et italienne ainsi que la France). Les frais du CSG sont en augmentation de 9,93% (+1410€).

Concernant les charges de personnel, elles évoluent au rythme des augmentations légales régies par la convention des acteurs du lien social et familial.

Ce budget est un budget de fonctionnement, il ne prend pas en compte les dépenses supplémentaires qui pourraient être engagées suite aux décisions de la conférence 2018.

Le budget a été examiné et voté à l'unanimité par les membres du comité finances lors de sa réunion du 23/02/18. Il sera soumis à l'assemblée générale de l'union AA.

Suite à la proposition du comité finances de reprendre la totalité du coût du numéro cristal sur le compte de réserve du dollar de sobriété, le CSG après avoir vérifié l'impact de cette mesure sur le compte de réserve du dollar et sur le compte d'exploitation, a voté à l'unanimité cette proposition.

Questions affectées à la commission finances

Le comité finances a procédé à l'examen des questions des régions et émis des propositions de réponses qui n'apparaîtront pas dans le dossier de préparation afin de laisser toute latitude aux délégués de la commission finances d'en faire leur propre analyse et d'y apporter leurs réponses.

Je reste à votre disposition pour répondre à toutes questions éventuelles.

En dernier lieu, je remercie les serveurs des structures locales et régionales, les membres du comité national finances, ainsi que le personnel du B.S.G. pour leur bienveillante et aimable collaboration.

Régis

Trésorier national

UNION ALCOOLIQUES ANONYMES

COMPARAISON COMPTE de RÉSULTAT avec BUDGET 2017

CHARGES	MONTANTS(€)	BUDGET	%	PRODUITS	MONTANTS(€)	BUDGET	%
ACHATS	37 795	35 000	108%	PRODUITS d'EXPLOITATION	284 448	270 450	105%
Achat de littérature (y compris frais d'expédition et douane)	37 795	35 000	108%	VENTE de LITTÉRATURE	82 596	91 950	90%
				Vente de littérature	68 311	75 000	91%
CHARGES EXTERNES	138 222	136 050	102%	Abonnement revue J.S.G.	2 907	3 500	83%
Loyer des locaux	27 560	28 000	98%	Abonnement à Partage	6 301	6 800	93%
Loyers et maintenance matériel bureau	7 996	8 100	99%	Remise sur vente de littérature	1 709	2 700	
Frais de Conférence	11 863	14 000	85%	Frais de port sur littérature	3 368	3 950	85%
Entretiens et réparations(locaux, matériels)	12 050	3 500	344%	CONTRIBUTIONS RECUES	184 814	178 500	104%
Fournitures de bureau et informatique	3 000	3 000	100%	Contributions normales	132 111	137 500	96%
Fournitures d'eau et d'électricité	2 334	2 250	104%	Contributions exceptionnelles	17 563	12 500	141%
Assurances	9 498	8 800	108%	Chapeau de la Reconnaissance	11 783	13 000	91%
Honoraires	10 567	11 000	96%	Participation à la Conférence	15 177	15 000	101%
Frais des Comités Nationaux	11 197	15 500	72%	Forums Territoriaux	172	500	34%
Frais de Conseil des Services Généraux	12 137	14 200	85%	Congrès de Toulouse	8 009	0	
Frais postaux, téléphone, internet	24 793	27 500	90%	DIVERS	17 038	0	
Frais et services bancaires	195	200	98%	Remboursement frais dégâts des eaux	11 968		
Divers	30	0		Autres produits	70		
Réalisation film justice	5 000			Participation DAP film justice	5 000		
CHARGES DE PERSONNEL	98 594	98 800	100%				
Salaires	67 772	67 000	101%				
Charges sociales	26 770	27 500	97%				
Impôts et taxes sur salaires	4 051	4 300	94%				
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 761	3 500	79%				
AUTRES CHARGES	-672	0					
CHARGES FINANCIERES	1	0		PRODUITS FINANCIERS	743	900	83%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 340	0		PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 300	2 000	65%
TOTAL DES CHARGES	280 041	273 350	102%	TOTAL DES PRODUITS	286 490	273 350	105%
RÉSULTAT de l'EXERCICE (excédent)	6 450						
TOTAL	286 490	273 350		TOTAL	286 490	273 350	

TABLEAU des RÉSULTATS et RÉSERVES				
ANNÉE	RÉSULTAT en €uros	RÉSERVE ASSOCIATIVE	RÉSERVE DOLLARS	TOTAL RÉSERVE
2018				
2017	6450,00	304 190,00	21959	326 149,00
2016	-654,00	297 740,00	21 187,00	318 927,00
2015	5 546,00	298 394,00	25 183,00	323 577,00
2014	60 561,00	292 848,00	49 565,00	342 413,00
2013	-42 991,00	232 287,00	43 387,00	275 674,00
2012	19 713,00	275 278,00	38 626,00	313 904,00
2011	13 834,00	255 565,00	50 686,00	306 251,00
2010	12 301,00	241 731,00	44 730,00	286 461,00
2009	-10 574,00	229 430,00	34 537,00	263 967,00
2008	19 346,00	272 926,00		272 926,00
2007	-8 490,00	253 580,00		253 580,00
2006	22 016,00	262 069,00		262 069,00
2005	11 740,00	240 053,00		240 053,00
2004	-30 097,00	228 313,00		228 313,00
2003	27 146,00	258 410,00		258 410,00
2002	19 440,00	231 264,00		231 264,00
2001	31 167,00	211 825,00		211 825,00
2000	-30 674,00	180 658,00		180 658,00
1999	-32 438,00	211 332,00		211 332,00

Taux de couverture réserve sur la base des résultats 2017

Réserve au 31-12-17	326 149	
Stock littérature	26 063	
Dettes hors réserve \$	-32 959	total dette-dollar
Total réserve	319 253	
Charges externes (hors achat litt).	125 830	
Impôts	4 300	
Salaires	68 300	Prévisions 2018
Charges sociales	27 500	
Total charges	225 930	
taux de couverture	1,41	(1,33 en 2017)

Ventilation des contributions par région en 2017

Région ou Groupe	Normales	Except.	Reconn.	Confér.	Dollars	Total	31/12/2016	Bonus/ Malus
Alsace	1 500,00	1 100,00	200,50	320,00	295,00	3 415,50	3 771,50	-356,00
Aquitaine	6 870,09	0,00	306,07	708,60	969,50	8 854,26	10 777,69	-1 923,43
Auvergne	2 288,00	341,00	285,00	450,00	462,00	3 826,00	4 924,00	-1 098,00
Bourgogne	5 429,30	1 286,43	394,20	175,00	616,00	7 900,93	8 827,61	-926,68
Bretagne	14 861,55	0,00	906,15	1 380,00	2 052,00	19 199,70	16 940,00	2 259,70
Centre	2 682,88	220,00	253,00	187,00	600,00	3 942,88	3 695,12	247,76
Champagne - Ardenne	1 566,50	0,00	261,55	500,00	411,00	2 739,05	2 718,50	20,55
Franche - Comté	2 633,39	608,22	196,30	510,00	411,00	4 358,91	6 133,45	-1 774,54
Languedoc - Roussillon	3 020,10	0,00	244,67	50,00	584,00	3 898,77	4 924,30	-1 025,53
Limousin	195,00	400,00	55,00	0,00	39,50	689,50	846,00	-156,50
Lorraine	3 354,70	0,00	151,90	60,00	201,50	3 768,10	3 495,60	272,50
Midi - Pyrénées	9 129,41	900,00	413,97	1 027,00	933,50	12 403,88	9 005,22	3 398,66
Nord - Pas-de-Calais	7 142,00	0,00	529,25	880,00	1 606,70	10 157,95	9 495,00	662,95
Normandie	3 509,00	2 736,21	1 341,00	1 029,00	1 278,00	9 893,21	9 960,79	-67,58
Pays de la Loire	10 786,69	765,23	544,81	1 650,00	1 273,00	15 019,73	15 711,07	-691,34
Picardie	1 200,00	0,00	122,10	500,00	205,00	2 027,10	1 302,50	724,60
Poitou - Charentes	1 802,50	0,00	0,00	0,00	0,00	1 802,50	3 490,40	-1 687,90
Paca	14 462,17	556,09	881,24	1 550,00	2 210,50	19 660,00	19 689,00	-29,00
Rhône - Alpes	5 595,18	2 613,82	579,90	690,00	641,00	10 119,90	10 552,98	-433,08
Ile - de - France	23 013,55	207,00	2 578,11	2 430,00	5 573,90	33 802,56	36 006,31	-2 203,75
Paris intra muros	9 568,84	2 000,00	1 491,80	1 000,00	2 798,70	16 859,34	14 683,34	2 176,00
Corse	213,00	0,00	46,00	80,00	157,00	496,00	1 395,60	-899,60
DomTom	1 287,00	0,00	0,00	0,00	67,00	1 354,00	757,00	597,00
Divers	0,00	479,31	0,00	0,00	0,00	479,31	481,01	-1,70
Congrès national	0,00	8 008,63	0,00	0,00	0,00	8 008,63	-2 071,14	10 079,77
Anglophones	0,00	3 350,00	0,00	0,00	0,00	3 350,00	1 350,00	2 000,00
Forum territoriaux	0,00	171,64	0,00	0,00	0,00	171,64	758,90	-587,26

31 décembre 2017	132 110,85	25 743,58	11 782,52	15 176,60	23 385,80	208 199,35	199 621,75	8 577,60
31 décembre 2016	135 377,46	13 115,55	12 758,87	15 339,00	23 030,87	199 621,75		
Bonus/ Malus	-3 266,61	12 628,03	-976,35	-162,40	354,93	8 577,60		

Pour mémoire :						31 décembre 2016	31 décembre 2015	Bonus/ Malus
31 décembre 2016	135 377,46	13 115,55	12 758,87	15 339,00	23 030,87	199 621,75	187 973,41	11 648,34
31 décembre 2015	140 478,64	-1 019,95	11 075,02	14 269,70	23 170,00	187 973,41		
Bonus/ Malus	-5 101,18	14 135,50	1 683,85	1 069,30	-139,13	11 648,34		

	31 décembre 2015	31 décembre 2017	Bonus/ Malus
Différence 2017/2015	208 199,35	187 973,41	20 225,94
	187 973,41		

Ventilation des ventes de littérature par région en 2017

Région ou Groupe	Littérature vendue hors port	Montant hors port au 31/12/2016	Bonus/ <u>Malus</u>
Alsace	1 164,00	667,50	496,50
Aquitaine	2 641,10	3 682,00	-1 040,90
Auvergne	1 862,90	1 760,90	102,00
Bourgogne	718,50	807,70	-89,20
Bretagne	4 526,70	6 864,50	-2 337,80
Centre	2 102,40	523,30	1 579,10
Champagne - Ardenne	428,00	462,50	-34,50
Franche - Comté	926,30	934,20	-7,90
Languedoc - Roussillon	2 652,60	2 456,60	196,00
Limousin	654,60	687,30	-32,70
Lorraine	222,50	804,50	-582,00
Midi - Pyrénées	2 677,90	2 162,80	515,10
Nord - Pas-de-Calais	1 394,80	3 098,10	-1 703,30
Normandie	3 309,90	2 473,70	836,20
Pays de la Loire	3 835,70	3 509,00	326,70
Picardie	1 427,00	1 506,80	-79,80
Poitou - Charentes	2 299,30	2 915,50	-616,20
Paca	6 615,80	6 968,10	-352,30
Rhône - Alpes	3 278,10	1 673,90	1 604,20
Ile - de - France	4 700,60	8 320,50	-3 619,90
Paris intra muros	13 940,10	14 053,00	-112,90
Corse	0,00	0,00	0,00
DomTom	546,50	1 055,50	-509,00
Hors UAA et Divers	574,50	805,50	-231,00
Congrès Conférence	4 325,80	3 859,30	466,50
Anglophones	0,00	184,00	-184,00
Ventes sur dollars	1 485,40	3 751,39	-2 265,99

<u>31 décembre 2017</u>	68 311,00	75 988,09	-7 677,09
<u>31 décembre 2016</u>	75 988,09		
<u>Bonus/ <u>Malus</u></u>	-7 677,09		

<u>Pour mémoire :</u>	<u>31 décembre 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>	
<u>31 décembre 2016</u>	75 988,09	74 088,27	1 899,81
<u>31 décembre 2015</u>	74 088,27		
<u>Bonus/ <u>Malus</u></u>	1 899,81		

	<u>31 décembre 2017</u>	<u>31 décembre 2015</u>	<u>Bonus/ <u>Malus</u></u>
<u>Différence 2017/2015</u>	68 311,00	74 088,27	-5 777,28
	74 088,27		
	-5 777,28		

Marge vente littérature

LIBELLES	2012	2013	2014	2015	2016	2017
VENTES LITTERATURES	80607	73972	71319	74195	75986	68311
ACHATS HORS PARTAGE	35316	29976	19858	34901	52391	32658
FRAIS SUR ACHATS	1390	1303	340	0	881	1518
VARIATION DE STOCK	386	-1393	10546	2058	-10111	693
PROVISION STOCK	108					
REPRISE PROVISION		108				
TOTAL ACHATS	36 984	29 994	30 744	36 959	43 161	34 869
MARGE	43623	44086	40575	37236	32825	33442
TAUX MARGE	54,12%	59,45%	56,89%	50,19%	43,20%	48,96%
COEFF. MULTIPLICATEUR	2,18	2,47	2,32	2,01	1,76	1,96

Suivi budget comités nationaux et CSG Année 2017

Bureaux Nationaux	Budget 2017	à fin mars	à fin avril	à fin mai	à fin juin	à fin juil.	à fin août	à fin sept.	à fin oct.	à fin nov.	à fin déc.
622820 - Finances	750	693	693	693	693	693	693	693	693	693	693
622830 - Justice	1 200	309	309	309	437	437	437	690	690	690	690
622830 - Réunion correspondants justice	1500							1081	1081	1081	1081
622840 - International	1 000							350	350	700	700
622880 - Pays à Pays											
622885 - Délégation à l'international	1200	302	302	302	716	716	716	716	716	716	716
622850 - Relations publiques	1135	383	499	499	575	575	575	575	575	575	575
622860 - Santé	1 750	654	654	654	654	654	654	654	991	991	991
622863 - Permanences et Internet	1 780	377	564	564	564	896	896	1510	1510	1510	1519
622863 - Réunion correspondants perm/internet	2000							1359	1511	1511	1511
622865 - Publications et archives	1 500	517	517	517	517	517	517	1198	1198	1198	1198
622865 - Réunion correspondants Publications/archives											
622871 - S.P.G.	1 350	1128	1128	1128	1128	1522	1522	1522	1522	1522	1522
Sous Total Frais des Bureaux	15 165	4364	4667	4666	5284	6010	6010	9267	10836	11186	11196
Réunions du Conseil des Services Généraux (CSG)	7 750	1951	1951	1951	4077	4077	4077	5520	5520	5520	7146
Réunion des Présidents de région											
Déplacements gestion courante	2 000	540	858	921	969	1211	1524	1756	1756	2161	2903
Déplacements Adms Territoriaux	4 350	680	680	973	1196	1196	1196	1317	1317	1317	2088
Divers	100										
625100 - Sous Total Frais de Conseil	14 200	3171	3489	3845	6242	6484	6797	8593	8593	8998	12137
TOTAL Frais de structures	29 365	7535	8156	8511	11526	12494	12807	17860	19429	20184	23333
618510 - Frais de Conférence	15 000	1116	14277	14277	10716	10576	11285	11285	11877	11864	11864

COMPARAISON COMPTES de RÉSULTAT à FIN DÉCEMBRE (annexe 1)									
LIBELLÉS	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Achat de littérature	42 333	43 071	39 753	40 122	32 939	34 221	39 872	45 994	37 795
Loyer des locaux	25 400	25 901	26 113	26 575	27 431	27 792	27 816	27 480	27 560
Loyers et maintenance matériel de bureau	8 981	10 506	10 546	12 608	11 786	9 758	8 068	8 083	7 996
Frais de conférence	21 637	18 914	15 635	13 481	12 912	10 238	13 549	13 457	11 863
Entretiens et réparations (locaux matériels)	5 071	5 712	4 320	3 549	4 372	3 073	3 124	3 226	12 050
Fournitures de bureau et informatique	5 607	5 699	4 923	2 326	2 913	2 385	2 725	2 173	3 000
Fournitures d'eau et d'électricité	2 543	2 412	2 409	3 293	2 062	1 355	2 227	2 229	2 334
Assurances	6 915	7 459	7 727	7 496	8 266	8 428	8 691	8 521	9 498
Honoraires	10 570	11 367	11 824	12 228	14 728	10 789	13 049	10 402	10 567
Frais des bureaux nationaux	16 533	8 299	9 520	7 955	7 444	4 905	7 856	9 456	11 197
Frais de conseil des services généraux CSG)	13 282	18 155	14 430	14 742	11 514	8 852	8 877	12 127	12 137
<i>Sous-total CSG y compris bureaux nationaux</i>	<i>29 815</i>	<i>26 454</i>	<i>23 950</i>	<i>22 697</i>	<i>18 958</i>	<i>13 757</i>	<i>16 733</i>	<i>21 583</i>	<i>23 334</i>
Frais postaux, téléphone internet	16 871	11 980	12 916	15 247	11 485	13 003	13 514	27 405	24 793
Frais de services bancaires	885	2 123	924	1 102	1 093	97	184	177	195
Divers	238	170	83	80	53	92	85	86	30
Réalisation film justice									5 000
Salaires	76 285	74 082	76 488	78 507	128 056	69 832	76 910	65 760	67 772
Charges sociales	30 653	28 314	29 765	30 253	45 509	16 866	28 058	26 554	26 770
Impôts et taxes sur salaires	4 016	3 167	6 538	6 288	5 445	5 580	6 769	3 973	4 051
<i>Sous-total frais de personnel</i>	<i>110 954</i>	<i>105 563</i>	<i>112 791</i>	<i>115 048</i>	<i>179 010</i>	<i>92 278</i>	<i>111 737</i>	<i>96 287</i>	<i>98 594</i>
Dotation aux amortissements	2 920	2 663	3 542	4 682	4 841	5 115	4 616	3 548	2 761
Autres charges	16	5	3	181	27	378	24	10	-672
Charges financières	1 149		1 059	0				0	1
Charges exceptionnelles	9	3	125	17	2 512	202	130	3	3 340
TOTAL des CHARGES	291 914	280 002	278 643	280 732	335 388	232 961	266 144	270 665	280 040
Vente de littérature	91 690	91 275	82 573	81 688	73 972	71 319	73 664	75 986	68 311
Abonnement revue JSG	2 100	2 783	2 501	3 053	2 169	3 031	2 965	3 730	2 907
Abonnement à Partage	7 830	6 213	8 313	6 982	6 482	6 743	7 242	6 850	6 301
Remise sur ventes de littérature	-7 546	-5 345	-5 347	-1 081	0	0	0	0	1 709
Frais de port sur littérature	3 326	2 822	4 415	4 480	4 703	4 353	4 351	3 793	3 368
Contributions normales	115 334	106 745	126 314	134 684	118 356	130 970	140 021	135 377	132 111
Contributions exceptionnelles	16 445	23 462	23 952	20 131	31 481	22 290	12 485	14 428	17 563
Chapeau de la reconnaissance	13 206	10 649	11 186	10 416	11 221	11 866	11 101	12 759	11 783
Participation à la conférence	20 321	18 165	20 881	20 617	19 537	15 272	14 370	15 339	15 177
<i>Sous-total contributions</i>	<i>165 306</i>	<i>159 021</i>	<i>182 333</i>	<i>185 848</i>	<i>180 595</i>	<i>180 398</i>	<i>177 977</i>	<i>177 903</i>	<i>176 633</i>
Congrès de l'année	5 012	28 329	5 381	7 268	7 413	-3 902	-14 235	-2 071	8 009
Forums territoriaux		1 171				1 450	880	759	172
Contributions emplois aidés	1 500	2 466	5 908	4 710	10 748	24 413	11 349	0	11 968
Autres produits	2 393	1 152	2 688	3 152	1 432	1 445	3 264	21	70
Participation DAP film Justice									5 000
Produits financiers	9 154	1 374	2 079	3 858	2 364	1 950	1 433	938	743
Produits exceptionnels	575	1 042	1 633	487	2 518	2 322	2 800	2 103	1 300
TOTAL des PRODUITS	281 340	292 303	292 477	300 445	292 396	293 522	271 690	270 011	286 490
RÉSULTAT	-10 574	12 301	13 834	19 713	-42 992	60 561	5 546	-654	6 450

COMPARAISON COMPTES de RÉSULTAT d'EXPLOITATION (annexe 2)											
LIBELLÉS	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Résultat net bilan	-8 490	19 346	-10 574	12 301	13 834	19 713	-42 991	60 561	5 546	-653	6450
Charges et produits financiers	-6 700	-33 458	-8 005	-1 374	-1 020	-3 858	-2 364	-1 950	-1 433	-938	-741
Charges et produits exceptionnels	-537	-500	-567	-1 039	-1 508	-470	-2 506	-2 120	-2 645	-2 090	-1971
Dépenses sociales exceptionnelles							63 959				
Congrès de l'année	-6 331	-2 212	-5 012	-28 329	-5 381	-7 268	-7 413	3 902	14 235	2 071	-8009
Résultat d'exploitation	-22 058	-16 824	-24 158	-18 441	5 925	8 117	8 685	60 393	15 703	-1 610	-4 271

COMPARAISON COUTS CONFÉRENCE (annexe 3)										
LIBELLÉS	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Réunions de préparation	946	1 498	1 784	1 184	890	1 212	1 542	1 563	2 370	1 720
Préparation et envoi du dossier	4 729	4 387	4 179	2 797	1 126	674			39	
Divers logistique	1 136	1 933	1 142	743	428	737	653	715	1 078	309
Déplacements des participants	6 789	6 534	5 843	6 440	7 106	6 783	6 127	6 035	6 676	5 818
Facture Clarté Dieu	9 174	9 557	10 186	10 198	9 527	10 159	9 598	11 491	9 760	10 756
Déplacements cabinet PAGES	1 196									
Location bureautique	2 195	2 506	1 656	1 422	1 708	1 648	1 634	1 576	1 576	1 724
Impression rapports	2 786	2 736	4 638	4 263	1 864	2 055	659	883		
	399	1 046	573	529	534	645		663		819
TOTAL des CHARGES	29 350	30 197	30 001	27 576	23 183	23 913	20 213	22 926	21 499	21 147
Remboursement de repas	5 425	5 290	6 870	6 313	6 430	6 764	6 205	4 515	4 527	4 949
Chapeau bar	359	526	454	399	431	446	264	269	337	223
Chapeau réunion spirituelle	155	307	171	88	103	121	132	309	205	275
Ventes rapport de conférence	1 980	2 437	3 592	4 066	2 738	3 670	3 374	4 284	4 008	3 837
Ventes littérature				1 075	868	1 281	1 389	782	1 366	1 282
TOTAL des PRODUITS	7 919	8 560	11 087	11 941	10 570	12 282	11 364	10 159	9 077	9 283
RÉSULTAT	-21 431	-21 637	-18 914	-15 635	-12 613	-11 631	-8 849	-12 767	-12 421	-11 864

UTILISATION DES DOLLARS de SOBRIÉTÉ - ANNÉE 2017

Solde réserve \$ de sobriété au 01/01/2017			21 187,11
SOLDE RESERVE \$ DE SOBRIETE AU 31/12/2017			21 959,19
REGIONS	Versements	Littérature financée \$	
Alsace	295,00	-71,22	223,78
Aquitaine	969,50	-50,28	919,22
Auvergne	462,00	-30,11	431,89
Bourgogne	616,00	-8,23	607,77
Bretagne	2 052,00	-87,23	1 964,77
Centre	600,00	-69,48	530,52
Champagne Ardennes	411,00	-7,74	403,26
Corse	157,00	-3,60	153,40
Franche Comté	411,00	0,00	411,00
Ile de France	5 573,90	-214,14	5 359,76
Languedoc Roussillon	584,00	-57,96	526,04
Limousin	39,50	-62,10	-22,60
Lorraine	201,50	0,00	201,50
Midi Pyrénées	933,50	-36,54	896,96
Nord Pas de Calais	1 606,70	-59,87	1 546,83
Normandie	1 278,00	-67,70	
PACA	2 210,50	-108,20	2 102,30
Paris Intra Muros	2 798,70	-111,69	2 687,01
Pays de la Loire	1 273,00	-87,61	1 185,39
Picardie	205,00	-17,13	187,87
Poitou Charentes	63,00	-135,74	-72,74
Rhône Alpes	578,00	-29,14	548,86
DOM TOM	67,00	-58,76	8,24
Hors AA France	0,00	-27,20	-27,20
Colis littérature : Ouvertures de groupe	0,00	-55,53	-55,53
	23 385,80	-1 457,20	20 718,30
COMITES NATIONAUX		Rbt frais	
Pôle institutions			-137,80
Justice		-137,80	-137,80
Santé			
Pôle Communication			-853,28
Médias		-853,28	
Permanences, 09 69 et internet			
Littérature & Archives			-500,00
Parrainage Pays à Pays		0,00	0,00
			-1 628,88
REUNIONS DES CORRESPONDANTS		Rbt frais	
Pôle Institutions			-2,29
Justice			
Santé		-2,29	
Pôle Communication			0,00
Médias			
Permanences et Internet			
Littérature & Archives	0,00	0,00	0,00
			-2,29
COMMUNICATION ET EVENEMENTS			
Congrès de Toulouse	-8,11	-989,19	-989,19
Gestion et développement du site Internet et autres outils de communication		-2 500,00	-2 500,00
Diffusion gracieuse spots publicitaires "Pour les jeunes"			0,00
			-3 489,19
PERMANENCES			
Développement du numéro national 09 69	-112,73	-9 570,95	-9 570,95
			-9 570,95
ACTIONS DIVERSES			
Sondage AA France	-205,40	-6 508,08	-6 508,08
Divers		-94,93	-94,93
			-6 603,01
TOTAUX	44 572,91	-22 613,72	21 959,19

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ALCOOLIKES ANONYMES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 359 109 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 6 450 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/03/2018 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés				
205000 - CONCESS.BREVETS LOGICIELS	1 782,56		1 782,56	1 782,56
280500 - AMORT.CONC.BREVETS LOGIC.		1 567,56	-1 567,56	-1 567,56
	1 782,56	1 567,56	215,00	215,00
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles				
218100 - INSTAL./AGENC.DIVERS	31 563,11		31 563,11	37 630,01
218300 - MATERIEL DE BUREAU	1 209,00		1 209,00	1 608,00
218310 - MATERIEL INFORMATIQUE	2 758,28		2 758,28	3 084,40
218400 - MOBILIER	1 784,84		1 784,84	1 784,84
281810 - AMORT.AG.CONS.DIVERSES		22 795,89	-22 795,89	-23 150,45
281830 - AMORT.MAT.BUREAU & INFOR.		1 209,00	-1 209,00	-1 608,00
281831 - AMORT. MAT. INFORMATIQUE		2 275,02	-2 275,02	-2 957,75
281840 - AMORT. MOBILIER		1 784,84	-1 784,84	-1 640,21
	37 315,23	28 064,75	9 250,48	14 750,84
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières				
275000 - AVANCE AUX EDITIONS	9 000,00		9 000,00	10 000,00
275100 - DEPOT ET CAUTION	6 208,26		6 208,26	6 339,84
	15 208,26		15 208,26	16 339,84
ACTIF IMMOBILISE	54 306,05	29 632,31	24 673,74	31 305,68
Stocks				
Marchandises				
370000 - STOCKS DE LITTERATURES	26 063,96		26 063,96	26 756,97
	26 063,96		26 063,96	26 756,97
Avances et acomptes versés sur commandes				
409100 - AVANCE AUX FOURNISSEURS				2 892,00
				2 892,00
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
411000 - CLIENTS	81,00		81,00	3 845,00
	81,00		81,00	3 845,00
Autres créances				
401000 - FOURNISSEURS				340,40
421100 - APPOINTS REMUNERATIONS	0,26		0,26	
467100 - DEBITEUR CREDITEUR A RECEVOI	666,97		666,97	4 972,72
467110 - CONTRIBUTION A RECEVOIR	24 087,42		24 087,42	26 333,19
467500 - AVANCE CONGRES	12 558,99		12 558,99	22 163,12
467510 - AVANCES CONFERENCE	3 190,00		3 190,00	1 820,00
468700 - PRODUITS A RECEVOIR	270,40		270,40	
	40 774,04		40 774,04	55 629,43
Divers				
Disponibilités				
512110 - LIVRET A	82 295,95		82 295,95	81 683,33
512300 - B.N.P. SERVICES GENERAUX	18 004,98		18 004,98	11 910,80
512310 - COMPTE EPARGNE	164 731,75		164 731,75	141 601,82
531100 - CAISSE GENERALE	2 483,46		2 483,46	810,92
	267 516,14		267 516,14	236 006,87
Charges constatées d'avance				
486000 - CHARGES CONSTAT.D'AVANCE				167,01
				167,01

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF CIRCULANT	334 435,14		334 435,14	325 297,28
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	388 741,19	29 632,31	359 108,88	356 602,96

Bilan détaillé

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
102000 - Fonds associatif (SDR)	43 734,21	43 734,21
	43 734,21	43 734,21
Réserves statutaires ou contractuelles		
106300 - RESERVE A.A. FRANCE	254 006,37	254 659,67
	254 006,37	254 659,67
RESULTAT DE L'EXERCICE	6 449,57	-653,30
FONDS PROPRES	304 190,15	297 740,58
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - FOURNISSEURS	3 730,61	4 714,37
406100 - FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	4 523,42	4 375,74
	8 254,03	9 090,11
Dettes fiscales et sociales		
421100 - APPOINTS REMUNERATIONS		0,72
428200 - CONGES A PAYER	5 229,00	4 173,18
431000 - SECURITE SOCIALE	8 813,36	8 661,39
437200 - RETRAITE	1 856,62	1 829,24
437310 - PREVOYANCE	254,89	1 259,89
437320 - MUTUELLE EOVI	406,14	
438200 - ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	2 196,00	1 752,74
448600 - ETAT AUTRES CH. A PAYER	1 035,00	944,00
	19 791,01	18 621,16
Autres dettes		
411000 - CLIENTS	113,00	342,00
467000 - DEBITEURS CREDIT.DIVERS/FILM		5 000,00
467200 - DEBIT & CREDIT DIVERS	200,00	
467600 - RESERVE DOLLARS DE SOBRIETE	21 959,19	21 187,11
	22 272,19	26 529,11
Produits constatés d'avance		
487100 - PRODUITS CONST.AVANCE	4 601,50	4 622,00
	4 601,50	4 622,00
DETTES	54 918,73	58 862,38
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	359 108,88	356 602,96

Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
Ventes de marchandises		
707000 - VENTES LITTERATURES	68 311,12	75 985,70
707200 - ABONNEMENTS JSG	2 907,00	3 730,00
707300 - VENTE PARTAGE	6 300,50	6 849,50
	77 518,62	86 565,20
Production vendue		
701010 - CONTRIB.NORMALE ALSACE	1 500,00	1 235,00
701020 - CONTRIB.NORMALE AQUITAINE	6 870,09	6 237,00
701030 - CONTRIB NORMALE AUVERGNE	2 288,00	3 606,00
701040 - CONTRIB.NORMALE BOURGOGNE	5 429,30	6 715,41
701050 - CONTRIB NORMALE BRETAGNE	14 861,55	11 000,60
701060 - CONTRIB NORMALE CENTRE	2 682,88	2 953,12
701070 - CONTRIB NORMALE CHAMPAGNE	1 566,50	1 860,05
701080 - CONTRIB NORM.FRANCHE COMT	2 633,39	3 918,76
701090 - CONTRIB NORMALE LANGUEDOC	3 020,10	3 886,68
701100 - CONTRIB NORMALE LIMOUSIN	195,00	421,50
701110 - CONTRIB NORMALE LORRAINE	3 354,70	3 196,60
701120 - CONTRIB NORMALE MIDI PYR.	9 129,41	8 855,52
701130 - CONTRIB NORMALE NORD PAS	7 142,00	6 395,22
701140 - CONTRIB NORMALE NORMANDIE	3 509,00	6 000,00
701160 - CONTRIB NORMALE PAYS LOIR	10 786,69	12 127,33
701170 - CONTRIB NORMALE PICARDIE	1 200,00	500,00
701180 - CONTRIB NORMALE POITOU	1 802,50	2 480,00
701190 - CONTRIB NORMALE PACA	14 462,17	15 154,98
701200 - CONTRIB NORMALE RHONE ALP	5 595,18	6 599,50
701210 - CONTRIB NORMALE I.D.F.	23 013,55	23 895,51
701220 - CONTRIB NORMALE PARIS I.M	9 568,84	8 581,08
701230 - CONTRIB NORMALE CORSE	213,00	1 057,60
701231 - CONTRIB NORMALE DOM-TOM	1 287,00	700,00
702010 - CONTRIB EXCEPT ALSACE	1 100,00	1 700,00
702020 - CONTRIB EXCEPT AQUITAINE		1 323,78
702030 - CONTRIB EXCEPT AUVERGNE	341,00	382,00
702040 - CONTRIB EXCEPT BOURGOGNE	1 286,43	800,00
702050 - CONTRIB EXCEPT BRETAGNE		634,00
702060 - CONTRIB EXCEPT CENTRE	220,00	26,00
702080 - CONTRIB EXCEPT FRANCHE COMTE	608,22	1 018,60
702100 - CONTRIB EXCEPT LIMOUSIN	400,00	100,00
702120 - CONTRIB EXCEPT MIDI PYRENEES	900,00	
702140 - CONTRIB EXCEPT NORMANDIE	2 736,21	2 111,00
702160 - CONTRIB EXCEPT PAYS LOIRE	785,23	
702180 - CONTRIB EXCEPT POITOU		3,50
702190 - CONTRIB EXCEPT PACA	556,09	
702200 - CONTRIB EXCEPT RHONE ALPE	2 613,82	1 955,00
702210 - CONTRIB EXCEPT I.D.F.	207,00	1 442,90
702220 - CONTRIB EXCEPT PARIS I.M	2 000,00	1 000,00
702230 - CONTRIB EXCEPT CORSE		100,00
702250 - CONTRIB EXCEPT DIVERS	479,31	481,01
702260 - CONTRIB EXCEPT CONGRES NATIONAL	8 008,63	-2 071,14
702270 - CONTRIB EXCEPT INTERGROUPE ANGLOPHONE	3 350,00	1 350,00
702280 - CONTRIB EXCEPT FORUM TERRITORIAL	171,64	758,90
703010 - RECONN.ALSACE	200,50	279,00
703020 - RECONN.AQUITAINE	306,07	1 041,91

Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
703030 - RECONN.AUVERGNE	285,00	164,00
703040 - RECONN.BOURGOGNE	394,20	425,20
703050 - RECONN.BRETAGNE	906,15	1 449,40
703060 - RECONN.CENTRE	253,00	5,00
703070 - RECONN.CHAMPAGNE	261,55	170,45
703080 - RECONN.FRANCHE COMTE	196,30	230,09
703090 - RECONN.LANGUEDOC	244,67	326,02
703100 - RECONN.LIMOUSIN	55,00	130,00
703110 - RECONN.LORRAINE	151,90	65,00
703120 - RECONN.MIDI PYRENEES	413,97	416,70
703130 - RECONN.PAS DE CALAIS	529,25	743,96
703140 - RECONN. NORMANDIE	1 341,00	227,79
703160 - RECONN.PAYS DE LOIRE	544,81	473,34
703170 - RECONN.PICARDIE	122,10	59,50
703180 - RECONN.POITOU		94,65
703190 - RECONN.PACA	881,24	997,02
703200 - RECONN.RHONES ALPES	579,90	789,98
703210 - RECONN.I.D.F	2 578,11	2 722,10
703220 - RECONN.PARIS I.M	1 491,80	1 832,76
703230 - RECONNAISSANCE CORSE	46,00	115,00
704010 - CONF.ALSACE	320,00	205,00
704020 - CONF.AQUITAINE	708,60	1 120,00
704030 - CONF.AUVERGNE	450,00	356,00
704040 - CONF.BOURGOGNE	175,00	120,00
704050 - CONF.BRETAGNE	1 380,00	1 330,00
704060 - CONF.CENTRE	187,00	200,00
704070 - CONF.CHAMPAGNE	500,00	400,00
704080 - CONF.FRANCHE COMTE	510,00	430,00
704090 - CONF.LANGUEDOC	50,00	100,00
704100 - CONF.LIMOUSIN		100,00
704110 - CONF.LORRAINE	60,00	
704120 - CONF.MIDI PYRENEES	1 027,00	1 211,00
704130 - CONF.NORD PAS DE CALAIS	880,00	1 020,00
704140 - CONF. NORMANDIE	1 029,00	792,00
704160 - CONF.PAYS DE LOIRE	1 650,00	1 750,00
704170 - CONF.PICARDIE	500,00	550,00
704180 - CONF.POITOU		520,00
704190 - CONF.PACA	1 550,00	1 350,00
704200 - CONF.RHONE ALPES	690,00	610,00
704210 - CONF.ILE DE FRANCE	2 430,00	2 400,00
704220 - CONF.PARIS I.M	1 000,00	700,00
704230 - CONFERENCE CORSE	80,00	75,00
708200 - COMMISSIONS BELGIQUE	1 709,36	
708520 - PARTICIP.FR AIS PORT LITT.	3 368,00	3 793,00
	189 890,91	180 383,88
Subventions d'exploitation		
740100 - SUBVENTIONS OEUVRES HUMANITAIRES		11 050,00
740110 - SUBVENTION FILM	5 000,00	
	5 000,00	11 050,00
Reprises et Transferts de charge		
791000 - TRANSF.CHGES EXPLOITATION	11 968,41	
	11 968,41	

Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
Autres produits		
758000 - PRODUITS DIV.GESTION COUR	69,72	21,40
	69,72	21,40
Produits d'exploitation	284 447,66	278 020,48
Achats de marchandises		
607100 - ACHATS LITTERATURE BELG.	28 243,73	46 197,17
607200 - ACHATS LITTERATURE FRANCE	4 415,26	6 193,42
607300 - ACHATS LITTERATURE PARTAG	2 825,60	2 833,12
	35 584,59	55 223,71
Variation de stock de marchandises		
603700 - VARIAT.STOCK MARCHANDISES	693,01	-10 110,86
	693,01	-10 110,86
Achats de matières premières		
608150 - FRAIS EXPEDITION BELGIQUE	1 517,69	880,68
	1 517,69	880,68
Autres achats non stockés et charges externes		
606100 - ELECTRICITE	2 097,54	2 050,96
606200 - EAUX	235,98	178,15
606300 - FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	583,40	621,52
606420 - FOURNITURES ADMINISTRATV	1 727,35	1 155,55
608500 - EMBALLAGE ENVOI LITTERAT.	689,64	395,76
612200 - LIXXBAIL	3 120,00	3 120,00
613000 - LOYERS ET CHARGES LOCAT.	27 560,30	27 480,14
613700 - LOYERS BALANCE AFFRANCHIR	922,80	922,80
613800 - LOYER & MAINTENANCE CANON PHOTO		216,58
615200 - ENTRETIEN REPARATIONS	11 654,18	3 225,90
615510 - ENTRETIEN MAT.TECHNIQUE	396,00	
615600 - MAINTENANCES	3 953,52	3 823,99
616000 - PRIMES D'ASSURANCES	9 498,00	8 521,49
618510 - CONFERENCE	11 863,40	12 577,28
618530 - CONFERENCE FRAIS DIVERS		879,64
622600 - HONORAIRES	10 567,20	10 401,60
622610 - HONORAIRES Pierre DENIS	2 500,00	6 000,00
622820 - COMITE NATIONAL FINANCES	693,28	408,00
622830 - COMITE NATIONAL JUSTICE	1 770,59	842,49
622840 - INTERNATIONAL	700,00	1 000,00
622850 - COMITE NATIONAL MEDIA	575,19	566,71
622860 - COMITE NATIONAL SANTE	991,20	1 356,80
622863 - COM.NAT PERMANENCES & INTERNET	3 031,38	2 358,55
622865 - COMITE NATIONAL LITTERATURE	1 198,00	1 263,75
622871 - COMITE NATIONAL SPG	1 521,86	1 660,02
622885 - DELEGATION EUROPEENNE	715,92	
623200 - PUBLICITE	5 000,00	11 050,00
623800 - POURBOIRES DONS COURANTS	30,00	85,60
625100 - FRAIS CONSEIL	12 136,65	12 126,97
625200 - DEPLACEMENT DU PERSONNEL	887,00	855,00
626000 - FRAIS POSTAUX BSG	11 193,61	11 609,68
626100 - TELEPHONE	10 549,71	9 014,33
626300 - INTERNET	549,67	781,30
627500 - SERVICES BANCAIRES	195,32	177,07
	139 108,69	136 727,63

Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
Impôts et taxes		
633300 - FORMATION CONTINUE (ORG.)	1 566,00	1 525,00
635800 - AUTRES DROITS	2 485,00	2 449,00
	4 051,00	3 974,00
Salaires et Traitements		
641100 - SALAIRES APPOINTEMENTS	65 829,40	64 095,61
641200 - CONGES PAYES	1 055,82	809,18
	66 885,22	64 904,79
Charges sociales		
645100 - COTISATIONS A L'URSSAF	17 407,79	16 701,34
645200 - CHORUM	635,64	2 671,74
645210 - MUTUELLE EOVI	1 285,98	
645230 - RETRAITE	3 932,87	3 830,08
645400 - COTIS. AUX ASSEDIC	2 754,75	2 724,12
645800 - C.S. SUR CONGES A PAYER	443,26	339,74
647000 - AUTRES CHARGES SOCIALES	310,14	287,23
	26 770,43	26 554,25
Amortissements et provisions		
681120 - DOTATIONS IMMO CORPORELLE	2 760,79	3 547,78
	2 760,79	3 547,78
Autres charges		
651100 - REDEVANCES SACEM	-672,40	
658000 - CHARGES DIV.GEST.COURANTE	0,11	10,00
	-672,29	10,00
Charges d'exploitation	276 699,13	281 711,98
RESULTAT D'EXPLOITATION	7 748,53	-3 691,50
Produits financiers		
768000 - AUTRES PDTS FINANCIERS	742,55	938,49
	742,55	938,49
Charges financières		
888000 - PERTE DE CHANGE	1,34	
	1,34	
Résultat financier	741,21	938,49
RESULTAT COURANT	8 489,74	-2 753,01
Produits exceptionnels		
771000 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		2,88
771200 - DONS RECUS	1 300,00	2 100,00
	1 300,00	2 102,88
Charges exceptionnelles		
671000 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		3,17
675000 - VALEUR NETTE COMPTABLE ELEMENTS ACT	3 340,17	
	3 340,17	3,17
Résultat exceptionnel	-2 040,17	2 099,71
EXCEDENT OU DEFICIT	6 449,57	-653,30
Contribution volontaires en nature		
Total des produits		
Total des charges		

UNION ALCOOLIQUES ANONYMES

BUDGET SIMPLIFIÉ POUR L'EXERCICE 2018

CHARGES	Résultats 2017	BUDGET 2018	PRODUITS	Résultats 2017	BUDGET 2018
ACHATS	37795	35 000	PRODUITS d'EXPLOITATION	284448	262 200
Achat de littérature	37795	35 000			
			VENTE de LITTÉRATURE	82596	82 700
			Vente de littérature	68311	70 000
CHARGES EXTERNES	138222	125 830	Abonnement revue J.S.G.	2907	3 500
Loyer des locaux	27560	28 000	Abonnement à Partage	6301	6 000
Loyers et maintenance matériel bureau	7996	8 500	Remises sur vente de littérature	1709	
Frais de Conférence	11863	13 500	Frais de ports sur littérature	3368	3 200
Entretiens et réparations (locaux, matériels)	12050	3 700			
Fournitures de bureau et informatique	3000	3 200	CONTRIBUTIONS RECUES	184814	179 500
Fournitures d'eau et d'électricité	2334	2 400	Contributions normales	132111	135 000
Assurances	9498	8 940	Contributions exceptionnelles	17563	16 000
Honoraires	10567	10 600	Chapeau de la Reconnaissance	11783	13 000
Frais des Comités Nationaux	11197	15 180	Participation à la Conférence	15177	15 000
Frais de Conseil des Services Généraux	12137	15 610	Forums Territoriaux	172	500
Frais postaux, téléphone, internet	24793	16 000	Congrès de Toulouse 2017	8009	
Frais et services bancaires	195	200	Congrès La Baule 2018		0
Divers	30	0	DIVERS	17038	0
Réalisation film justice	5000		Rembt frais dégâts des eaux	11968	
			Autres produits	70	
			Participation DAP	5000	
CHARGES DE PERSONNEL	98594	100 100			
Salaires	67772	68 300			
Charges sociales	26770	27 500			
Impôts et taxes sur salaires	4051	4 300			
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2761	3 200			
AUTRES CHARGES	-672				
CHARGES FINANCIÈRES	1		PRODUITS FINANCIERS	743	930
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3340		PRODUITS EXCEPTIONNELS	1300	1 000
TOTAL DES CHARGES	280041	264 130	TOTAL DES PRODUITS	286491	264 130
RÉSULTAT de L'EXERCICE (excédent)	6450	0			
TOTAL DES CHARGES	286 491	264 130	TOTAL des PRODUITS	286 491	264 130

Comparaison-frais de la structure au 31 décembre 2017

Prévisionnel 2018

Bureaux Nationaux	Bilan 2008	Bilan 2009	Bilan 2010	Bilan 2011	Bilan 2012	Bilan 2013	Bilan 2014	Bilan 2015	Bilan 2016	Bilan 2017	Budget 2018
622810 - BRESS	1368	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
622820 - Finances	1499	2943	1076	1161	1312	758	428	423	408	693	450
622830 - Justice	3648	2111	1027	1223	1249	815	836	564	842	690	1200
622830- Réunion des corresp. Justice										1081	
622840 - International	598	1086	2237		0	0	0	1000	1000	700	1000
622880 - Parrainage Pays à Pays				600	0	1167	55	0	0	0	
622885 - Délégation à l'international				1024	0	491	0	0	0	716	1500
622890 - Délégation Mondiale				255	0	0	269	0	0	0	
622850 - Relations publiques		1796	48	0	0	0	209	1020	567	575	800
622860 - Santé	135	635	94	449	1210	721	764	894	1356	991	1700
622860 Réunion correspondants santé											2000
622863 - Permanences et Internet	622	1489	446	537	1172	667	593	1631	2359	1510	1930
622863 - Réunion des corresp. Perm./Int.										1511	
622865 - Publications archives	1939	1989	1055	1929	1585	1995	1299	926	1264	1198	1500
622865 - Réunion des corresp publications											1750
622871 - S.P.G.	2029	2008	1571	1206	1287	1814	507	1397	1660	1522	1350
622875 - Congrès	1689	1762	536	1136	140	0	0	0	0	0	
Sous Total Frais des Bureaux	13527	15819	8090	9520	7955	8428	4960	7855	9456	11187	15180
Réunions du CA et CA+CSG (x4)			11126	10600	10272	8976	4764	6109	6294	7146	9160
Réunion des Présidents de région			2158	0	2146	0	1562		1662	0	0
Frais de déplacements pour gestion courante			3018	2132	1955	1475	1037	1650	1608	2903	2200
Frais de déplacements exceptionnels			1653	56	184	86	0	0	0	0	
Participation de l'UAAF à la RMS			200	200	0	0	0	0	0	0	
Divers							143	91	100	0	100
Déplacements des Adms Territoriaux				1442	185	1161	1346	1027	2563	2088	4150
Sous Total Frais de Conseil 625100	12718	13282	18155	14430	14742	11698	8852	8877	12227	12137	15610
TOTAL	26245	29101	26245	23950	22697	20126	13812	16732	21683	23324	30790

Candidatures

Administrateur de classe A - 1 candidat

Candidature de Sandrine Charnier

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous soumettre ma candidature en tant qu'administrateur de classe A. Cette décision est le fruit d'une réflexion de longues années d'expérience en tant que psychologue- psychothérapeute à la Maison des Addictions (CSAPA - Centre de Soin Ambulatoire et de Prévention en Addictologie) de Nancy.

Aussi, je vais vous raconter mon histoire. Il y a maintenant, 18 ans, j'ai toqué à la porte du centre Michel Fontan à Charleville Mézières à la recherche d'un stage professionnalisant. Pourquoi l'alcoologie ? Rien ne me prédestinait à cette voie : mes parents n'ont jamais rencontré de problèmes avec l'alcool, mon frère non plus, mes grands-parents non plus à ma connaissance ; peut-être en recherchant un peu plus loin, trouverai-je une personne ? Je me sentais attirée par cette voie, rien de plus. Le Docteur Belvèze m'accueilli dans son service pendant de grands mois, et ce fût pour moi, La Révélation. Il m'a fait partager sa passion pour le soin, l'entraide, l'écoute et le non jugement. Depuis, ces instants, je n'ai eu de cesse de cultiver ce qu'il m'a transmis.

C'est donc tout naturellement que j'ai postulé à la Maison des Addictions de Nancy (CSAPA - Centre de Soin Ambulatoire et de Prévention en Addictologie) où j'exerce depuis maintenant 17ans.

Mais, depuis plusieurs années quelque chose me trotte dans la tête. Pourquoi certains de mes patients ont-ils besoin d'autre chose que la psychothérapie dans leur chemin vers l'abstinence ? Très narcissiquement, je me suis sentie blessée. Ce que je leur offrais n'était pas suffisant ! Pire, d'autres personnes me rapportaient un réconfort auquel je n'étais pas liée !

Aussi, j'ai commencé à les écouter d'une oreille. Je suis allée à un premier congrès des Alcooliques Anonymes sur Nancy (l'anniversaire des 40 ans des groupes de Nancy, en 2010). Et, j'en- ai conclu que, certes l'association était intéressante, mais quelle était la place des professionnels dans tout cela ! Et, pendant quelques années, cette idée est restée dans un coin de ma mémoire sans volonté de ma part de développer.

Mais, c'était dans un coin de ma mémoire et telle une araignée, ce souvenir a tissé sa toile jusqu'à venir tout doucement me questionner à nouveau.

J'ai pris de nouveau le temps avec mes patients de les écouter, mais cette fois de mes deux oreilles, et mis de côté ma blessure de psychologue. Et, là j'ai été touchée par ce qu'ils m'ont rapporté : l'entraide, le soutien, le non-jugement. Finalement, Alcoolique anonymes et moi, professionnelle de l'addictologie avons le même dessein !! Alcooliques Anonymes ne venait pas me remplacer mais nous nous complétions. Finalement, les révélations arrivent à tout âge et à tout moment de son parcours...

Je me suis donc rendue au congrès du 56ème anniversaire d'Alcooliques Anonymes à Nancy. Je n'étais partie pour n'y assister que la matinée et j'y suis restée toute la journée ! En plus du Docteur Belvèze, j'y ai trouvé un sentiment qu'on ne trouve pas dans les centres d'alcoologie, l'entraide humaine. Et, lorsque le Docteur Belvèze m'a évoqué la possibilité de proposer ma candidature en tant qu'administrateur de classe A, j'aurais bien sauté les yeux fermés !

Mais, voilà ! J'ai besoin de prendre le temps avant de prendre une décision, de m'assurer où je vais et pourquoi j'y vais afin de pouvoir m'investir pleinement et ne pas faire marche arrière.

Je me suis donc rendue à plusieurs réunions ouvertes. Pourtant, ce ne fut pas facile d'y aller. Souvent, j'entends évoquer par mes patients la difficulté de pousser une porte. Eh bien, pour un professionnel, c'est la même chose ! J'ai essayé de me trouver toutes sortes d'excuses : le froid, la neige, l'heure tardive, la fatigue ... Et, après avoir bataillé avec moi-même, j'ai franchi cette porte. Ma volonté était de m'y rendre sans me positionner en tant que psychologue mais en tant qu'Être Humain. Je ne voulais pas être présente pour faire ce que je fais tous les jours mais pour comprendre, et c'est ainsi que j'ai été accueillie, à bras ouverts.

Aujourd'hui, je peux dire aux personnes qui viennent me consulter : le suivi psychologique est important mais ne peut être suffisant. Alcooliques Anonymes vous offrent un plus que vous n'aurez jamais avec moi. Et, ce plus, pour certains, peut faire toute la différence.

Et enfin, je ne me sens plus seule !

Ce fut peut-être un peu long. Mais vous proposer ma candidature n'est pas anodin et ne mérite pas une lettre de motivation anodine. C'est dans ce sens que je vous propose ma candidature : donner de mon temps pour soutenir les Alcooliques Anonymes tout en apportant quand les circonstances le nécessitent un regard de psychologue formée en addictologie.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je suis disponible pour vous rencontrer lors d'un entretien.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Sandrine Charnier

PSYCHOLOGUE

FORMATION

2017 Formation à la Mindfulness, module 1

Institut de Formation aux Thérapies basées sur la Pleine Conscience, Nancy.

2016 Formation à la Thérapie des Schémas

Association Française de Thérapie Comportementale et Cognitive (AFTCC), Paris.

2008 - 2012 Doctorante en Psychologie Université de Nancy 2.

Thèse : Psychologie cognitive des processus intentionnels dans l'interaction psychothérapeutique

Directeur de Thèse : Pr Musiol Michel, Professeur des Universités, Nancy.

Co-directeur de Thèse : Mr Verhaegen Frédéric, Maître de conférence, Nancy.

2002 - 2004 Formation Initiale Diplômante en Psychothérapie Comportementale et Cognitive. Association Française de Thérapie Comportementale et Cognitive (AFTCC), Paris. Dispensée de la 1ère année.

Mémoires : Prise en charge d'un cas de phobie de la conduite automobile.

Prise en charge d'un trouble panique avec agoraphobie.

Superviseur : Mme Nicolas-Walck Pascale, Médecin psychiatre, Nancy.

1997 - 1999 DESS PSYNPAD (PSYchologie Normale des Acquisitions et du Développement) spécialisé en Thérapie Cognitive et Comportementale d'une durée de 1an/2 avec réalisation d'une recherche. Université de Lille III

Stage de pratique clinique et de recherche de 6 mois à temps plein au centre de cure en alcoologie Michel Fontan à Charleville Mézières.

Mémoire de Recherche : Elaboration d'un questionnaire de croyances sur l'alcool.

Directeur de Mémoire : Pr Hautekeete Marc, Professeur des Universités, Lille.

1996 - 1997 Maîtrise de Psychologie du Développement. Université de Bourgogne.

Mémoire : Traitements phonologiques et orthographiques chez l'enfant malentendant apprenti lecteur.

Directeur de Mémoire : Pr Gombert Jean-Emile, Professeur des Universités, Dijon.

1992 - 1996 Licence et deug de psychologie. Université de Champagne-Ardenne.

CONGRES, JOURNEES DE FORMATIONS

Depuis 2000 Participation régulière aux journées de la SFA (Société Française d'Alcoologie), aux journées scientifiques de thérapies comportementales et cognitive de 1 APT (Association Française de Thérapie Cognitive et Comportementale), et à des ateliers de l'AFTCC (entretien motivationnel, gestion du stress, affirmation de soi...)

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Depuis 1999 Psychologue à la Maison d'addiction, Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA du Sud Meurthe et Mosellan), au CHU de Nancy.

Participation au projet thérapeutique : Mise en place du Programme de Thérapie Comportementale et Cognitive.

Animation de groupes de thérapie cognitivo-comportementale : groupe motivationnel, groupe de prévention de la rechute, groupe d'affirmation de soi, groupe de relaxation.

Suivi individuel selon une orientation cognitivo-comportementale :

Prise en charge de troubles associés à la consommation d'alcool et/ou tabac, et/ou cannabis (troubles dépressifs, anxieux, alimentaires, obsessionnel-compulsifs, de la personnalité),

Suivis psychothérapeutiques d'addictions aux jeux d'argent et de hasard, et de jeux vidéo, Soutien psychologique.

Encadrement de stagiaires en Master 1 ou 2.

Depuis 2015 Mise en place d'un programme de prévention adapté à des collégiens, concernant les nouvelles technologies, en évaluation dans les collèges.

ENSEIGNEMENT DISPENSE

Enseignement des thérapies cognitives et comportementales dans les conduites addictives

Depuis 2010 DESC de psychiatrie

Depuis 2005 Formation continue des sages-femmes, mise en place par le CODES 54. Depuis 2000 D.I.U de Tabacologie.

Capacité d'Addictologie.

Formation sur l'entretien motivationnel

Depuis 2007 Programme de formation du réseau Loralco (Réseau Lorrain d'alcoologie et des dépendances associées).

Semaine Médicale Lorraine.

De 2007 à 2009 Programme de formation du réseau Alcad (Réseau alcool et autres addictions).

Depuis 2006 Journée interne du réseau Loralco.

Amelucta (Réseau Lorraine Stop-Tabac).

Formation sur les addictions comportementales

Depuis 2015 Participation au séminaire ESPE DANE, La Pépinière à destination des professionnels de l'éducation.

Depuis 2014 Semaine Médicale Lorraine

Enseignement de la psychologie

Depuis 2000 Institut de Formation de Manipulateurs d'Electroradiologie Médicale, 1ère et 2ème année.

PUBLICATIONS et COMMUNICATIONS

2013 S. CHARNIER, C. GILLET, R. SCHWAN, J-N. FIUMANO, Addiction au jeu : protocole d'accueil et de soin au CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) de Nancy, Poster au congrès de l'AFTCC, décembre 2013.

2008 S. CHARNIER, C. GILLET, M. MUSIOL, F. PAILLE, Le parcours d'un patient au travers d'un groupe motivationnel. Poster au Congrès de la SFA, octobre 2008.

2007 S. CHARNIER, M. HAUTEKEETE, C. TABOUIN, I. PONSART, C. GILLET, F. PAILLE, Evaluation d'une approche motivationnelle de groupe en alcoologie.
Communication orale au Congrès de la SFA, octobre 2007.

2006 S. CHARNIER, La gestion du stress auprès de malades alcooliques. Communication orale.
Colloque : Stress ... causes, effets et gestion. Carrefour Santé, Palais des congrès, Nancy.

S. CHARNIER, Une approche motivationnelle de groupe. Communication orale.
Colloque : L'entretien motivationnel. Loralco, Maizeroy.

S. CHARNIER, L'empathie dans l'entretien motivationnel. Atelier.
Colloque : L'entretien motivationnel. Loralco, Maizeroy.

2004 S. CHARNIER, C. GILLET, 1. PONSART, F. PAILLE, Naissance et évolution d'un groupe
motivationnel. JTCC, déc. 2004, HS vol 14

2002 S. CHARNIER, C. GILLET, P. PIROLLET, F. PAILLE, Mise en place d'une démarche en thérapie
cognitive et comportementale (TCC) dans un centre d'alcoologie. JTCC, déc 2002, HS, vol 12

ACTIVITES ASSOCIATIVES

Depuis 2015 Mise en place du Réseau Déclic, réseau clinique des addictions comportementales de la
Lorraine.

Depuis 2000 Membre de l'AFTCC (Association Française de Thérapie Comportementale et Cognitive).

Depuis 2011 Secrétaire Adjointe de l'association AIRCTIC (Association Internationale de Recherche
Clinique sur les Technologies de l'Information et de la Communication).

Depuis 2009 Participation régulière aux réunions de La Guilde (Hôpital Marmottan), réseau clinique sur
les jeux vidéos.

Administrateur des services généraux - 1 candidat

Candidature de Maryline D

Motivation

Chers amis,

Je m'appelle Maryline. Je suis alcoolique abstinente depuis 14 ans. Je réside à Mont-de-Marsan dans les Landes en région aquitaine. J'ai 65 ans et je suis mariée depuis 1977. Nous avons deux enfants, un garçon et une fille et trois petits- enfants maintenant.

Je ne suis pas encore à la retraite de « femme au foyer » ou de « sans profession » comme marqué sur les documents administratifs !

Ma carrière professionnelle a été brève ; juste cinq années. Après avoir eu un bac de techniques administratives et une année de BTS, j'ai travaillé comme secrétaire de direction dans un centre d'aide pour le travail, C.A.T, pour enfants et adultes handicapés mentaux. J'ai beaucoup aimé ce milieu, côtoyant médecin, assistante sociale, éducateurs et autres, tout en vendant les produits fabriqués. Mais après un licenciement économique, j'ai choisi d'élever mon premier enfant. La vie et nos choix de vie ont fait que cette décision a perduré. Rajoutons à cela que je souffrais depuis l'âge de 20 ans d'une phobie sociale et qu'il était préférable pour moi de rester à l'abri dans mon foyer.

L'alcool s'est engouffré dans mes failles et a eu la part belle jusqu'à ce que je pousse la porte des AA le 6 mai 1996. Je n'ai pas été abstinente de suite. La peur, les peurs étant toujours très présentes dans ma vie. J'ai été abstinente de 1997 à 2002, cinq années. Mais j'ai repris le verre avec un « prétexte » bien sûr. La rechute a été effroyable. J'ai, par la grâce de Dieu, eu la chance d'être de nouveau abstinente le 4 septembre 2003.

Grâce à notre mouvement et à son programme j'ai pu me regarder en face et défaire bon nombre d'idées reçues sur ma personnalité. Je pensais que j'étais nulle, que je ne réussissais rien, que je ne finissais rien de ce que j'entreprenais, etc.

Avec l'aide des amis autour des tables je me suis d'abord rassurée. J'ai pu mettre des mots sur mes maux. J'ai pu me soigner. Améliorer ma relation à l'autre J'ai accepté que seule je ne pouvais rien. Cette idée est fortement ancrée en moi et je ne me prive pas de faire appel aux amis en toutes circonstances de ma vie privée comme du service. J'aime le partage et le soulagement qu'il m'apporte.

Les réunions de la région aquitaine se déroulaient dans la salle de mon groupe. J'ai eu depuis le début de mon arrivée en AA la possibilité d'y assister comme serviteur café et d'écouter. Je me disais « jamais » je ne pourrais faire comme eux, je ne suis pas capable. Mais il s'est toujours trouvé le bon ami pour me suggérer de me présenter et m'encourager au bon moment. Et j'ai fait confiance.

Depuis mon arrivée, j'ai pris du service. Et puis je me suis mise au service. Mon moi cédant la place au nous. La liste est dans mon parcours AA. Sans interruption. En fait motivée par un désir très égoïste d'aller mieux jusqu'à être heureuse.

C'est pourquoi aujourd'hui, je vous propose ma candidature comme administrateur des Services Généraux. Ma décision a été mûrement réfléchie et prise en toute conscience en tenant compte de mon entourage. Ce service me paraît correspondre le mieux à mes compétences. Je suis toujours aussi curieuse du fonctionnement de notre mouvement. J'ai vraiment le désir de le servir. Je suis très attachée à notre bien-être commun. Vous l'aurez compris je suis disponible malgré une vie familiale et sociale bien remplie (cadeaux AA). J'ai une bonne connaissance des structures, de l'histoire de notre mouvement et je ne demande qu'à apprendre. Et surtout je déborde d'amour et de reconnaissance. Je n'aurais pas assez de temps pour rendre tout ce que j'ai reçu. Pour moi la gratitude n'est pas un vain mot. Merci de m'avoir écoutée.

Maryline D

Mon parcours de service en alcooliques anonymes

06 mai 1996 : je pousse la porte des AA du groupe de Mont-de-Marsan. 7 mois plus tard je choisis ma marraine et neuf mois plus tard je deviens abstinente pour la première fois.

En décembre 1996 : fortement encouragée par ma marraine je me propose aux services de secrétaire suppléante et littérature suppléante aussi.

De 1996 à 2001 j'alterne les services de secrétaire, littérature et trésorerie. Je n'ai pas encore la notion de me « mettre au service de ». Accompagnée de l'ancien du groupe je participe aussi à de nombreuses douzièmes étapes et informations publiques.

2002 et 2003 marquent l'année de ma rechute et de ma traversée du désert, comme je l'appelle.

4 septembre 2003 : pour la deuxième fois j'ai la grâce d'être de nouveau abstinente et ce jusqu'à ce jour.

2003-2004 : services de littérature et de secrétariat dans le groupe de nouveau.

2005 : RSG suppléante et secrétaire du district Sud

2006-2007-2008 : secrétaire de district/ RSG et en 2008 je me présente comme secrétaire suppléante à la région aquitaine.

Petit à petit j'élargis mon cercle d'actions au fur et à mesure que je me rassure.

2007 : j'ai le grand bonheur de participer à la préparation du congrès de Pau en tant que secrétaire adjointe mettant au service du mouvement mes compétences en la matière.

2009 : toujours poussée par des amis bienveillants je me présente au service de déléguée adjoint. Lentement mais sûrement j'explore un peu plus encore les facettes que m'offre le service et en grande courageuse que je suis-je me présente comme secrétaire technique à la conférence pour « voir » avant.

2010 : secrétaire titulaire à la région Aquitaine et déléguée titulaire par les hasards du service. Je n'ai été qu'une année déléguée adjointe sur les trois années de mandat prévu.

2011 : je coordonne le comité de préparation de la convention organisée à Mont-de-Marsan, mon groupe d'attache. Expérience très dynamique qui m'a beaucoup plus et m'a permis de connaître certains aspects de ma personnalité : organisation et leadership.

2012- 2013 : dernière année de mon mandat de délégué et suite à la démission du président de la région pour maladie je suis amenée à modérer les réunions de région. Autre expérience toute aussi riche amenant beaucoup de partages.

Année riche encore car je suis élue pour faire partie comme déléguée 2ème année au comité de préparation de la 42ème conférence.

2014 – 2015 : je me présente au service de Présidente du comité de secteur régional de l'aquitaine. Comme l'année précédente je me présente pour la modération de 43ème Conférence et je suis élue. Je vis alors un grand moment en compagnie de Roland F vice-président sortant.

2015 – 2016 : président une année de plus après que les mandats des serviteurs soient passés à 3 ans.

2016 : dernière année de mon mandat de Présidente du CSR et de l'association de service régionale. Secrétaire technique à la commission SPG. Autre sujet passionnant qui m'entraîne à travailler au comité temporaire SPG.

2017 : plus de service dans ma région. Membre du comité temporaire SPG. Le désir de servir est toujours présent d'autant qu'il m'est toujours bénéfique et je me présente comme secrétaire au comité de préparation du Congrès de Toulouse, autre aventure dans le sens de la découverte d'autres amis et toujours de moi-même.

Tout au long de ces dernières années, j'ai toujours du service dans mon groupe et je continue les douzièmes étapes à l'hôpital où nous intervenons et les informations publiques, si besoin. Pour moi il est indispensable de donner ce que je reçois si généreusement autour des tables de réunion pour mon équilibre personnel.

Administrateur territorial sud-est - 1 candidat

Candidature de Martine B Présentée par l'assemblée régionale PACA

Motivation

Bonjour à tous,

Autorisée par l'Assemblée plénière de région réunie le 2 décembre 2017, je sollicite le service d'administratrice territoriale pour le Sud-Est,

D'abord parce que notre actuel administrateur, Bernard, est venu me chercher, ensuite parce que je pense en avoir les capacités, que ce soit par ma formation juridique et littéraire, ou mon expérience dans le service en AA.

J'y avais déjà pensé, j'hésitais, j'ai bien réfléchi, je me lance, en précisant que ma conception est d'être au service du mouvement et non l'inverse. Même si je n'ai plus d'activité officielle en Région, j'assiste aux réunions, on me demande parfois de modérer un atelier, surtout lorsque le thème est un concept.

J'ai eu du service dès mes débuts, j'en ai toujours 21 ans plus tard. Je suis actuellement secrétaire de l'association de services AA Provence, et membre du comité national des publications et des archives, au sein duquel je me sens particulièrement à ma place.

Je pense pouvoir être utile. Je ne suis pas une « grande gueule », je sais écouter, et quand je parle, en général, ce n'est pas pour ne rien dire. J'ai un esprit logique, une grande capacité de concentration, encore des choses à apprendre, et mes neurones sont toujours en état de fonctionner correctement.

Les amis du comité régional sont prêts à m'épauler.

Je respecterai la décision du plus grand nombre, quelle qu'elle soit.

Je vous remercie par avance,

Martine B

CV civil

Née le 18/08/1949 à Paris 10ème. J'ai 68 ans

Etudes classiques, humanités, latin-grec et accessoirement anglais

Bac philo-lettres en juin 1967

Inscrite en lettres modernes à Paris X Nanterre, grosse déception

Bifurcation sur le droit à option notariale : la licence s'obtenait en quatre ans, les deux dernières années étaient couplées avec le centre supérieur d'études notariales. Diplômes obtenus en 72 je crois.

J'ai été tout de suite embauchée par un notaire dans l'étude duquel j'avais effectué une partie de mon stage tout en poursuivant un doctorat que je n'ai pas terminé.

Parallèlement, je me suis mariée en avril 1974, ma première fille est née en mai 1975, j'ai arrêté de travailler, jusqu'aux 18 mois de ma deuxième fille, née en mai 1978.

Fin 1979, j'ai quitté Paris avec mes filles pour Sainte-Maxime dans le Var, où vivaient mes parents. J'avais obtenu une place chez le notaire du cru.

Ensuite j'ai travaillé en même temps dans une agence immobilière et une entreprise de maçonnerie, dont j'assurais le secrétariat.

Années 80 : époque du divorce qui s'est très mal passée, je me suis retrouvée sans maison, sans travail, sans rien, d'où divers petits boulots sans grand intérêt (femme de chambre dans un hôtel 4 étoiles, stage de formation sur les métiers du tourisme associatif, vrp hachette, j'en oublie sûrement, secrétaire chez un distributeur de cartes postales).

J'ai essayé de refaire ma vie, j'ai eu un fils en 1985, j'ai encore arrêté de travailler, je me suis séparée au bout de 4 ans.

En 1990 j'ai été embauchée chez un administrateur de biens, syndic de copropriété à Saint-Tropez, où je suis restée jusqu'en octobre 2009, l'heure de la retraite ayant sonné. Mes connaissances juridiques étaient les bienvenues, de même que mon orthographe sans reproche.

Je suis arrivée en AA le 6 décembre 1996, jour de l'anniversaire de mon fils. J'ai posé le verre, et ne l'ai pas repris. J'ai donc 21 ans d'abstinence.

Parcours de service en AA

La première année (1997), j'ai bouché les trous : intérimaire pour le café et l'ouverture de la salle. En mars, pour l'anniversaire du groupe de Sainte-Maxime, on m'a confié la vente de cendriers, ce n'était pas une mince affaire pour moi. On m'a emmenée en info publique au bout de trois mois, et en réunion de région aussi.

En 1998 et 1999, j'ai dû être secrétaire de mon groupe.

Dans mon groupe d'attache, j'ai ensuite été présidente, puis RSG, puis RIG, puis trésorière avec des mandats à rallonge quelquefois, puis re-secrétaire et re- et re- et re-... Je serai à nouveau présidente en 2018.

A l'intergroupe du golfe de Saint-Tropez, j'ai tout fait aussi : secrétaire, responsable trésorerie et littérature, responsable IP, présidente, actuellement re-secrétaire jusqu'à la fin de l'année.

J'ai participé aux comités de préparation de toutes les conventions régionales (sauf la dernière, car les "jeunes" ont pris leur envol) et à celui du congrès d'Avignon en 2004

En région, j'ai été élue secrétaire en 1998, j'avais 18 mois d'abstinence. J'ai assuré ce service durant 5 ans, ce qui m'a permis de mieux comprendre le fonctionnement du mouvement et sa structure.

Ensuite j'ai participé aux réunions de région en qualité de RSG.

En 2004, j'ai été élue déléguée suppléante

En 2005, j'ai été élue déléguée de région

Puis, j'ai été élue présidente de région

Je suis retournée deux fois à la conférence en qualité de secrétaire technique

En 2012, j'ai pris une année sabbatique (avec une convention à préparer tout de même)

En 2013, j'ai été élue correspondante littérature et archives

Et depuis 2016 je collabore au comité national des publications et des archives.

Parallèlement, pendant tout ce temps, je suis intervenue en milieu hospitalier et en milieu carcéral, et je participe à la permanence téléphonique de jour mise en place par l'intergroupe.

Rapport 2017 des Editions AA

EDITIONS AA FRANCOPHONES EUROPEENNES RAPPORT D'ACTIVITE 2017

CHAPITRE 1 - MISSION

L'association a pour objet l'information, la formation, la recherche et, en général, de contribuer à la diffusion de toutes connaissances dans le domaine de l'aide à la stabilisation des alcooliques, favorisant ainsi la réalisation du but des Alcooliques Anonymes en Belgique ou à l'étranger.

Dans ce but, elle propose notamment d'éditer et de vendre, tant en Belgique qu'à l'étranger, d'acheter et de distribuer tous livres, périodiques, brochures ou dépliants, objets, produits dérivés, ainsi que toute littérature, généralement quelconque, se rapportant au but précité. Elle peut accomplir tous les actes juridiques nécessaires ou utiles à la réalisation dudit objet. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet statutaire.

CHAPITRE 2 - ACTIVITES 2017

1. GENERALITES

Lors de l'Assemblée générale 2017, Régis M, Bernard M, Francine D, René D et Thierry M sont devenus membres de l'ASBL.

Les vérificateurs aux comptes ont été reconduits par vote secret en assemblée générale.

Après l'Assemblée de 2017, Le bureau du Conseil a été constitué. Le Conseil d'administration s'est réuni 4 fois en 2017.

Le Conseil a reçu la candidature d'un ami belge, Didier G, candidature recevable, pour devenir membre de l'ASBL. Il a été élu par le Conseil et sera présentée à l'Assemblée générale de 2018.

Nous avons été représentés aux Conférences francophones 2017 par René en Suisse, par Roland en Belgique et par Richard en France. Pour les Conférences 2018, Paul nous représentera en Suisse, Michèle en France et Roland en Belgique.

2. DECISIONS

2.1 MODIFICATIONS STATUTAIRES

Le Conseil s'est accordé pour souligner le caractère francophone européen des Editions et a donc accepté à l'unanimité de proposer une dénomination plus exacte : Editions AA francophones européennes.

Deux autres modifications des statuts sont proposées :

- modification du siège social de l'ASBL
- fixer au plus tard au jour de l'Assemblée générale, le paiement de la cotisation de l'année en cours

2.2 CONFERENCEFRANCOPHONES

Le CA demande que tous les sujets traitant des Editions soient discutés aux réunions du Carrefour européen francophone d'échange (CEFE) des Conférences, ceci afin de permettre aux 3 pays de la francophonie d'y prendre part. Une Conférence ne peut pas décider, à elle seule, pour la gestion des Editions.

Les comptes des Editions seront présentés à titre d'information aux 3 Conseils des services généraux.

2.3 DEMENAGEMENT

Le CA a marqué son accord pour le déménagement du siège des Editions vers Naninne à l'unanimité moins une voix.

Suite à la recherche d'un local mieux adapté à nos besoins, une opportunité s'est présentée à Naninne (région de Namur), bâtiment entièrement rénové, de plain-pied, en zone industrielle à quelques centaines de mètres de l'autoroute Bruxelles-Luxembourg. Un gain appréciable est la possibilité de se faire livrer sur palette directement à l'intérieur des locaux mais également pour livrer en France sur palette.

La part des Editions dans les frais de location et de gestion du local bruxellois était de 18 %. Le CA a donné son accord pour que cette participation passe à 35 % (65 % à charge des CSGAA lesquels déménagent également à Naninne).

2.4 AISBL

A propos de l'idée de transformer notre ASBL en AISBL (Association Internationale sans but lucratif), sujet qui était en suspens depuis quelques temps, il est apparu que rien ne justifiait de retenir cette formule pour notre association, d'autant que certaines contraintes semblent lourdes : coût supplémentaires, prise d'un arrêté royal, ... En conclusion, le CA a rejeté cette formule à l'unanimité.

3. FINANCES (informations générales)

Sur base des résultats financiers 2016, des commissions ont pu être accordées aux 3 pays et 10 % de l'avance de fonds accordée par chaque pays a pu être remboursée.

Les 3 pays pratiqueront un prix identique (ou équivalent) pour la vente du livre "Partage 40 ans" (4€ en France et en Belgique - 5 Francs en Suisse), chaque BSG restant libre de faire une action en faveur de ses abonnés à la revue Partage.

Le nouveau logiciel comptable permet d'avoir un état du stock, avec pour objectif de disposer d'un "prévisionnel des rééditions". A noter au passage que le stock a diminué en 2017.

4. PARTAGE

Un comité de rédaction (équipe Partage) s'est progressivement constitué tout au long de l'année. Ce comité s'articule autour de trois administrateurs des Editions et d'une équipe de relecteurs- correcteurs volontaires, issus des trois pays.

Le rôle des trois BSG est de réceptionner les articles et de les transmettre à ce comité.

Pour faciliter les échanges divers, une adresse mail unique a été mise à disposition : article.partage@gmail.com. Cette adresse permet notamment à l'équipe de recevoir les articles et les candidatures de relecteurs ; elle est utilisée pour dialoguer avec les lecteurs et les rédacteurs. Pour servir cette communication, les textes de certains messages type ont été prévus et ont été validés par le CA.

En prolongement, le comité de rédaction dispose d'un éditio dans chaque numéro.

L'organisation de la procédure pour la réalisation de chaque numéro de la revue a été progressivement implémentée tout au long de l'année. Elle va de la réception des articles à l'envoi du contenu d'un numéro à l'imprimeur en passant par la relecture et le choix des articles. Cette organisation s'appuie sur des outils bureautiques permettant la concertation et le travail à distance.

Les règles de correction des articles ont été réexaminées par le CA dans le sens du respect des écrits des auteurs. Au-delà des éventuelles et nécessaires corrections de coquilles orthographiques et grammaticales ou autres petites maladroites de tournure de phrases, des règles de typographie sont appliquées par les relecteurs, dans l'objectif de donner une cohérence d'ensemble à la revue qui bénéficie au confort de lecture.

Le CA a souhaité que chacun des trois pays (CSG) dispose d'une page dans chaque numéro pour y faire paraître les annonces de son choix (exemples : congrès ou conventions). Ces pages d'annonces peuvent

être prolongées par des annonces des Editions (exemple : nouvelle publication) ou du mouvement AA dans son ensemble (exemple : congrès mondial).

Ayant constaté une relative stagnation, voire une diminution, du nombre d'abonnements, le CA a commencé cette année à réfléchir à la question de l'attrait et de la promotion de Partage.

Il a, entre autres, discuté de la piste de l'attractivité visuelle de la revue et a commencé à avancer des hypothèses à ce sujet qui consisteraient à envisager de s'adjoindre une compétence graphique pour la mise en page. En privilégiant la voie de la prudence puisque cette hypothèse ne serait pas nécessairement sans conséquence sur les prix de revient du numéro.

Si les choses se sont légèrement améliorées au fil de l'année et des appels répétés du comité de rédaction à ce sujet, le principal souci reste toujours le manque d'articles et leur variété, tant en auteurs qu'en sujets. Le principal sujet d'article demeure celui du témoignage personnel de rétablissement.

Un stand Partage a été tenu aux congrès de l'année.

5. IMPRESSIONS ET REIMPRESSIIONS

Des devis sont demandés pour la réalisation du livre les "Meilleurs articles de Bill". Nous possédons un texte (Journal trimestriel du BSG de New York, octobre 2016 - document confidentiel) qui annonce que AA Grapevine, en son Conseil du 17 septembre 2016, approuve la demande des CSGAA (Belgique) pour reproduire et distribuer 4 livres dont "Les meilleurs articles de Bill". Il a été décidé de passer à la réalisation de ce livre.

Pour "Le langage du coeur", le CA adopte également l'idée de l'imprimer sur base de l'accord annoncé par AAGrapevine. Une impression de 1000 exemplaires est à prévoir.

A noter que le Box 459 a annoncé que ses publications en français subissaient un "relooking" et que les traductions avaient été examinées et révisées. Ces publications devraient être bientôt disponibles. Nous avons déjà reçu quelques matrices de livres et brochures "relookés" pour lesquels existent des licences de reproduction et distribution jusqu'en 2021 pour l'Europe francophone.

Il reste des exemplaires en stock de "Partage 40 ans" : on ne réédite pas.

Peu de brochures portent encore d'anciens numéros de téléphones mais la situation s'est largement améliorée.

La règle générale adoptée en matière d'impression/réimpression est que le projet passe par 3 re-lecteurs, le 3e délivrant le Bon à tirer. Pour l'adaptation et la refonte des livres et brochures, un circuit a été déterminé et sera supervisé par un administrateur.

CHAPITRE3- PROJETS2018

- Le projet de Calendrier perpétuel (à finaliser par les Editions) devrait être prêt pour la Conférence suisse 2018 .
- Un plan de promotion de Partage devrait être imaginé par les Editions.
- Proposition de vente au Québec à transmettre à AAWS
- Choix d'un prestataire pour l'infographie
- Edition / Réimpression de :
 - "Meilleurs articles de Bill "
 - "Le langage du coeur"
 - "Réflexions quotidiennes"
 - "Sobriété émotionnelle à travers les étapes" (avec nouvelle couverture et graphisme)
 - "Avant de lire les concepts" (après modifications par le graphiste qui l'a conçu)
 - "Best of traductions"
 - "Vivre sans alcool"



ÉDITIONS AA FRANCOPHONES EUROPEENNES

Communication du conseil d'administration des Editions AA francophones européennes aux conférences nationales AASRI, Belgique francophone et France

L'assemblée générale de l'ASBL des Editions AA francophones européennes du 24 février 2018 a constaté que l'organisation mise en place par son conseil d'administration est efficiente, démocratique et prudente. Elle sert collégialement les intérêts des trois structures de service AA en Belgique francophone, France et Suisse romande et italienne.

Des représentants mandatés par les conseils des services généraux de leur pays siègent à cette ASBL en tant qu'administrateurs de droits. Les autres administrateurs sont également issus des trois pays.

L'assemblée générale du 24 février 2018 a approuvé unanimement le changement de dénomination en Editions AA francophones européennes.

Pour éviter à l'avenir toute interférence dans son fonctionnement, le conseil d'administration des Editions AA francophones européennes demande aux trois conférences nationales de bien vouloir abroger toutes les résolutions du passé qui pourraient encore subsister dans leur organisation interne, notamment celles de l'époque du CFE lequel était à l'origine de cette participation commune à l'impression de littérature pour les trois pays.

Soucieux toutefois d'entretenir un dialogue ouvert avec chaque organisation AA nationale, le conseil d'administration propose qu'à l'avenir, les suggestions concernant les travaux de l'ASBL des Editions AA francophones européennes soient évoquées lors des conférences nationales dans le cadre des réunions du carrefour européen francophone d'échanges (CEFE).

Le conseil d'administration des Editions AA francophones européennes
(Editions AAFE)
5 mars 2018



© Pixabay

Congrès 2020

Pourrons-nous organiser un congrès sur le territoire Centre-Paris-Ile de France en 2020

Depuis le mois de septembre 2016, nous sommes une petite équipe d'amis investis dans la recherche d'un site adapté à la tenue de notre congrès annuel prévu en novembre 2020 pour le 60ème anniversaire du mouvement des Alcooliques anonymes de France. Après avoir prospecté, sollicité, visité plus de 25 sites à Paris, nous en avons retenu trois qui semblaient adaptés à nos besoins : le Palais de la Mutualité au cœur de Paris, les Docks de Paris en bordure du périphérique à Aubervilliers et le Paris Event's Center à la Porte de la Villette. Chacun avait ses qualités mais tous avaient le même défaut : leur prix.

Je vous les livre ici. Le prix des badges a été calculé sur la base de 1000 participants (le nombre d'amis assistant aux congrès est en constante diminution depuis quelques années. On peut se poser la question de savoir si cette diminution est liée à l'augmentation en parallèle du nombre de conventions régionales et territoriales) : Pour une location de deux jours avec tous les frais de manutention et de régie (son, lumière...) :

- Palais de la Mutualité : 125 400 €, ce qui donne un badge à 125,40 €.
- Docks de Paris : 188 000 €, badge à 188,00 €.
- Paris Event's Center : 191 800 €, badge à 191,80 €.

Pour mémoire, les frais de structure du Grand Rex (location salle et régie) s'élevaient à 55 500 € et il était espéré 1500 participants.

Nous avons envisagé de réduire le format à une journée, mais la diminution n'est pas vraiment notable puisque nous arrivions encore à des badges à 90,50 €, 143,50 € et 160,00 €.

De plus, sur les trois sites, le traiteur est imposé et le coût du dîner ne descend pas en dessous de 69,00 €. En ajoutant les prix des hôtels à Paris, le coût du weekend du congrès devient inabordable pour la plupart des amis.

Bien évidemment ces projets, venant après deux congrès déficitaires (2015 et 2016), n'ont pas été retenus par le Conseil des services généraux auxquels ils ont été présentés en mars 2017.

Aujourd'hui, nous cherchons encore en élargissant le cercle autour de Paris, en Ile-de-France et dans la région Centre-Val de Loire, souhaitant trouver enfin, avant la fin de l'année, le lieu idéal en qualités et en tarifs.

Si nous ne trouvons pas, il nous faudra bien admettre notre impuissance, renoncer à organiser ce congrès et passer la main aux autres territoires où les prix pratiqués par les bailleurs de salles sont encore raisonnables.

Claudie P,
Administratrice territoriale
Centre Paris – Ile de France

Statuts de l'Union Alcooliques Anonymes



➤ Article 1 : Création, dénomination, durée

Il est formé entre les adhérents aux présents statuts une association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour dénomination « Union Alcooliques Anonymes ».

➤ Article 2 : Objet

Cette association a pour but :

- ♦ D'assurer la représentation et la défense des intérêts moraux et matériels de ses membres, personnes physiques et personnes morales.
- ♦ D'assurer, de manière désintéressée, la gestion des services d'intérêt commun. A cet effet, elle pourra rendre des services à ses membres personnes morales, pour les besoins exclusifs de leur activité non lucrative.
- ♦ D'assurer l'unité du mouvement Alcooliques Anonymes en France et de garantir le respect de ses valeurs. A cet effet, l'Association est chargée de fédérer les Associations Alcooliques Anonymes locales ou régionales.
- ♦ De permettre à ses membres personnes physiques de rester abstinentes d'alcool et d'aider d'autres alcooliques à le devenir ».

➤ Article 3 : Siège social

Le siège social est fixé 29 rue de Campo Formio, 75 013 PARIS.

Il pourra être transféré par décision du Conseil d'Administration, ratifiée par l'Assemblée Générale, dénommée Conférence des Services Généraux.

➤ Article 4 : Composition

L'Association se compose :

- ♦ De personnes physiques :
 - a) les membres d'honneur
 - b) les membres bienfaiteurs
 - c) les membres actifs
- ♦ De personnes morales : les Associations Alcooliques Anonymes locales ou régionales, fédérées par l'Union

➤ Article 5 : Admission

Pour ce qui concerne les membres personnes physiques, la seule condition requise est un désir de s'abstenir de la consommation de boissons alcoolisées. Les membres bienfaiteurs non alcooliques faisant partie du Conseil d'Administration ne sont pas soumis à cette disposition.

Les personnes morales membres de l'Union doivent s'engager à respecter les valeurs du mouvement Alcooliques Anonymes, sa Charte, et son Règlement Intérieur dénommé Manuel du Service. Leurs statuts doivent être conformes aux statuts types fournis par l'Association Alcooliques Anonymes.

➤ Article 6 : Membres

Les membres sont des personnes physiques et des personnes morales :

- ♦ Les personnes physiques :
 - Sont membres d'honneur ceux qui ont rendu des services signalés à l'Association.
 - Sont membres bienfaiteurs les personnes qui mettent bénévolement leur activité au service de l'Association pour l'aider dans la poursuite de ses objectifs.
 - Sont membres actifs tous ceux qui ont voix délibérative à l'Assemblée Générale dénommée Conférence des Services Généraux, dont la composition est précisée à l'article 10 des présents statuts.

AA RB

- * Sont bénéficiaires ceux qui veulent résoudre leur problème d'alcool, et qui participent aux activités des groupes locaux qui appliquent, en France, les principes des Alcooliques Anonymes.
- * Les personnes physiques membres des Associations locales ou régionales sont membres de plein droit de l'Association Union Alcooliques Anonymes Alcooliques Anonymes.

- ♦ Les personnes morales : Les associations Alcooliques Anonymes locales ou régionales fédérées qui satisfont aux critères définis à l'article 5 des présents statuts sont membres de plein droit de l'Union Alcooliques Anonymes.

➤ **Article 7 : Ressources**

Il n'y a aucune obligation pécuniaire pour faire partie de l'Association. Celle-ci doit subvenir à ses charges grâce aux participations volontaires de ses membres et des groupes locaux Alcooliques Anonymes.

Les Associations locales/régionales reversent à l'Union une partie des contributions qu'elles perçoivent de leurs membres, dans les conditions fixées par le règlement intérieur, dénommé Manuel du Service.

L'Association doit refuser toute contribution financière de personnes ou organismes étrangers à l'Association.

➤ **Article 8 : Conseil d'Administration**

L'Association est administrée par un Conseil qui met en œuvre la politique définie par l'Assemblée Générale dénommée Conférence des Services Généraux, et qui dispose de tous les pouvoirs nécessaires, sauf ceux expressément réservés à celle-ci.

Le Conseil d'Administration comprend des membres élus par l'Assemblée Générale dont :

- ♦ L'administrateur universel élu + délégué mondial.
- ♦ Des administrateurs issus de la Conférence des Services Généraux.
- ♦ Des administrateurs territoriaux, représentant les associations locales /régionales.
- ♦ Des administrateurs non alcooliques issus de la Conférence des Services Généraux.

Le règlement intérieur (Manuel du Service) de l'Association précise :

- ♦ La durée du mandat des administrateurs, ainsi que les modalités de leur renouvellement.
- ♦ Les modalités de l'élection des différentes catégories d'administrateurs.

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de :

- ♦ Un Président, qui représente l'Association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous pouvoirs à cet effet. Il peut en particulier faire toutes opérations bancaires et postales. Il peut déléguer ses pouvoirs.
- ♦ Un Vice Président, chargé d'assister le Président.
- ♦ Un trésorier.

A la demande des membres du Conseil d'Administration ou du bureau, les responsables administratifs peuvent être appelés à participer avec voix consultative à ces instances.

Les attributions des membres du bureau sont précisées par le Règlement intérieur dénommé Manuel du Service.

Le Conseil d'Administration désigne les responsables des bureaux et comités spécialisés chargés, sous son autorité, de poursuivre les objectifs de l'Association. Les responsables des bureaux nationaux sont présentés à la Conférence des services Généraux.

➤ **Article 9 : Réunions du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation du Président ou sur demande du quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix.

Tout membre du Conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

Les procès verbaux des réunions sont inscrits sur un registre spécial après approbation par le conseil suivant et signés par le président ou le vice président et deux administrateurs.

Chaque fois que la nature de la décision l'exige, ces procès verbaux sont transcrits sur le registre coté et paraphé par le Préfet ou son délégué.

Des copies conformes d'extraits des procès verbaux de réunions pourront être délivrés si nécessaires par le Président.

AA RB

➤ **Article 10 : Assemblée Générale Ordinaire dénommé Conférence des Services Généraux**

L'Assemblée Générale Ordinaire (dénommée « Conférence des Services Généraux » dans le règlement intérieur) comprend :

- ♦ Les délégués de Régions élus dans les secteurs régionaux, représentant l'ensemble des groupes Alcooliques Anonymes.
- ♦ Les membres du Conseil d'Administration.
- ♦ Les responsables de bureaux de service.
- ♦ Le personnel de l'Association, représenté par le responsable du BSG (Bureau des Services Généraux)
- ♦ Les délégués mondiaux.

Elle se réunit chaque année, si possible au mois d'avril.

Un mois au moins avant la date fixée, les membres de l'Assemblée Générale (Conférence des Services Généraux) sont convoqués. L'ordre du jour est indiqué dans les convocations.

Le Président ou le Membre élu par vote à la Conférence précédente, assisté des membres du Conseil, préside l'Assemblée. Le Président ou le Vice Président expose la situation morale de l'Association.

L'Assemblée définit l'orientation de l'activité de l'Association pour l'année à venir. Elle approuve les comptes, donne quitus aux administrateurs, adopte les budgets à la majorité des deux tiers.

Il est procédé, suivant l'ordre du jour, au remplacement à bulletins secrets des membres du conseil sortant.

Le règlement intérieur (Manuel du Service) précise :

La composition de l'Assemblée, notamment le nombre des délégués élus dans les secteurs régionaux, la durée de leur mandat, les modalités de leur élection et les conditions de leur suppléance ;

Les modalités de fonctionnement de l'Assemblée, en séance plénière et en commission, notamment les majorités nécessaires pour l'adoption des résolutions.

➤ **Article 11 : Assemblée Générale Extraordinaire**

Si besoin est ou sur la demande de la majorité des membres de l'Assemblée Générale (Conférence des Services Généraux), le Président peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, suivant les modalités prévues par l'article 10.

➤ **Article 12 : Règlement Intérieur dénommé Manuel du Service – Charte de l'Union des Alcooliques Anonymes**

Le règlement intérieur dénommé Manuel du Service visé aux articles 7, 8 et 10 est constitué de l'ensemble des dispositions relatives au fonctionnement de l'Association, non prévues dans les présents statuts, précisées dans le document intitulé « Le manuel du Service chez les A.A. », dernière édition et adapté pour la France par le document

« La structure de la Conférence des Services Généraux en France » dans sa dernière rédaction en vigueur.

- ♦ La Charte de l'Union des Alcooliques Anonymes ce définit les relations entre l'Union et les Associations locales, ainsi que la procédure de rattachement à l'Union de ces dernières.

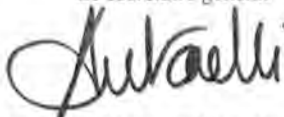
Le règlement intérieur dénommé Manuel du Service et la Charte peuvent être amendés par l'Assemblée Générale (Conférence des Services Généraux) statuant à la majorité des deux tiers, sur proposition du Conseil d'Administration ou de l'assemblée générale dénommée Conférence des services généraux.

➤ **Article 13 : Modifications des statuts et Dissolution**

Les présents statuts ne pourront être modifiés que par l'Assemblée Générale dénommée Conférence des Services Généraux statuant à la majorité des deux tiers, sur proposition du Conseil d'Administration. En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'Assemblée Générale (Conférence des Services Généraux), un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Fait à Paris, le 21 juin 2013

Le secrétaire général



Version modifiée en assemblée générale du 28 avril 2013

Le trésorier



**UNION ALCOOLIKES ANONYMES**

29, rue de Campo Formio
75013 PARIS

01 48 06 43 68
bsg@aafrance.fr

ASSOCIATION UNION ALCOOLIKES ANONYMES
CHARTRE D'ADHESION
DES ASSOCIATIONS ALCOOLIKES ANONYMES
REGIONALES OU LOCALES

PREAMBULE : OBJETS ET BUTS DES ALCOOLIKES ANONYMES

Les Alcooliques Anonymes sont une association d'hommes et de femmes qui partagent entre eux leur expérience, leur force et leur espoir dans le but de résoudre leur problème commun et d'aider d'autres alcooliques à se rétablir. Le désir d'arrêter de boire est la seule condition pour devenir membre des AA. Les AA ne demandent ni cotisation ni droit d'entrée; nous nous finançons par nos propres contributions. Les AA ne sont associés à aucune secte, confession religieuse ou politique, à aucun organisme ou établissement; ils ne désirent s'engager dans aucune controverse; ils n'endossent et ne contestent aucune cause. Notre but premier est de demeurer abstinents et d'aider d'autres alcooliques à le devenir.

Préambule des AA, reproduit avec l'autorisation de AA GRAPEVINE, Inc.

ARTICLE 1 : OBJETS ET BUTS DE LA CHARTRE

La charte de l'association UNION ALCOOLIKES ANONYMES (Union AA) marque l'adhésion d'une association régionale ou locale Alcooliques Anonymes à la fédération AA. Il s'agit ici d'un lien administratif et juridique entre associations régies par la loi et non d'un lien de service au sens AA du terme, ce dernier étant naturel et ne pouvant faire l'objet d'aucune charte spécifique.

L'association Union AA est garante de l'unité administrative des AA au niveau national. Elle propose aux associations régionales ou locales AA une charte de rattachement dont la signature est subordonnée :

1. A l'adoption, par l'association rattachée (régionale ou locale), des statuts conformes au modèle adopté par l'assemblée générale de l'Union AA.
2. Au mandatement implicite, par l'association rattachée, des délégués, élus dans la région concernée par les RSG (Représentants auprès des Services Généraux) des groupes au sens indiqué dans le *Manuel du Service chez les AA*, pour les représenter à l'assemblée générale annuelle dénommée Conférence des Services Généraux.
3. Par la signature de la présente charte, l'association rattachée est à considérer comme adhérente à l'Union AA, terme employé dans la suite de ce document.

La présente charte préalablement signée des 2 parties est à annexer au dossier de création de l'association adhérente auprès de la préfecture compétente pour son siège social.

Une association adhérente, géographiquement située dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle devra, conformément à l'article 21 du code civil local qui régit le droit des associations dont le siège se trouve en Alsace-Moselle, être inscrite au registre des associations du tribunal d'instance compétent.

ARTICLE 2 : REGLEMENT INTERIEUR

L'Union AA et l'association adhérente adoptent dans leurs statuts respectifs un règlement intérieur constitué par le *Manuel du Service chez les AA* (édition USA/Canada) dans sa dernière version.

L'Union AA et l'association adhérente se conforment également au *Complément au Manuel du Service* (édition française), dans sa dernière version.


UNION ALCOOLIQUES ANONYMES

29, rue de Campo Formio
75013 PARIS

01 48 06 43 68
bsg@aafrance.fr

ASSOCIATION UNION ALCOOLIQUES ANONYMES
CHARTRE D'ADHESION
DES ASSOCIATIONS ALCOOLIQUES ANONYMES
REGIONALES OU LOCALES

ARTICLE 3 : RELATIONS ENTRE L'UNION AA ET SES ASSOCIATIONS ADHERENTES

Par la présente charte, L'Union AA fournit à l'association adhérente les prestations suivantes :

1. Assurance responsabilité civile des mandataires sociaux (RCMS)

L'Union AA a contracté une assurance spécifique protégeant financièrement et pénalement ses mandataires, autrement nommés « dirigeants » par le code des assurances. Cette assurance est étendue à l'association adhérente. Ces dirigeants sont garantis en responsabilité civile et en défense pénale et ainsi protégés à titre personnel dans le cadre de l'exercice de leur mandat. Cette assurance s'applique aux dirigeants de droit (en vertu des statuts) ainsi qu'aux dirigeants de fait (en regard du règlement intérieur).

2. Déclaration administrative

L'Union AA procède à la déclaration de l'association adhérente auprès de la préfecture compétente pour son siège social, lui donnant ainsi le statut de membre de la fédération.

L'association adhérente veille à fournir au siège social de l'Union AA tous les documents demandés pour permettre cette déclaration et ses mises à jour ultérieures. Le siège social de l'Union AA (autrement nommé le *bureau des services généraux*) assure la conservation d'une copie du dossier déclaratif de l'association adhérente.

3. Fourniture d'un cartouche conforme à la charte graphique de l'Union AA

L'Union AA s'est dotée d'une charte graphique qui, outre les règles d'utilisation d'un logo AA déposé (*registré*), comprend un papier à entête et une signature WEB. L'Union AA fournit à l'association adhérente, sur demande, un cartouche conforme à la charte graphique et personnalisé aux coordonnées de celle-ci. Ce cartouche comporte : le logo AA déposé, les coordonnées postaux, courriel et téléphonique de l'association adhérente et les coordonnées nationales de contact avec AA (permanence nationale et site WEB officiel).

4. Inscription des associations aux répertoires administratifs nationaux

Une association déclarée est inscrite d'office au répertoire national des associations (RNA – numéro commençant par la lettre W).

L'inscription au répertoire SIRENE, d'où découle l'immatriculation SIRET, ne revêt pas de caractère légal et obligatoire (sauf dans 3 cas : 1. être employeur de personnel salarié ; 2. être soumis à la TVA ; 3. être financé par des fonds ou subventions publiques).

Le SIRET de l'association Union AA ne s'étend pas à ses associations adhérentes.



UNION ALCOOLIKES ANONYMES

29, rue de Campo Formio
75013 PARIS

01 48 06 43 68
bsg@aafrance.fr

**ASSOCIATION UNION ALCOOLIKES ANONYMES
CHARTRE D'ADHESION
DES ASSOCIATIONS ALCOOLIKES ANONYMES
REGIONALES OU LOCALES**

ARTICLE 4 : SIGNATURES

La présente charte prend effet à la signature par les 2 parties :

D'une part :

L'association Union Alcooliques Anonymes représentée par un mandataire habilité,

Nom et qualité du signataire :

A, Le/...../.....

Signature

D'autre part :

L'association représentée par un mandataire habilité,

Nom et qualité du signataire :

A :, Le :/...../.....

Signature :

Initiales des signataires à reporter sur chaque page de la charte

la Clarté-Dieu

Document d'accueil des groupes d'adultes à l'attention du responsable de groupe

- Paix et Bien, ainsi saint François saluait et accueillait. Soyez vraiment les bienvenus. Aussi, tout est fait pour que votre séjour se passe le mieux possible. En cas de besoin, mettez-vous en relation avec l'accueil qui fera de son mieux pour vous aider.
- Vous êtes ici dans un **lieu franciscain** où nous vivons dans l'esprit de saint François, dans la simplicité, la paix, l'amour du prochain et le respect de la nature. Partageons ensemble ce trésor.
- L'accueil est ouvert de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h (9h à 10 h 45 le dimanche).

Nous vous demandons de veiller aux points suivants :

Dans la journée :

- Pour **garder la sérénité du lieu**, nous vous invitons à demander à votre groupe d'être discret dans les couloirs. Il est possible que d'autres personnes soient dans la maison pour prier ou travailler. C'est un geste de respect et de charité vis-à-vis d'elles pour préserver un climat de silence et de recueillement.
- **Les repas sont servis :**
 - Petit-déjeuner 8 h 30 - samedi 8 h 00
 - Déjeuner : samedi 12 h 30 - dimanche 12 h 15)
 - Dîner 19 h 15.
 - Par respect pour le personnel et les bénévoles, soyez vigilants aux horaires de la maison. Ils font le rythme de la communauté des sœurs et des frères. Il est donc impossible de les changer sans un accord préalable, lors de la réservation, donnant lieu à une participation aux frais supplémentaire.
 - Un autre groupe peut être présent à la salle à manger en même temps que vous. Les « bonnes pratiques de la Clarté-Dieu » prévoient que chaque nouveau groupe se présente aux autres hôtes. Prévoyez une intervention de 3 minutes maximum pour dire qui vous êtes et l'objet de votre séjour ».
 - Le souci de la relation fraternelle, par le service réciproque concret, fait que nous vous remercions de bien vouloir, après le repas, desservir, nettoyer et remettre la table pour le service suivant.
 - Des **repas adaptés**, sur prescription médicale ou dans le respect de convictions religieuses, peuvent être fournis, **sur commande une semaine à l'avance**.
- Nous vous demandons de **ne pas brancher d'appareil électrique de plus de 1 000 W, dans les salles, sans nous consulter**.

La nuit :

- La maison fournit les draps. Chaque groupe apporte ses serviettes de toilette (possibilité d'en louer sur place). Les lits et matelas ne doivent pas être déplacés d'une chambre à l'autre.
- La **maison entre dans le grand silence de 23 heures à 7 heures le lendemain**. Le silence est un don précieux qui permet l'intériorité. Il est difficile à vivre dans la vie collective ; pourtant, exerçons-nous à le vivre par respect pour soi-même et pour les autres.
- **Les douches ne doivent pas être prises entre 22 h et 7 h.**

Avant de repartir :

Sauf entente préalable, nous vous demandons de bien vouloir **libérer les chambres pour 9 h**.

Merci de :

- replier les couvertures et de les ranger dans les housses sur les étagères ;
- mettre les draps dans le chute-linge au bout du couloir ;
- veiller à ce que les **fenêtres soient bien fermées et les lumières éteintes** ;
- ne pas fermer les chambres à clé et de **remettre la totalité des clés à l'accueil**.

- **fermer les salles de réunion à clé et de remettre les clés à l'accueil.**
- **remplir la fiche d'évaluation.** C'est un instrument très important pour connaître votre avis et nous permettre de progresser.

Consignes de sécurité générale :

- Il est bien entendu **INTERDIT DE FUMER** dans toute la maison. Fumer déclenche l'alarme incendie générale.
- Nous vous conseillons de **garder le contrôle de vos objets de valeur**, surtout pendant les repas et les offices, la maison ne peut pas en assurer la surveillance.
- Assurez-vous que les portes d'issues de secours sont dégagées et fermées pour éviter toute intrusion extérieure. Une alarme électronique se déclenchera en cas d'ouverture.
- Aucun bagage ou matériel ne doit être entreposé dans les couloirs.
- Pour votre sécurité, les portes d'entrée sont équipées d'un digicode. L'accès est libre pendant les heures d'ouverture de l'accueil. Si certains membres de votre groupe envisagent de sortir des bâtiments en dehors de ces heures, veuillez leur indiquer le code.
- **En cas d'URGENCE, la 1^{ère} personne à joindre est le responsable d'astreinte au 8000** par tout poste intérieur ou au **06 32 88 41 41** depuis un portable- en charge de faciliter l'accès des secours.

Consignes de sécurité incendie :

- En cas de **DANGER**, appuyez sur un déclencheur manuel (DM) rouge.
- Si **une alarme incendie** se déclençait, **faites évacuer** votre groupe, au plus vite et sans panique, par les issues de secours (cf. plan dans les chambres)
 - étages 1, 2 et 3 : escalier central et portes à chaque extrémité du couloir ;
 - rez-de-chaussée : escalier central et porte à l'extrémité nord du couloir.)et dirigez le vers les points de rassemblement : à l'accueil et face au bâtiment hébergement.
- Assurez-vous, en cas d'alerte, qu'aucune personne de votre groupe ne soit restée dans les chambres. **Le responsable du groupe doit faire l'appel de toutes les personnes de son groupe et signaler au responsable de la sécurité toute personne manquante.** Le personnel de la maison vous prendra en charge, à l'extérieur, aux points de rassemblement, pour vous mettre en sécurité.

Animation spirituelle :

- Chapelles et oratoire sont à votre disposition. Nous conviendrons des horaires d'utilisation avec vous.
La messe de la communauté, le dimanche est à 11 heures et en semaine à 12 heures.
L'office du matin est à 8 h et l'office du soir à 18 h 30 (16 h 30 adoration suivie des vêpres mardi et vendredi).
- Si vous désirez vous ouvrir à la spiritualité franciscaine, une sœur ou un frère, selon leur disponibilité, pourra rencontrer votre groupe.

Campagne de solidarité :

Pour réaliser notre programme de mise aux normes, nous avons engagé des travaux importants (1.7 million d'euros). Nous menons une campagne de solidarité pour aider au financement. Si certains membres de votre groupe veulent y participer, n'hésitez pas à nous demander des formulaires.

**Nous vous souhaitons un agréable séjour,
et de vivre un temps de paix avec le Seigneur.**